

Le Quotidien

Edition Nationale d'Information

Le jeu de mémoires, l'enjeu de l'histoire

EL YAZID DIB

■ Benjamin Stora : les questions mémorielles de la colonisation française en Algérie

NORDINE CHABANE



■ Quel intérêt accorder au rapport Stora sur la mémoire ?

MAHMOUD CHABANE



■ Mémoire, oubli, repentance

H. BENHAOUA

■ Ces temps incertains

AKRAM BELKAÏD



■ Hommage à un humaniste : le Père Thierry Becker (1934-2021)

RAHAL REDOUANE



■ Un Algérien au cœur d'Action directe

AKRAM TAZI

■ Livres : Paris, «L'Etat de police»

BELKACEM AHcene-Djaballah

L'ACTUALITÉ AUTREMENT VUE

P. 5 à 12

Education nationale De nouvelles instructions pour les logements de fonction



El-Houari Dilmî

Le ministère de l'Education nationale vient d'adresser aux directeurs de wilayas de l'éducation, une sévère mise en garde au sujet du strict respect des textes réglementaires et instructions ministérielles en matière d'octroi de logements de fonction.

En effet, le ministère de l'Education nationale, pour mettre fin aux «dépassements» constatés dans l'octroi des logements de fonction, a instruit les directeurs de wilayas d'en référer en tout état de cause aux services de la tutelle, «étant les seuls habilités à gérer ce dossier», précisant que «les seuls qui disposent du droit de disposer d'un logement de fonction ou d'astreinte sont le directeur de l'établissement, le censeur, le conseiller d'éducation et l'économie, parce qu'ils sont contraints à une présence permanente au sein de leurs établissements», selon l'instruction ministérielle. Le ministère de l'Education motive ces nouvelles mesures par le «nombre important de plaintes émanant du personnel du secteur, au sujet de dépassements constatés dans l'octroi de ces logements», soulignant que «toute décision d'affectation émanant des directions de wilayas ou autres services rattachés à ces dernières, est considérée comme nulle et non avenue, en dehors de l'administration centrale, seule habilité à statuer dans de pareils cas conformément à l'instruction ministérielle N° 548». Dans une instruction N° 188, adressée, en janvier dernier, aux directeurs de wilayas, le ministère de l'Education stipule que «les décisions en matière d'affectation de logements de fonction émanant de la tutelle, ne peuvent

en aucun cas être remises en cause ou annulées par les responsables locaux du secteur, qui disposent, néanmoins, du droit d'adresser des recours ou propositions motivées en la matière aux services concernés au niveau du ministère de tutelle». L'instruction du département de Mohamed Ouaïda rappelle que pour «nécessité de service», seuls «les directeurs d'établissements, les censeurs, les conseillers d'éducation et les économies doivent effectivement occuper ces logements, puisqu'ils sont tenus d'être présents en permanence au sein de leurs établissements». Au sujet des fonctionnaires du secteur affectés dans des établissements où les logements de fonction ne sont pas disponibles ou inexistant, «ils ne peuvent en aucun bénéficié d'un logement dans un autre établissement sauf autorisation expresse émanant du service concerné au niveau du ministère de tutelle, après présentation d'un dossier motivé de la part de la direction de wilaya concernée», précise encore l'instruction ministérielle. «Tous les dépassements et autres dysfonctionnements liés à ce dossier doivent être corrigés au plus tôt en respectant scrupuleusement les textes réglementaires y afférent», avertit le département de Ouaïda. Et pour éviter de telles situations à l'avenir, le ministère de l'Education fait état de nouvelles mesures visant, à compter de la prochaine rentrée scolaire, à interdire aux responsables des nouveaux établissements scolaires de s'approprier la gestion du dossier des logements de fonction transférant cette prérogative, qui relève désormais du ressort exclusif des services de la tutelle.

Fédération des auto-écoles Appel à l'unification des tarifs

M. Aziza

Les conditions d'accès à la profession de moniteur, les programmes et les tarifs d'auto-écoles ont été déjà publiés au Journal officiel. Le coût de la formation pour l'obtention d'un permis de conduire est globalement de 34.000 DA. Mais, la réalité sur le terrain est tout autre.

La tarification de la formation en conduite de véhicules est libre, certains la proposent à 6.000 DA, d'autres à 8.000 DA et certains à 15.000 DA.

Zineddine Ahmed Aoudia, membre de la fédération des auto-écoles revient à la charge pour réclamer encore une fois l'unification des tarifs qui garantira un climat de concurrence loyale à l'ensemble des auto-écoles. «Une fois la tarification unifiée, le critère de choix ne sera plus le facteur prix, mais plutôt celui de la formation dont le niveau sera automatiquement à la hauteur des attentes», explique-t-il en soulignant que «nous ne sommes pas des commerçants mais des écoles de formation à la conduite et à l'éducation rou-

tière». M. Aoudia s'est dit étonné de l'attitude des responsables du ministère des Transports qui ont fixé de nouvelles règles pour l'exercice de l'activité des auto-écoles, en se focalisant essentiellement sur l'âge et les caractéristiques des véhicules utilisés dans l'enseignement de la conduite automobile et en ignorant la nécessité d'unifier la tarification et l'amélioration des conditions de la formation.

Le ministère des transports a exigé que l'âge d'accès pour la première fois en exploitation soit de moins de dix (10) ans pour les véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) n'excède pas 3.500 kilogrammes, quinze (15) ans pour les véhicules de transport en commun de personnes et de transport de marchandises et dix (10) ans pour les remorques et les semi-remorques.

Le porte-parole de la fédération des auto-écoles rassure en affirmant que 99 % des véhicules des auto-écoles sont âgés moins de 10 ans. Sachant, affirme-t-il, que «les véhicules des auto-écoles ne font pas de longs trajets» et que ces véhicules

«sont soumis à contrôle technique tous les six mois».

Pour M. Aoudia, «il est plus judicieux, si on veut réellement inculquer les bonnes pratiques de la conduite à nos candidats et réduire le nombre d'accidents de la route, de miser sur l'amélioration de la qualité de la formation et des cours d'apprentissage».

La fédération a déjà formulé des propositions dans ce sens mais celles-ci demeurent sans réponses. Les gérants des auto-écoles ont exigé de revoir le planning des examens: «au lieu d'en faire chaque semaine, c'est tous les 15 jours». Et également de prendre un quota limité de candidats, par exemple 10 candidats pour chaque examen au lieu de 30 à 34 candidats. «Avec l'application de ce nouveau programme l'obtention du permis de conduire se fera en trois mois, pas en 40 jours comme c'est le cas aujourd'hui». De cette façon, «on réduira la charge sur les examinateurs dont le nombre est très limité». «Nous avons 400 examinateurs pour 7.000 auto-écoles, ce qui est insuffisant», déplore-t-il.

ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

L'inattendu réaménagement des horaires du confinement sanitaire préventif contre la propagation du coronavirus en vigueur dans les 19 wilayas, dont la période sera désormais de 22h jusqu'à 5h du matin, annoncé en début de soirée du mardi 2 février, a surpris beaucoup de monde. Car, on était bien parti, à travers ces mêmes 19 wilayas, pour une reconduction du confinement partiel à domicile pour une durée supplémentaire de quinze jours, de 20h jusqu'à 5h du matin, applicable à partir du 31 janvier 2021, suite aux instructions du président de la République au terme des consultations avec le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus (Covid-19) et l'autorité sanitaire. Que s'est-il passé alors ? Le nouveau réaménagement du confinement partiel suit-il la même norme hiérarchique ? De prime abord, on constate que l'annonce de ce réaménagement du confinement partiel a été faite par la wilaya d'Alger, en premier lieu, avant que d'autres wilayas ne suivent progressivement dans la même direction.

Il est vrai que les walas ont pouvoir de décision, dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus, de confiner à leur niveau des communes ou des quartiers s'ils estiment qu'il y a nécessité à le faire, mais là, c'est tout le territoire de la wilaya qui est concerné, et qui se trouvait déjà dans une plage horaire du confinement partiel adoptée par une décision gouvernementale. Ne devait-on pas revenir à la dernière décision de reconduction du confinement partiel, en cours de validité, qui va de 20h jusqu'à 5h du matin, pour l'annuler avant d'annoncer un quelconque réaménagement ? C'est au Premier ministre d'annoncer ce réaménagement du confinement partiel, décidé trois jours après avoir annoncé sa reconduction pour quinze jours. Et d'expliquer le pourquoi de ce revirement pour ne pas laisser la porte ouverte à toutes les supputations. De la sorte, on laisse

jusqu'à 5h du matin à travers les 19 wilayas, a été prise d'une manière répréhensible, poussant à sa correction comme on le ferait pour quelque chose sans importance. Certains penseraient également que le gouvernement est revenu sur sa décision face à la montée d'une source de colère au sein d'une partie de la population, qui commence à exprimer son ras-le-bol face à ces mesures de confinement qui n'arrangent pas ses affaires, commerciales notamment. La proteste a même été entamée à travers la wilaya de Jijel (et d'autres promettent de les rejoindre), où des commerçants, durement touchés par la fermeture des commerces assez tôt, sont sortis dans la rue pour revendiquer un aménagement des horaires du confinement.

D'autant que le réaménagement des horaires du confinement, de 22h jusqu'à 5h du matin, est automatiquement suivi d'un relâchement des activités sociales et économiques, prolongeant l'ouverture des commerces à 21h et autorisant la réouverture des salles de sports, les espaces récréatifs et autres marchés à bestiaux.

Le gouvernement a-t-il, ainsi, pris les devants pour tuer dans l'oeuf ces mouvements de protestation en gestation et que ne manqueraient pas de récupérer des parties hostiles au pays ? Dans ce cadre, la décision de réaménagement des horaires du confinement a été très pertinente. Car, un «ouf» de soulagement a été exprimé, hier, par les commerçants, très contents de pouvoir exercer leurs activités jusqu'à 21h, ainsi que les citoyens qui ont pu renouer avec les sorties de détente et prendre d'assaut, en cette période de vacances et de beau temps, les espaces récréatifs. Il aurait fallu juste entendre cette grogne sociale avant le 30 janvier pour éviter de prendre une décision et être contraint au rétropédalage trois jours après.

Spoutnik V produit localement L'Algérie face à un grand défi

Le projet de production locale du vaccin anti-Covid russe Spoutnik 5 met l'Algérie face à un défi de taille, celui de se doter de laboratoire de type P4 (Pathogène de classe 4), un type de structures spécialisées que l'Algérie peine à concrétiser depuis plusieurs années déjà.



Houari Barti

C'est le constat dressé hier par Noureddine Boudissa, directeur général de l'organisme d'accréditations (Algerac) lors de son passage à l'émission radiophonique, « l'Invité de la Matinale » de la Chaine 1.

« Pour s'assurer de la qualité de tout produit, il est indispensable de disposer de laboratoires répondant aux conditions et aux normes internationales », a ainsi affirmé, en préambule, le DG d'Algerac avant de souligner : « Nous avons tenté, depuis plusieurs années, en Algérie de nous doter de laboratoires répondant à ces normes. Cependant, il est impératif aujourd'hui de rattraper ce retard en adoptant une stratégie spéciale dans le domaine impliquant aussi bien le secteur public que privé, ainsi que le secteur de la recherche scientifique afin de lui garantir le succès et l'efficacité escomptés ».

Répondant à une question portant sur l'objectif de l'État d'exporter 5 milliards de dollars hors hydrocarbures, l'invité de la Matinale a expliqué qu' « un ensemble de mesures doivent être adoptées pour qu'on soit en mesure de surmonter les obstacles qui l'entraînent ». Parmi ces mesures, il a cité la nécessité d'élaborer une liste de produits exportables, définir une stratégie pour protéger ces produits et mettre les moyens pour garantir des capacités d'analyse à ces produits afin de s'assurer qu'ils remplissent les conditions de commercialisation à l'étranger ». A ce propos, a-t-il détaillé, « il est indispensable de disposer d'un laboratoire spécialisé certifié et d'inspecteurs pour assurer le contrôle et le suivi du produit, tout en disposant

d'une certification à la norme ISO « 17065 » (norme qui comporte des exigences portant sur les compétences, la cohérence des activités et l'impartialité des organismes de certification de produits, processus et services). A ce titre, le premier responsable d'Algerac rappelle qu'à l'heure actuelle, « on a encore recours à des laboratoires étrangers pour réaliser cette opération de certification, ce qui maintient notre dépendance de l'étranger et pénalise les capacités concurrentielles du produit national face au produit étranger ». S'exprimant à propos de l'annonce faite par le ministère du Commerce pour accorder l'agrément à 42 laboratoires au cours de l'année en cours, M. Boudissa a révélé qu'à ce jour, trois laboratoires affiliés au ministère du Commerce ont déjà eu l'agrément en attendant l'agrément 34 autres », avant d'afficher la disponibilité de l'organisme qu'il représente « à traiter avec tous les segments du secteur privé qui expriment le désir de rejoindre le réseau des laboratoires, estimant que « d'ici la fin de l'année en cours, nous aurons un réseau capable de répondre aux besoins requis ».

L'intervenant a souligné enfin, « la nécessité d'adopter une politique de diversification pour ces laboratoires afin d'inclure les différents secteurs stratégiques, en prenant soin de les répartir sur les différentes régions du pays afin de relever la qualité des produits algériens ». Des exigences qui doivent être accompagnées par l'impérieuse nécessité d'une mise à niveau du cadre législatif algérien afin de rendre la certification obligatoire et permettre ainsi, à terme, une diversification de nos exportations, hors hydrocarbures ».

Réunion du gouvernement Trois projets de décrets exécutifs au menu

Trois (3) projets de décrets exécutifs relatifs aux secteurs de l'Intérieur, à la Jeunesse et des Sports et à l'Industrie pharmaceutique ont été examinés par les membres du gouvernement lors d'une réunion présidée hier par visioconférence par le Premier ministre, Abdellaziz Djerad, indique un communiqué des services du Premier ministre.

Conformément à l'ordre du jour, les membres du Gouvernement ont examiné trois (03) projets de décrets exécutifs présentés par les Ministres en charge de l'Intérieur, de la Jeunesse et des Sports ainsi que de l'Industrie Pharmaceutique.

Le Gouvernement a entendu un exposé présenté par le Ministre de l'Industrie Pharmaceutique relatif aux établissements pharmaceutiques et aux conditions de leur agrément.

Alger Début de la vaccination du corps médical

Les établissements hospitaliers d'Alger ont entamé mercredi la vaccination contre le coronavirus de leurs différents corps, suite à la réception de 1600 doses de vaccin, pour leur permettre de poursuivre leurs activités au service des malades.

Les chefs de services des différents établissements étaient en première ligne des corps bénévoles ayant été vaccinés.

Dans ce cadre, Noureddine Smaïl, chef de service épidémiologie à l'Etablissement hospitalier universitaire « Mustapha Pacha » et Directeur général de l'Institut national de la santé publique (INSP) a appelé tous les corps du secteur à se faire vacciner pour protéger leur système immunitaire et préserver la santé des citoyens.

Cette mesure prise par les pouvoirs publics est « très importante », vu qu'elle permettra, une fois élargie à toutes les catégories concernées et que 70 % de la population en bénéficiera, d'atteindre une immunité collective pour réduire la propagation de ce virus qui a paralysé le monde entier.

Pour sa part, Pr Dalila Nafaa, chef de service dans le même établissement a précisé qu'une liste des corps devant bénéficier,

en priorité, du vaccin a été établie. Il s'agit des services de « la vaccination, des consultations Covid-19 et des urgences ».

Cette opération sera élargie aux autres services, selon la quantité des doses reçues tout au long de l'année, a-t-elle fait savoir, indiquant que le premier lot du CHU Mustapha Pacha est composé de 300 doses.

De son côté, Hayet Benmessaoud, chef de service à l'Etablissement hospitalier universitaire Lamine Debaghine (ex Maillot), qui a, elle aussi, été en première ligne des bénévoles à la vaccination contre le coronavirus, a qualifié cette opération d'« opération de solidarité et de prévention » qui s'impose, les corps médicaux et paramédicaux, ayant assuré la prise en charge des malades, depuis l'apparition du premier cas en Algérie. Le directeur général du même établissement, Nafaa Tati a fait état de la mobilisation de huit services pour la prise en charge du suivi du Coronavirus, en sus de ceux de la réanimation et de la consultation médicale, ces services étant « concernés par la campagne de vaccination, suivis par d'autres services au fur et à mesure de la

réception d'autres quantités », a-t-il dit. Le directeur général de l'Etablissement public hospitalier d'Aïn Taya, Said Mechat a fait savoir, lui, qu'une quantité de 100 doses reçues par l'établissement sera distribuée sur les différents corps, notamment ceux faisant face à la pandémie, rappelant par la même occasion que « tous les chefs de service de l'établissement ont accepté d'être vaccinés durant le premier jour de la campagne en vue d'encourager le reste de leurs collègues ».

Il en est de même pour l'Etablissement hospitalier spécialisé (EHS) en maladies infectieuses El-Hadi Flici qui a reçu 300 doses, et dont le directeur général, Messaoud Boulenouar a affirmé qu' « un nombre important de différents corps sont prêts à être vaccinés afin de protéger leur immunité contre le virus et les patients ».

De leur côté, l'Etablissement hospitalo-universitaire (EHU) de Douéra et l'Etablissement hospitalier public (EHP) de Zéralda lanceront aujourd'hui jeudi une campagne de vaccination au profit de leurs corps, ont indiqué leurs directeurs généraux, respectivement MM. Hamamou et Zeghdoudi.

Coronavirus

275 nouveaux cas et 2 décès

Deux cent soixante-quinze (275) nouveaux cas confirmés de Coronavirus (Covid-19), 208 guérisons et 2 décès ont été enregistrés au cours des dernières 24 heures en Algérie, a annoncé hier à Alger, le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar.

Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 108116, dont 275

nouveaux cas, soit 0,6 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 2900 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 73940, a précisé Dr Fouar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19.

En outre, 22 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 9 cas, 19 n'ayant enregistré aucun cas,

alors que 7 autres ont enregistré plus de 10 cas, a-t-il ajouté.

Par ailleurs, 24 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir.

Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

Raiña Raïkoum
El-Houari Dilmî

Chez nous, tout le monde se rend au travail sans jamais (ou presque) trimer au sens stakhanoviste du terme. Sous nos latitudes très particulières, si le pays tient encore debout, cela relève du miracle paranormal, digne d'un prix Nobel de la Baraka mais à l'envers comme susurré à l'oreille du chroniqueur par un fieffé bêtouïen en sciences économiques, cet art abscons de gérer l'argent crado avec des mains propres. L'Algérie est un pays où beaucoup de monde se gave l'estomac, achète une maison, une voiture, travaille moins de quatorze minutes par jour selon des statistiques « para-officielles », roupille plus du tiers du temps... universel de sa vie sans que le pays coule sous le poids écrasant de ses 45 millions de bouches ouvertes aux quatre chances. Selon le vade-mecum de tous nos paradoxes grandeur nature, l'Algérie est le pays où l'on paye l'eau la moins chère du monde, le pain le plus facile d'accès de tous les pays à « destin équivalent, l'essence la plus gaspillée des pays pétro-dépendants, le loyer le plus modéré des modérés, l'énergie électrique la moins chère de tous les pays dits « clairés », tout cela avec la monnaie la plus dépréciée de tous le (s) argent (s) sans prix approximatif ni valeur absolue. Dépersonnalisé, à commencer par son travail, le travailleur algérien n'est pas comme ses camarades

d'ailleurs: il reçoit sa solde un mois avant d'avoir goûté au fruit de son labeur détourné et claque sa prime de rendement une année avant de voir sa boîte « banqueroutée ». Le travailleur algérien fait semblant de travailler lorsqu'on fait semblant de le payer. Il veut donner l'impression trop fausse de trimer à la tâche, pas pour améliorer le BNB (bonheur national brut) mais pour lutter contre l'ennui sidérant, le vice dévorant et le besoin irrépressible de marcher sur la lune sans jamais laisser de trace. Religion « sacro-sainte » pour nos Chicago-boys pas comme les autres, la productivité sous nos cieux ombragés est inversement proportionnelle à la douloureuse de nos failles vracquées. C'est que le travailleur algérien est devenu un salarié miséreux, avec des mains faussement calleuses et des bras brisés.

Comble de l'art jamais enseigné dans aucun bahut au monde, les Algériens aiment vider leurs poches, avec le sourire en bandoulière et les mains derrière le dos. Et parce que le travail était à l'origine des temps un accident de la vie, avant de changer de « statut particulier » pour devenir une maladie chronique, il est peut-être plus « glorieux » de mourir d'épuisement que d'ennui dans un pays où tout le monde a le sentiment tenace de jouer le beau rôle de faux combattant, à courir, les jambes cisaillées, après un destin imaginaire !

Le délégué national à la sécurité routière Les accidents de la route en baisse



El-Houari Dilmi

D epuis de nombreuses années, l'Algérie figure dans le peloton de tête mondial en matière d'accidents de la route, une moyenne de 3500 morts chaque année.

Petite lueur d'espoir avec une certaine prise de conscience de l'automobiliste algérien, le nombre d'accidents de la route est en baisse, à croire le Délégué national à la sécurité routière, Ahmed Ait El Hocine. En effet, intervenant hier mercredi, sur les ondes de la Radio nationale, Ahmed Ait El Hocine a déclaré que durant l'année passée, « pas moins de 2844 personnes sont mortes sur nos routes, une moyenne de 237 morts par mois, un nombre en baisse depuis cinq ans », a-t-il dit. Le Délégué national à la sécurité routière, a expliqué que ce bilan, qu'il a qualifié de « positif » est lié « aux conditions vécues en Algérie, et partout dans le monde, notamment l'interdiction de circuler par le confinement à cause du coronavirus », ajoutant que « ces décisions ont réduit le déplacement des personnes, ce qui a influé positivement sur les indicateurs de la sécurité routière ». Pour l'invité de la Radio, cette « baisse encourageante » témoigne, selon lui, « des efforts qui ont été déployés par l'ensemble des partenaires, même si ces chiffres sont satisfaisants, la facture demeure encore exorbitante », a-t-il jugé. Tempérant ses propos, Ahmed Ait El Hocine a estimé que « le nombre de morts donne vraiment à réfléchir et nous incite à fournir plus d'effort pour maîtriser ce phénomène qui a pris de l'ampleur durant les années 2000 », a-t-il indiqué. Il n'a pas manqué également de signaler une nouveauté dans les accidents de la route ces derniers temps : « les motards sont à l'origine de milliers d'accidents annuellement ». Et de préciser que « les conducteurs de motocycles sont impliqués dans 20 accidents sur 100 ».

Des mesures ont été prises pour faire face aux accidents de la route, a encore indiqué le Délégué national à la sécurité routière, expliquant que l'étape actuelle est à « la mise en place de la nouvelle réforme de la sécurité routière, à travers la création de la délégation nationale à la sécurité routière », a-t-il déclaré. Cette dernière, explique-t-il, a « mutualisé les missions qui étaient dévolues aux établissements publics à caractère administratif, qui sont le Centre national de la prévention et de la sécurité routière et le Centre national des permis de conduire », a-t-il ajouté. « L'objectif de cette démarche est de responsabiliser une institution par rapport à ce dossier de sécurité routière, parce qu'on a constaté qu'il y avait une démission de la part des responsables en raison de la multiplication des intervenants dans ce domaine », a-t-il déploré. Ait El Hocine, a également fait savoir que « cette réforme s'inscrit dans le cadre des recommandations internationales stipulant de mettre en place un organisme directeur ou une structure leader en matière de sécurité routière », a-t-il dit, estimant, au passage que « la délégation nationale à la sécurité routière, placée sous tutelle du ministre chargé de l'Intérieur, est organisée et fonctionne en tant que service extérieur à l'administration centrale », a-t-il affirmé. La délégation nationale à la sécurité routière a pour « missions de mettre en œuvre la politique nationale de prévention et de sécurité routières, dans sa partie opérationnelle », a-t-il conclu.

Selon le ministère tunisien des AE Les déclarations « irresponsables sur l'Algérie n'engagent pas l'Etat tunisien »

L e ministère tunisien des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger a affirmé, mardi, son « profond étonnement face aux déclarations attentatoires à l'Algérie, pays frère », soulignant que de telles « attitudes irresponsables n'engagent que leurs auteurs, et nullement l'Etat tunisien ».

Le ministère a publié un communiqué sur sa page Facebook, dans lequel il a exprimé son « profond étonnement face aux déclarations attentatoires à l'Algérie, pays frère », réitérant son « rejet catégorique de toutes tentatives désespérées tendant de porter atteinte à la force et à la profondeur des liens fraternels et des relations stratégiques entre la Tunisie et l'Algérie ».

« Ces déclarations n'entameront, en rien, les relations tuniso-algériennes exceptionnelles qui ne cessent d'enregistrer un développement remarquable, grâce à la volonté sincère des dirigeants des deux pays de renforcer la coordination, la concertation ainsi que la foi commune en les valeurs de fra-

ternité, de solidarité et de communauté du destin pour le mieux des intérêts des deux peuples frères », a soutenu le MAE tunisien.

Le président du mouvement tunisien Ennahdha, Rachid Ghannouchi avait affirmé, plus tôt dans la journée, qu'il ne tolèrera aucune atteinte à la relation stratégique liant les deux pays frères, la Tunisie et l'Algérie ».

« Notre relation avec l'Algérie est à l'avant-garde des relations internationales et régionales, étant une relation stratégique, et nous sommes reconnaissants vis-à-vis de nos frères algériens, Etat et peuple, pour avoir été aux côtés des Tunisiens dans les moments difficiles », a-t-il soutenu.

Gaz L'Algérie, premier fournisseur de l'Espagne

R. N.

L'Algérie a repris sa position de premier fournisseur de gaz naturel de l'Espagne et 2ème fournisseur de l'Italie en 2020, a indiqué hier Sonatrach dans un communiqué.

En 2020, l'Algérie a exporté vers l'Italie un volume de gaz de 14,8 milliards de m³, soit une progression de 12% par rapport à 2019, selon la même source. La part de marché de l'Algérie a ainsi augmenté à 22% en 2020 contre 18% l'année précédente.

« L'Algérie consolide sa position de 2ème plus gros fournisseur de gaz sur le marché italien en dépit de la baisse des importations ga-

zières de l'Italie en 2020 qui ont enregistré une baisse de 8% par rapport à 2019 pour se situer à 66 Milliards de m³ », précise Sonatrach, expliquant que ce repli de la consommation est dû notamment à la pandémie du Covid-19.

Sonatrach indique également que l'Algérie consolide également sa position de 1^{er} fournisseur de gaz de l'Espagne en 2020 avec un volume exporté de 9,6 Milliards de m³ (dont une partie est destinée au Portugal), ce qui représente une part de marché de plus de 29%.

Les importations gazières de l'Espagne ont également chuté d'environ 13,5% en 2020 par rapport à 2019 pour se situer à 32,6 Mil-

liards de m³. Les exportations algériennes de gaz naturel se font via les gazoducs Medgaz et GME vers l'Espagne, via GEM vers l'Italie ainsi que par la flotte de méthaniers de Sonatrach.

A noter qu'en février 2020, les États-Unis avaient remplacé l'Algérie comme premier exportateur de gaz naturel vers l'Espagne. Le gaz américain représentait à cette date 27 % des importations espagnoles. L'Algérie avait donc perdu, momentanément, une position de fournisseur privilégié de gaz naturel qu'il occupait depuis 30 ans. A la même période, les exportations algériennes représentaient 22,6 % de l'ensemble des importations espagnoles de gaz naturel.

Tipaza

Les six terroristes abattus début janvier identifiés

Les six terroristes abattus lors d'une opération exécutée par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) à Messelmoune dans la wilaya de Tipaza, les 2 et 3 janvier derniers, ont été identifiés, a annoncé le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué.

« Il s'agit, en l'occurrence des dénommés: Ould Bouamama Ali, qui avait rallié les groupes terroristes en 1998, Namoudi Hassan, qui avait rallié les groupes terroristes en 2008, Namoudi Fethi, qui avait rallié les groupes terroristes en 2008, Bouira Mohamed Amine, qui avait rallié les groupes terroristes en 2018, Tarzout Faycal, qui avait rallié les groupes terroristes en 2019, Belhabchia Mohamed, qui avait rallié les groupes terroristes en 2019 », est-il précisé dans un bilan opérationnel de l'Armée nationale populaire (ANP). L'opération s'était soldée également par « la récupération de (06) armes à feu et une quantité de munitions », rappelle la même source.

Détaillant les opérations exécutées « dans la dynamique des efforts visant à assurer la sécurité et la sécurité sur l'ensemble du territoire national », le bilan de l'ANP fait état de la saisie,

Tébessa et Boumerdès une (01) casemate et deux (02) bombes de confection artisanale », ajoute-t-on.

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et « en continué des efforts intenses visant à venir à bout du fléau du narcotrafic dans notre pays », des détachements combinés de l'ANP ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité dans diverses opérations exécutées à travers les différentes Régions militaires, « (38) narcotrafiquants et saisis, de grandes quantités de kif traité s'élevant à (12) quintaux et (36,7) kilogrammes, que les bandes criminelles ont tenté d'introduire via les frontières avec le Maroc ».

A ce titre, les services de la Gendarmerie nationale et des Garde-frontières « ont intercepté, lors d'opérations distinctes au niveau du territoire de la 2e Région militaire, (11) narcotrafiquants et saisis (658,5) kilogrammes de kif traité ». « Deux (02) autres narcotrafiquants » ont été arrêtés en 4e Région militaire, durant la même période, par des détachements de l'ANP qui ont également « saisi (435) kilogrammes de la même substance ».

Selon le bilan de l'ANP, « (25) narcotrafiquants ont été arrêtés et (143,24) kilogrammes de kif traité ainsi que (49840) comprimés psychotropes ont été saisis dans diverses opérations ».

Par ailleurs, (94) individus ont été appréhendés à Tamanrasset, In Guezzam, Bordj Badji Mokhtar, Tindouf et Djebel par des détachements de l'ANP qui ont saisi, en outre, « (20) véhicules, (08) camions, (33) groupes électrogènes, (23)

marteaux piqueurs, (05) détecteurs de métaux, (241,1) tonnes de mélange de pierres et d'or brut, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illégitime, ainsi que (6,3) tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande ».

De même, « (03) autres individus ont été arrêtés, et (12) fusils de chasse, (16752) unités d'articles pyrotechniques et (20861) unités de différentes boissons ont été saisis lors d'opérations distinctes menées à Ouargla, El-Oued, Batna, Jijel, Saida, Bordj Bouarif, Djebel et M'sila ». « Des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburants s'élevant à (17077) litres ont été déjouées à Tébessa, El Tarf, Souk Ahras, Adrar, Tindouf et Bordj Badji Mokhtar », ajoute encore la même source.

Dans un autre contexte, « les Garde-côtes ont mis en échec des tentatives d'émigration clandestine de (69) individus, dont (14) de nationalité marocaine, à bord d'embarcations de construction artisanale à Tlemcen, Oran, Aïn Témouchent et Mostaganem, alors que (178) immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à Ouargla, In Amenas, Illizi, Nââma, Tlemcen, Tébessa, Souk Ahras, Bordj Badji Mokhtar et Béchar ».

Le MDN a estimé, à ce titre, que ces « résultats réitèrent le haut professionnalisme et l'engagement indéfectible de nos Forces armées à préserver et prévenir notre pays contre toute forme de menaces sécuritaires et fléaux connexes ».

Le jeu de mémoires, l'enjeu de l'histoire



**« L'histoire est le produit
le plus dangereux
que la chimie de l'intellect
ait élaboré »**

Thucydide
Historien athénien

Par El yazid Dib

L'histoire est un fait tenu et non pas un libre commentaire d'historien. On ne joue pas avec. « C'est un produit dangereux ». Ça ne sera pas à un rapport de 146 pages blanches pauvrement remplies d'encre et de style mi-figue, mi-raisin de pouvoir effacer 132 années horriblement remplies de noir et de sang.

Je ne peux parler d'histoire que de la mienne, celle qui a endeuillé ma mère en ce 8 mai 1945, voyant son père, son oncle et son neveu abattus par des soldats.

Elle me racontait cette atroce journée. Benjamin ne parle pas de mes grands-parents ni de ceux des autres, il survole le siècle à coup de stylo. L'histoire dans sa nouvelle version si l'on ose dire doit concerner cette Algérie que l'on nommait « Algérie française » c'est là où se trouve toute la trame des malheurs qui se tractent à ce jour. Inutile de vouloir arrêter le train de l'histoire lorsqu'on se prend toujours pour le maître-conducteur.

L'Algérie n'a pas besoin d'un rapport qui s'est écrit sur les bords de la Seine, le sien s'est vécu dans les monts, les oueds, les zones interdites, les déchets incendiées, les Aurès, Djurdjura et l'Ouarsenis. L'écriture de l'histoire ne peut s'habiller de fausses vertus ou de mauvaise fierté, c'est une question douloureuse qui n'est plus personnelle une fois vécue collectivement par toute une communauté. Elle embrase pour longtemps l'avenir malgré la fraîcheur des blessures qu'un simple couac diplomatique peut les rouvrir.

Alors, la victime n'attend pas grand-chose du bourreau. Pas même un rapport qui aspire à tenir lieu de pansement. Les phrases creuses ne cicatrisent pas les blessures, seuls l'aveu, le remord, disons la repentance peuvent et encore attiédre le mal qui subsiste toujours et persévère à nicheter ses ecchymoses sur les parois de la mémoire nationale. Le peuple

algérien, sa jeunesse peut procéder à se mettre un temps dans une case d'oubli mais jamais dans le déni de ce qui s'est passé. Dans son rapport l'historien respecté un temps chez nous, retrace l'évolution de la sémantique officielle utilisée et donnée à « l'histoire » du qualificatif de « troubles » d'« événements » à celui carrément de « guerre » et là aussi, il invoque une nuance sournoise pour amalgamer entre « guerre d'Algérie » et « guerre en Algérie » arguant qu'une guerre est présumée se faire entre deux belligérants, soit deux Etats indépendants, alors que cette « guerre » à son sens s'est passée en Algérie, considérée alors comme territoire français.

D'où son « guerre en Algérie ». En l'état de ces baroques définitions, il aurait mieux fait de dire « une guerre civile », entre citoyens français tout simplement. Voir entre un Etat français et un groupe de rebelles, de terroristes, de fellaghas, de felouzes, de bandits, d'insurgés et de hors-la-loi. Mitterrand en visite dans les Aurès le 29 novembre 1954 parlait de « tentative insurrectionnelle manquée ». Devant l'Assemblée nationale le 12 novembre 1954 il discourrait que « l'Algérie c'est la France, que les départements de l'Algérie sont des départements de la république française » pour un temps après le même homme déclare à Alger « la France historique salut l'Algérie indépendante ». Après quoi est-elle devenue indépendante ?

La réponse justement est dans cette histoire, tissée de sacrifices, de lutte et de martyre. Ainsi dans ce sillage de déclarations, tous ses successeurs ont eu à faire autant, selon le baromètre électoral du moment. Le chemin est donc long, très long autant, béantes sont encore les déchirures. Le temps est encore court pour tenter de s'introduire dans ce qui s'apparente à un gros combat non seulement de mémoire mais aussi de moral. Ce dernier n'est pas disponible du tout à invoquer ce qui ne lui permet pas d'être au bon fixe. On ne peut tourner la page si facilement quand le sombre livre toujours ouvert nous renseigne d'un hier pas trop brillant.

Sur un autre registre, le rapport espérant venir à bout du désenclavement de ce dossier mémoriel brûlant, avait réussi là où le silence officiel du pouvoir français à ce propos l'avait laissé aux bouts des lèvres. Savoir d'une façon tranchante et catégorique et déclarer que la France « ne présentera pas ses excuses » et se contentera de fournir des « gestes symboliques » est en soi une atteinte à l'approche de réconciliation.

Il valait mieux continuer à se taire et tapir sa face, face à une vérité historique indéniable. Le colonialisme criminel, meurtrier et génocidaire. Le colonialisme ne peut avoir d'autres sens selon les humeurs du moment. Il ne peut aussi avoir d'autres noms flexibles et amovibles selon la nationalité des uns ou des autres. Le colonialisme ne peut avoir de facettes civilisationnelles. On osera un jour le prendre pour mission humanitaire, un partenariat unilatéral, forcé. L'Algérie a été colonisée, conquise, prise, dépouillée, violée par la France. Cela a duré 132 ans. Souffrances, tortures, misères, assassinats, enfumades ont émaillé cette « œuvre civilisationnelle »

genre d'êtres humains dans les postions historiques nous, nous les appelons harkis, à l'équivalence de collaborateurs.

A lire la presse algérienne, l'on sent encore le souffle de la révolution de l'indépendance chez tout citoyen. L'oubli est un produit qui ne se fabrique pas du jour au lendemain. Les excuses seraient difficiles à les prononcer, de surcroît à la veille d'une élection présidentielle qui nécessairement doit se planter dans un décor historique. On vous a compris. L'Algérie algérienne est une pilule amère à l'avalé notamment chez les nostalgiques. Quelle que soit la longueur de la nuit, le soleil finira par se lever aurait dit un Victor Hugo apprécié.

Cette opiniâtreté à s'accrocher à sa propre mémoire légitimée du reste par la négation des uns des conditions dramatiques des autres n'exclut nullement un rapprochement entre les peuples. Bachir hadj Ali disait déjà en 1960: « Je jure sur la raison de ma fille attachée... Je jure sur la patience de ma mère... Je jure sur l'intelligence et la bonté d'Ali Boumendjel et le front large de Maurice Audin mes frères mes espoirs brisés en plein élan.... Que nous n'avons pas de haine contre le peuple français ». Pour s'assurer d'un avenir meilleur, il faudrait que le présent soit dépassionné pour pouvoir convoquer le passé. Car, l'on peut croire manipuler facilement les gènes du futur mais jamais ceux du passé. Il sera là, intact et tel que vécu.

Pour dire vrai qu'il n'appartient à nul historien ayant un soupçon d'analyse ou de déchiffrement documentaire de se prévaloir champion ou maître de telle ou telle histoire de nation. Sans aucune prétention de ma part de vouloir apporter une critique académique au « rapport » de Benjamin Stora dont je n'ai ni le « patrimoine archivistique » emprisonné ni l'outil pédagogique d'exploitation dont il dispose, seulement j'énonce librement ma frustration d'ex-colonisé.

Voyez-vous l'algérien est issu d'une sève toujours généreuse comme la terre qui a vu naître ses entrailles. Il suffit à un tord commis pour se faire oublier à défaut de pouvoir s'effacer une confession sincère blâmant par reconnaissance sa commission. -Dieu nous accorde le pardon que sur un seul repentir- Si le « rapport » écarte brutalement, par orgueil d'empire toute issue à tout repenter, du moins pour le moment, attendons d'autres « rapports » et œuvrons à « la paix des mémoires » sans en faire un jeu ni la faire habiller dangereusement d'un enjeu historique.

■ Benjamin Stora : les questions mémorielles de la colonisation française en Algérie

Par Nordine Chabane*

Le rapport sur Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie que l'historien Benjamin Stora vient de remettre au Président de la République Française se veut œuvre de mémoire. Mais en fait il m'apparaît être comme une nouvelle forme de proposition néocoloniale, voulant garder l'Algérie dans l'interdépendance de la France.

Voyons le rapport en question.

Stora commence son rapport en citant :

- 1) Albert Camus.
- 2) Mouloud Feraoun.

A mon sens, il aurait dû en 3 ème position, publier aussi le chapitre de Moufdi Zakaria, que je reprendrai ci-dessous

- Premier extrait repris par Stora : cette citation d'Albert Camus est un appel rédigé et lancé par lui, pour une Trêve Civile le 22 janvier 1956 à Alger. Il s'inscrit dans l'histoire de la Guerre d'Algérie en tant que tentative de réconciliation entre les communautés européennes et musulmanes, autour de l'initiative pacifiste des libéraux d'Algérie.

« J'ai aimé avec passion cette terre où je suis né, j'y ai puisé tout ce que je suis, et je n'ai jamais séparé dans mon amitié aucun des hommes qui y vivent, de quelque race qu'ils soient. Bien que j'ai connu et partagé les misères qui ne lui manquent pas, elle est restée pour moi la terre du bonheur, de l'énergie et de la création ».

L'Histoire a aimé retenir la position de Camus faisant passer sa mère avant la Justice, ce qu'il nous apprend, c'est que l'Humanisme qu'il proclame n'est pas une logique de priorité de l'homme sur la vérité idéologique, mais une vérité définie à l'aune de l'être humain. En le citant Benjamin Stora a-t-il voulu s'identifier à lui ?

On ne peut pas enlever à Benjamin Stora un exercice de pensée avec sa tête et son cœur puisque né à Constantine (Algérie) le 2 décembre 1950, il peut se faire qu'il ait cette patine Algérienne qui fait la différence d'avec d'autres sociétés. Mais hélas force est de constater que ce n'est pas le cas, il reste certainement encore sous l'effet du décret Crémieux, qui a eu sur la société Algérienne une influence reconnue comme déterminante.

Rappelons donc que le 24 octobre 1870 a été publié un décret qui dit exactement ceci : « Les israélites des départements d'Algérie sont déclarés citoyens français. En conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglé par la loi française. » (Fin de citation).

Quant aux musulmans, ils avaient gardé et garderont leur statut inférieur d'indigènes. Il faudra une lutte de libération acharnée pour qu'ils se libèrent du joug colonial enfin et de cette loi.

Le décret Crémieux a fait haïr les juifs algériens, non seulement par les colons français qui ont sombré à partir de 1870 dans un antisémitisme de plus en plus délirant, mais aussi par les autochtones algériens qui virent d'un seul coup leurs voisins de village ou d'immeubles accéder au statut de citoyen français et devenir les collaborateurs du colonialisme.

Et depuis les indigènes ont la haine des juifs ; ils n'ont pu voir sans scandale que c'est à eux que passait, pour une large part, le gouvernement de l'Algérie et de la France même. La conquête

Une nouvelle Proposition de « LA PAIX DES BRAVES »*

*Slogan de De Gaulle qui envisage l'assimilation à la France des Musulmans algériens et offre aux combattants indépendantistes algériens LA PAIX DES BRAVES. Il leur demandait tout simplement la reddition à travers sa fameuse «paix des braves».



française a livré les indigènes aux juifs. Il semblerait qu'une sorte d'accord devait se produire entre les indigènes et les colons. Il n'en est rien, et c'est là ce qui complique singulièrement le problème. Le Français d'Algérie, s'il a la haine du juif, a le mépris de l'indigène.

Dans son rapport, Stora euphémise les effets du décret Crémieux, partagés entre leurs deux patries, la France qui leur a donné l'exercice de la citoyenneté par le décret Crémieux, et l'Algérie, terre natale où ils étaient enracinés, les Juifs d'Algérie n'ont pas basculé dans le camp de l'indépendance algérienne, souligne le rapport Stora. Ce même Stora nous semble plus proches de la réalité historique quand il écrivait en 2006 à la page 54 de son livre, Les Trois Exils Juifs d'Algérie :

« Du jour au lendemain, les juifs changent de camp et se solidarisent avec l'envahisseur. »

Quand on veut faire œuvre mémorielle, quand on déclare par ailleurs : il faut trouver la juste mémoire, ne doit-on pas se souvenir de ses propres écrits ? Pourquoi changer de vision Monsieur Stora, seraient-ce une obligation de service ?

- Deuxième extrait repris par Stora : cette citation est tirée du journal de Mouloud Feraoun, écrivain algérien d'expression française. Né le 8 mars 1913 en Haute Kabylie (Algérie) et mort assassiné par l'OAS à Alger le 15 mars 1962,

« Le pays se réveille aveuglé par la colère et plein de pressentiments ; une force confuse monte en lui doucement. Il est tout effrayé encore mais bientôt il en aura pleinement conscience. Alors, il s'en servira et demandera des comptes à ceux qui ont prolongé son sommeil » (Mouloud Feraoun, Journal 1955 - 1962.)

Feraoun qui se situait clairement au-dessus des haines, paya de sa vie le fait

qu'il soit un indépendantiste. Dommage qu'un tel témoin intègre et si clairvoyant ne soit pas encore en vie pour connaître la situation actuelle, car je pense qu'il aurait continué à clarifier la situation. Je rappelle ici ce qu'il a écrit de l'occupation à Camus.

« J'ai pensé simplement que, s'il n'y avait pas ce fossé entre nous, vous nous auriez mieux connus ; vous vous seriez senti capable de parler de nous avec la même générosité dont bénéficient tous les autres. Je regrette toujours, de tout cœur, que vous ne nous connaissiez pas suffisamment et que nous n'ayons personne pour nous comprendre ».

Je dirais aujourd'hui la même chose à Monsieur Benjamin Stora, et j'ajouterais qu'il est dommage que vous ayez si longtemps trompé les Algériens en leur disant comme De Gaulle « Je vous ai compris ». Alors que vous n'avez rien compris à la colonisation française de l'Algérie. Et pour vous rafraîchir la mémoire, permettez que je rapporte ici les propos d'un grand avocat de la cause Algérienne, maître Vergès qui raconte un rêve à un citoyen français convaincu des aspects positifs de la colonisation.

J'ai rêvé : Qu'Hitler, ayant gagné la guerre, avait décidé de coloniser la France. Sur l'aspect culturel, l'enseignement sera dispensé en Allemand par des enseignants Allemands.

Dans l'esprit du colonisateur, la langue française, réduite à un emploi vernaculaire, disparaîtra progressivement. S'employer à effacer toute présence publique de la langue française en changeant les noms des communes, avenues et rue, déboulonnant même les statues des grands hommes français. Seule la langue Allemande était autorisée et la fête du 14 juillet interdite. Sur le plan économique, inspirés par la colonisation de l'Algérie, les Allemands implantèrent leur excédent de la population à l'ouest de la France. Les

groupes industriels incités à investir après la mise en faillite des anciennes industries françaises, malgré l'éclatement de révoltes sporadiques que la gestapo a matées sans faiblesses.

Mais ce n'est pas un rêve, s'exclama l'interlocuteur, c'est un cauchemar.

- Oui, c'est celui que les Algériens ont vécu pendant 132 ans.

- Je voudrais aussi rappeler à Monsieur Stora qu'il aurait du publier le texte, écrit par Monsieur Moufdi Zakaria le 25 Avril 1955 dans les geôles de la prison d'Alger, et dont je reprends un extrait ici :

Nous jurons ! Par les tempêtes dévastatrices abattues sur nous
Par le sang noble et pur généreusement versé

Par les éclatants étendards flottant au vent
Sur les cimes aiguës de nos fières montagnes

Que nous nous sommes dressés pour la vie ou la mort

Car nous avons décidé que l'Algérie vivra Soyez-en témoin ! Soyez-en témoin ! Soyez-en témoin !

Ô France ! Le temps des palabres est révolu

Nous l'avons clos comme on ferme un livre

Ô France ! Voici venu le jour où il te faut rendre des comptes

Prépare-toi ! Voici notre réponse

Le verdict, Notre révolution le rendra

Car nous avons décidé que l'Algérie vivra Soyez-en témoin ! Soyez-en témoin ! Soyez-en témoin !

PS / A toute fin utile, je rappelle que ce texte après être devenu l'hymne national Algérien, a, depuis lors hanté les esprits des différents apôtres du pouvoir Français, qui tous désiraient qu'il soit effacé, gommer, oublier, et pour cela, ils s'évertuèrent à le faire amputer de ce couplet qui resta, comme une épée de Damoclès au-dessus de leurs têtes.

Suite en page 7

*Moudjahed membre A.L.N. Et fils de Chahid. Auteur Ecrivain.

Benjamin Stora : les questions mémorielles de la colonisation française en Algérie

Suite de la page 6

« Ô France ! Le temps des palabres est révolu. Nous l'avons clos comme on ferme un livre. Ô France ! Voici venu le jour où il te faut rendre des comptes. Prépare-toi ! Voici notre réponse. Le verdict, Notre révolution le rendra. Car nous avons décidé que l'Algérie vivra. Soyez-en témoin ! Soyez-en témoin ! Soyez-en témoin ! »

Ce n'est qu'avec l'avènement De Monsieur Lamine Zeroual à la tête de l'Algérie que cette hymne national fut réhabilité et scander dans son intégralité répétant de plus belle :

« Ô France ! Le temps des palabres est révolu. Nous l'avons clos comme on ferme un livre. Ô France ! Voici venu le jour où il te faut rendre des comptes.

Le rapport sur Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie que l'historien Benjamin Stora a remis à Monsieur Macron, Président de la République Française, n'est en fait qu'un plan néocolonial, visant à instituer, sous des formes nouvelles, le maintien de l'Algérie dans l'interdépendance de la France.

Dans tous les cas, les propositions de cet historien, restent un dialogue à une personne qui croit que son interlocuteur veut discuter sur le même plan. Ce rapport est un aveu de faiblesse, un acte déguisé pour se défiler devant la « dette imprescriptible ».

« Le rapport Stora ne prend pas en compte la principale demande historique des Algériens, la reconnaissance par la France des crimes commis par la colonisation ».

Une réconciliation se fait à deux et la première critique de cet exercice est qu'il est vain car il a été fait par une seule personne, si talentueuse soit-elle. Où sont les Algériens qui partagent les mêmes valeurs de critique historique de leur propre histoire ? De plus, la critique historique est le sous-jacent de sa volonté de projeter des valeurs que la France croit universelles dans n'importe quelle culture, n'importe quelle civilisation, n'importe quelle tradition, n'importe quel pays. Il ne s'agit pas de fonder une mémoire commune, les deux pays étant héritiers de deux mémoires antagoniques sur cette question.

Des lors du déclenchement de la lutte de libération Algérienne que coordonnait Mohamed Boudiaf, n'est-ce pas François Mitterrand, ministre de l'Intérieur, qui proclamait le 1er décembre 1954 : « L'Algérie, c'est la France et la France ne reconnaîtra pas chez elle d'autre autorité que la sienne. » Ce même Mitterrand devenu ministre de la Justice du gouvernement de la France coloniale, fidèle à la politique criminelle qui s'installe. La guillotine devient une de ces armes préférées pour le problème Algérien. Et quand il quitte la place Vendôme à la fin du mois de mai 1957, quarante-cinq condamnés à mort ont été guillotinés en seize mois.

Par la suite François Mitterrand est devenu Chef d'Etat Français et Mohamed Boudiaf Chef d'Etat Algérien. Imaginons un seul instant qu'il ait du se rencontrer ! Comment se serait alors comporté Mitterrand qui auparavant soutenait mordicus que l'Algérie était Française et Boudiaf sans faiblesse, soutenait que l'Algérie était Algérienne. Thèse et antithèse se

rencontraient ?? La fierté de l'un faisant la honte de l'autre ; il fallait absolument que les services français, empêchent cette rencontre ; il allait de l'honneur de la France. Et la rencontre n'a jamais eu lieu. Et ne put se faire puisque le Président Algérien Mohamed Boudiaf fut assassiné. Par qui ? Pourquoi ? On cherche encore à savoir.

En tout cas- Nacer Boudiaf, le fils de l'ancien Président Algérien assassiné accuse dans un entretien (Observalgérie.com) François Mitterrand d'être mêlé à ce meurtre. Dans ses accusations, le fils du Président assassiné, va jusqu'à affirmer sa conviction, que le crime a été commis avec la bénédiction de l'ancien Président français François Mitterrand, qui a donné le feu vert. Cette conviction s'est renforcée, explique le fils de Boudiaf, après la parution du livre de l'ancien ambassadeur de France en Algérie, Bernard Bajole, dans lequel il dit que «la France n'a pas laissé Boudiaf mener à bien sa mission». De quelle mission s'agit-il ?

Pour revenir à la vision de Benjamin Stora sur les questions mémorielles de la colonisation Française de l'Algérie. Cette historien, né pourtant en Algérie ne prend pas en compte la principale demande historique des Algériens, la reconnaissance par la France des crimes commis par la colonisation.

Extrait du discours de Nikolas Sarkozy prononcé le 5 décembre 2007 devant des étudiants à l'université Mentouri de Constantine :

« Dans cette ville [Constantine], que je n'ai pas choisie par hasard, les pierres se souviennent encore de ce jour de 1837 où un peuple libre et fier, extenué après avoir résisté jusqu'à l'extrême limite de ses forces, fut contraint de renoncer à sa liberté. Les pierres de Constantine se souviennent encore de cette journée terrible du 20 août 1955 où chacun fit couler ici le sang, pour la cause qui lui semblait la plus juste et la plus légitime. Le déferlement de violence, le déchaînement de haine qui, ce jour-là, submergea Constantine et toute sa région et tua tant d'innocents étaient le produit de l'injustice que depuis plus de cent ans le système colonial avait infligé au peuple algérien. L'injustice attise toujours la violence et la haine. Beaucoup de ceux qui étaient venus s'installer en Algérie, je veux vous le dire, étaient de bonne volonté et de bonne foi. Ils étaient venus pour travailler et pour construire, sans l'intention d'asservir ni d'exploiter personne. Mais le système colonial était injuste par nature et le système colonial ne pouvait être vécu autrement que comme une entreprise d'asservissement et d'exploitation. (...) »

François Hollande, Discours prononcé le 20 décembre 2012 à Alger, devant le Parlement algérien :

« Rien ne se construit dans la dissimulation, dans l'oubli, et encore moins dans le déni. La vérité, elle n'abîme pas, elle répare, la vérité, elle ne divise pas, elle rassemble. Alors, l'histoire, même quand elle est tragique, même quand elle est douloureuse pour nos deux pays, doit être dite. Et la vérité, je vais la dire ici, devant vous. Pendant 132 ans, l'Algérie a été soumise à un système profondément injuste et brutal, ce système a un nom, c'est la colonisation et je reconnais ici les souffrances que la colonisation a infligées au peuple algérien. Parmi ces souffrances, il y a eu en 1945, les massacres de Sétif, de Guelma, de Kherrata, qui, je sais, demeurent ancrés dans la conscience des Algériens,

mais aussi des Français. Parce qu'à Sétif, le 8 mai 1945, le jour même où le monde triomphait de la barbarie, la France manquait à ses valeurs universelles. La vérité, elle doit être dite aussi sur les circonstances dans lesquelles l'Algérie s'est délivrée du système colonial, sur cette guerre qui, longtemps, n'a pas dit son nom en France, la guerre d'Algérie. Voilà, nous avons le respect de la mémoire, de toutes les mémoires. Nous avons ce devoir de vérité sur la violence, sur les injustices, sur les massacres, sur la torture. Connaitre, établir la vérité, c'est une obligation, et elle lie les Algériens et les Français. C'est pourquoi il est nécessaire que les historiens aient accès aux archives, et qu'une coopération dans ce domaine puisse être engagée, poursuivie, et que progressivement, cette vérité puisse être connue de tous. »

Alger - Emmanuel Macron : Entretien du 15 février 2017 sur Echorouk News.

« Je pense qu'il est inadmissible de faire la glorification de la colonisation. Certains, il y a un peu plus de dix ans [la loi du 23 février 2005 mentionnait le rôle positif de la colonisation, ont voulu faire ça en France. Jamais vous ne m'entendrez tenir ce genre de propos. J'ai condamné toujours la colonisation comme un acte de barbarie. Je l'ai fait en France, je le fais ici. (...) La colonisation fait partie de l'histoire française. C'est un crime, c'est un crime contre l'humanité, c'est une vraie barbarie. Et ça fait partie de ce passé que nous devons regarder en face, en présentant nos excuses à l'égard de celles et ceux envers lesquels nous avons commis ces gestes (...). Il y a eu des crimes terribles, de la torture, de la barbarie (...) mais en même temps, je ne veux pas tomber dans la culture de la culpabilisation sur laquelle on ne construit rien. C'est ce chemin de crête que je veux que nous prenions ensemble. »

Et voilà qu'à la suite de la remise du rapport Stora, au Président Macron, celui-ci déclare que, des «actes symboliques» sont envisagés, mais qu'il n'y aura «ni repentance ni excuses»

Pourtant Macron lors de son déplacement à Alger, qualifie la colonisation française de «crime contre l'humanité» (libération du 15 février 2017).

Et déclare encore à El Chourouk du 15 février 2017. La colonisation fait partie de l'histoire française. C'est un crime, c'est un crime contre l'humanité, c'est une vraie barbarie. Et ça fait partie de ce passé que nous devons regarder en face, en présentant nos excuses à l'égard de celles et ceux envers lesquels nous avons commis ces gestes

- Que se passe-t-il ?

- Pourquoi ce changement d'attitude, de la part du chef de l'Etat Français, vis-à-vis de l'Algérie ?

- Pourquoi le Président Macron qui créait à la grandeur de la France une véritable volonté de bienveillance, de chercher une sortie de conflit, de réconciliation où tout le monde serait gagnant, change de ton.

La principale demande historique des Algériens, étant la reconnaissance par la France des crimes commis par la colonisation.

a) Posons-nous la question de savoir qui a commis ces crimes ?
C'est l'armée Française sur ordre et avec l'accord des politiques Français. L'institution militaire Française n'a pas intérêt à ce que les excuses soit faite par la France à l'Algérie car cela suppose la reconnaissan-

sance de l'entité militaire Française comme étant criminelle de guerre. Oui selon les détenteurs du pouvoir de l'ombre, admettre la criminalisation de la guerre d'Algérie, ferait de l'armée Française des criminels de guerre. Et cela depuis l'indépendance de l'Algérie ; les chefs de la France ont tout fait pour l'empêcher, le cacher, l'éviter. Tous les moyens ont été utilisés pour empêcher que le peuple Algérien n'en vienne à comprendre, la vérité de la guerre du maintien colonial perpétré durant des décennies.

b) Une autre question vient à l'esprit : Pourquoi monsieur Benjamin Stora n'a-t-il pas rapporté dans son rapport que l'Emir Abdelkader lorsqu'il faisait des prisonniers, leur demandait d'enseigner leurs savoir à ces hommes en échange de leurs libertés. Ce qui permettrait à la France de comprendre que l'indemnité peut se faire par la transmission de savoir et de connaissance. Ce moyen reste une très honorable façon de réparer les torts, cette façon d'indemniser pourrait être remise à l'ordre du jour.

Monsieur Stora doit certainement avoir à l'esprit l'affaire des Bacri et Bujnah juifs algériens qui à l'époque de la Régence d'Alger se sont rendues indispensables comme fournisseurs quasi exclusifs de blé algérien à l'Europe, et qui ont affamés les Algériens en détournant leurs blés vers la France. (Selon nos sources ce blé n'a jamais été payé.) Se peut-il que l'histoire se reproduise, et qu'à son tour Monsieur Stora veuille nous vendre pour quelque sacs de blés ? (Pognon - Fric).

Je n'émetts ici qu'une supposition : Se peut-il que Monsieur Benjamin Stora pour mériter les acquis du décret Crémieux, et le mérite de la légion d'honneur, ai été préparé au rôle qu'il joue aujourd'hui ? A savoir convaincre qu'il n'y a pas de criminalisation de la guerre coloniale Française faite à l'Algérie ! Sinon comment expliquer que le Président Macron après qu'il, eu reconnus et déclaré (...) La colonisation fait partie de l'histoire française. C'est un crime, c'est un crime contre l'humanité, c'est une vraie barbarie. Et ça fait partie de ce passé que nous devons regarder en face, en présentant nos excuses à l'égard de celles et ceux envers lesquels nous avons commis ces gestes (...).

Aujourd'hui Monsieur Macron Président de la République Française, dit l'inverse « Des «actes symboliques» sont envisagés, mais qu'il n'y aura «ni repentance ni excuses» ».

Bien d'autres questions se posent alors :

- Et nous sommes en droit, nous Algériens de nous demander, comment pouvons-nous avoir confiance, et continuer à marcher avec celui et ceux qui nous ont fait tant de mal et qui ne veulent pas s'en excuser ?

- Comment pouvons-nous avoir confiance dans les propositions françaises de mise en place de conditions d'une relation apaisée et tournée vers l'avenir ?

Difficile et dure en même temps ; nos martyrs diraient sûrement qu'il faut rompre toute relation avec l'Etat Français et ce tant qu'il n'a pas reconnu officiellement La principale demande historique des Algériens, à savoir : la reconnaissance par la France des crimes commis par la colonisation.

J'aurai besoin de votre indulgence pour cette longue narration. Peut-être trouverez-vous que je prends trop de liberté à parler ainsi. Ce sera ainsi la preuve que mon écrit arrive à dire ma pensée et que je n'ai pas eu tort de vouloir faire cette réponse à qui de droit.

Nordin Chabane

Quel intérêt accorder au rapport Stora sur la mémoire ?



Par Mahmoud Chabane

Alors que des historiens et éditorialistes s'attendaient à ce qu'elles soient plus engagées sur la piste de la « répentance », les préconisations du rapport de Benjamin Stora sont loin d'avoir fait l'unanimité. Et dire que des esprits crédules avaient cru en la parole du Président Emmanuel Macron à vouloir confirmer par écrit attesté, les propos de sa déclaration d'Alger de 2017, où il avait pourtant, « osé » qualifier sans ambages, la colonisation comme « crime contre l'humanité ». Cette position jugée courageuse et audacieuse, avait soulevé au passage, un tollé de protestations dans les milieux « ultra » des nostalgiques de l'Algérie française.

Quelle déception chez celles et ceux qui après avoir lu l'écrit de Benjamin Stora, se sont rendus compte que ce rapport est tout simplement un non événement, pour ne pas dire : « une montagne qui accouche d'une souris » !

Ce document derrière lequel Emmanuel Macron cherche à gagner les bonnes grâces de celles et ceux qui ne lui ont jamais pardonné sa sortie hasardeuse d'Alger, a laissé plutôt paraître du scepticisme voire de l'amertume chez bon nombre d'observateurs des deux rives de la Méditerranée, bien au fait des relations circonstancielles. Ces rapports d'État à État faut-il le préciser, pour s'en convaincre définitivement, sont faits d'amour et de désamour, en fonction des jeux d'intérêts qui les motivent. Il faut croire que rien n'est fait au hasard !

Si le Président en exercice n'a pas tenu sa promesse en se déjugeant, c'est qu'il risquait gros, face aux partis de droite et d'extrême droite qui le tiennent à l'œil en suspendant au-dessus de sa tête, cette épée Damoclès qui lui sera fatale au prochain rendez-vous électoral. Circulez ! Il n'y a rien à voir là, semble nous dire la plume de service qui cherche à concilier le président avec l'électorat de la droite et son extrême. Nous avons compris qu'il s'agit là, d'une pièce théâtrale « poudre aux yeux » en monologue jouée à guichet fermé.

Sans aucun doute, tout le monde aura noté que de manière cyclique et épisodique, tel un feuilleton de télé à la veille d'événements politiques (campagnes électorales), problèmes sociaux et sécuritaires (chômage, agressions...) terrorisme islamique, l'épineuse question mémorielle portant sur la guerre d'Algérie dont le règlement tient à cœur au peuple algérien libre et souverain, est convoquée par le pouvoir politique, puis livrée à des débats passionnés et sans fin. On en use et abuse et le peu-

ple algérien est bien loin d'être dupe pour y croire !

Pour rappel ; la commande d'un rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie a été passée en juillet 2020, soit quelques jours seulement au lendemain de la restitution tout au plus symbolique, de crânes de résistants algériens stockés outrageusement comme de vulgaires objets au musée en France. Avec la polémique qui s'en est suivie où la journaliste Véronique Jacquier en direct sur CNEWS le 16 juillet 2020, vanté « les biensfaits » de la colonisation de l'Algérie par la France avait ouvert le bal en affirmant : « Il faut rappeler que si la France a colonisé l'Algérie en 1830, c'était pour mettre fin à la piraterie barbaresque et à l'esclavage en Méditerranée, pratiqué à l'époque par les Musulmans ». Pour elle, en 1830, « l'Algérie n'était rien du tout. Et d'ajouter... »

Il faudrait qu'Emmanuel Macron tienne un peu ce discours, au lieu d'être dans l'auto-flagellation et la repentance. Un chemin avec frilosité qu'avait commencé à emprunter Jacques Chirac et François Hollande.» Par la même, elle eut l'outrecuidance de dresser un lourd réquisitoire contre les présidents français qui ont osé dire à demi-mot, que la colonisation n'était pas finalement un « machin » positif pour les indigènes que nous étions, cela s'entend, et d'adresser au président en exercice une sévère mise en garde de ne pas franchir le Rubicon, ce qui pourrait lui coûter très cher, électoralement. Lui qui avait osé déclarer à Alger d'où il avait lancé sa campagne électorale pour la présidentielle de 2017 que la colonisation est un crime contre l'humanité ; une déclaration qui certes, lui avait rapporté quelques points mais, qu'il a vite régurgitée en présentant ses excuses à tous ceux qu'il aurait blessés. La sévère mise en garde qui lui a été adressée pour ne pas présenter au nom du peuple français au peuple algérien, les excuses de la France coloniale à l'Algérie colonisée, n'est pas à mettre sur le compte d'un dérapage ou d'un acte irréfléchi d'une journaliste fougueuse. C'est là tout au contraire, une ligne rouge que nulle autorité ne saurait transgresser sans conséquence désastreuse, fusse-t-elle, celle du président de la République en personne. Oser affirmer en filigrane et soutenir que la colonisation a été positive pour l'Algérie et passer sous silence l'arsenal juridique et réglementaire, particulièrement le code de l'indigénat (à lire absolument pour comprendre l'ignoble projet colonial français) élaboré par l'administration coloniale pour : spolier, tuer, déporter, détruire, mettre en esclavage tout un peuple plongé volontairement dans la misère, et surtout empêcher pendant plus d'un siècle les indigènes d'aller à l'école et de se former, est pour les colonisés, tout simplement inadmissible. Ce sont aussi, les valeurs prononcées par la Révolution française de 1789 qui sont bafouées par de tels propos et c'est dommage pour l'autre France se disant civilisatrice. Vient ensuite, la cérémonie de remise du rapport tant attendu qui naturellement avait bénéficié d'une large publicité à la mesure de l'événement. S'agissant d'un événement qui ne laisse personne indifférent, il nous est apparu utile à travers cette contribution dont le but n'est certainement pas de répondre, encore moins d'invectiver, de condamner cet historien de service, ni de juger son travail destiné principalement à l'opinion publique française, mais de rappeler pour les compatriotes et les français pétris de valeurs portées par la Révolution de 1789, certaines réalités à ne pas occulter et d'attirer leur attention sur certains points que comportent ce catalogue de préconisations d'un mauvais goût que son auteur a formulé dans son rapport de mission.

Tout d'abord, il faut admettre que les nostalgiques de l'Algérie française, ces esprits revanchards, qui pensent toujours que l'Algérie a été bradée, n'a pas été libérée et que le général de Gaulle fut un traître, peinent encore à accepter la perte de l'Algérie. Pour eux, l'indépendance de l'Algérie est vécue et perçue comme une trahison (la création de l'OAS pour faire avorter les négociations d'Evian en est la confirmation). D'ailleurs, ils n'avaient pas hésité un seul instant de promouvoir et de voter en février 2005, la loi rappelant le « rôle positif de la colonisation ».

Il faut aussi se rappeler que la France impérialiste ayant muté en France néocolonialiste (ça coûte moins cher financièrement et, accessoirement, en vies humaines de civilisées qu'il ne faut pas gaspiller inutilement) avait, avant de se replier tactiquement, pris toutes les dispositions pour maintenir sous son emprise les anciennes colonies.

Pour ce faire, elle avait pris le soin de préparer toute une armée de personnes soumises, corvéables, prêtes à tout entreprendre, avec zèle, pour servir les intérêts de leurs maîtres. N'est-ce pas là, une des raisons qui fait que la France tient à garder les archives ? Pour réaliser ses objectifs stratégiques,

principalement politiques et économiques qui sont pour l'essentiel : l'alignement des ex colonies sur les positions de l'ex colonisateur à l'international, la garantie des approvisionnements en matières premières, la fourniture de la main d'œuvre pour le développement de la métropole, la constitution d'un marché pour les surplus de produits français, elle engagea des réseaux connus sous le vocable de « France-Afrique » qui utilise les relais infiltrés dans les différents rouages des États et les machines à corruption qui constituent les entreprises cotées en bourses et quelques mercenaires.

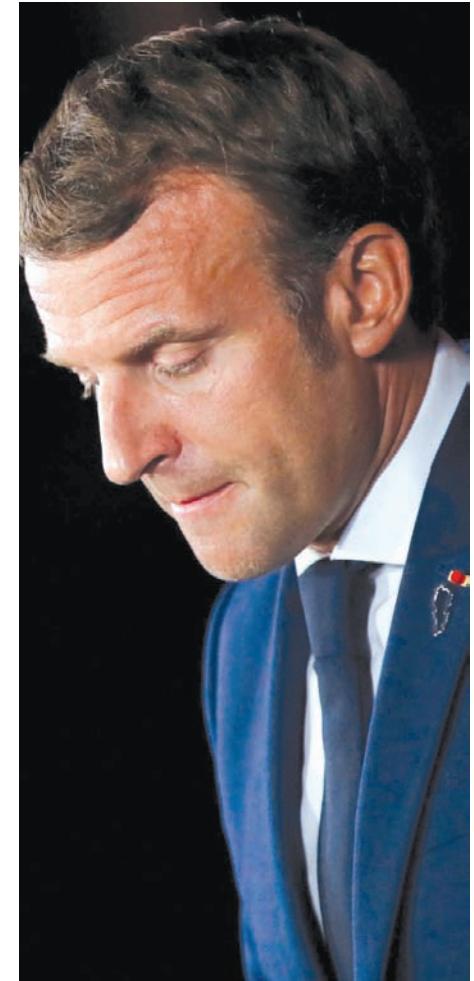
Quant aux pays rebelles, insoumis, l'ex puissant impérialiste n'a pas lésiné sur les moyens mis en œuvre pour, sans état d'âme, les : empêcher, freiner et saborder leurs efforts de reconstruction de leurs pays pour enfin jouter des biensfaits de la souveraineté retrouvée. C'est dire que l'impérialisme en général et français en particulier en mauvais élève frustré, humilié et assoufflé de vengeance, reste cramponné sur ses pratiques d'un autre âge pour imposer son hédonisme à « ses » anciennes colonies auxquelles il s'arrogue le droit de dicter ses volontés. Basta !, sommes-nous tentés de dire.

A l'évidence, la désignation par le pouvoir français de deux intellectuels de service les plus médiatisés (à telle enseigne qu'ils semblent faire partie des armoires de la République française), en l'occurrence Bernard Henri Lévy et Benjamin Stora chargés de mener pour le compte des autorités des missions ponctuelles et sensibles, à priori différentes mais complémentaires dans les faits, s'inscrit en droite ligne de la politique néocoloniale mise en œuvre, en ce qui nous concerne, par le pouvoir français. Ces rappels historiques sont de notre point de vue, incontournables pour saisir le sens de la commande d'un « rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie en ce moment précis qui obéit, à ne pas douter, à cette façon de considérer les rapports avec les ex colonies. La remise, par la France, au goût du jour de la question de la repentance (un terme connoté religieux pour un pays qui se revendique de la laïcité?), des excuses à présenter (trop tardivement ?) à notre peuple, pour se soulager, voire se dédouaner de ses responsabilités historiques de la charge des crimes imprescriptibles qu'elle a commis durant 132 horribles années de colonisation barbare à l'endroit de notre pays, reste le fait unilatéral des autorités françaises.

Il faut admettre que le travail de l'historien Benjamin Stora qui a fait de l'histoire douloureuse de la guerre d'Algérie son juteux fonds de commerce, répond de toute évidence à des termes de références dûment définis par le commanditaire, est destiné en premier lieu à son opinion publique et particulièrement, en clin d'œil à l'électorat de droite et son extrême, pour le rassurer sur ses véritables intentions et par ricochet, signifier aux Algériens les limites de sa « généreuse » offre. N'est-ce pas là, une partie de billard jouée maladroitement par Macron ? Ce jeu pervers, n'est-il pas destiné à faire de nous « les indigènes » d'hier, les dindons de la farce ? Il est aussi important de retenir que le choix de la date de remise de ce catalogue de préconisations très controversé, intervient à la veille de la très prochaine commémoration le 19 Mars 2021 de la fête de la victoire. Faut-il considérer cela comme un hasard, surtout si l'on prend en compte l'emballage des débats qu'il a suscités ? On a même eu droit à une envolée lyrique de Mr APATHIE qui dit sur les plateaux d'une émission télé du 23 janvier 2021 n'avoir toujours pas compris, pourquoi le pouvoir impérialiste de son pays avait envahi notre pays mais affirme, comme pour rassurer les auditeurs, de manière péremptoire que l'Algérie est une création française et qu'elle n'existe pas avant, rejoignant ainsi les déclarations de sa congénère et conseur sus nommée.

La cérémonie de remise du rapport commandé en juillet 2020 par et pour le chef de l'État français qui a eu lieu le 20 janvier 2021 et la publicité dont il a largement bénéficié semble, faire d'une pierre deux coups : répondre à des impératifs liés à un agenda dicté par la prochaine échéance électorale dont l'issue reste incertaine (les derniers sondages donnent le RN en tête des intentions de vote à la prochaine présidentielle) et surtout, permettre au locataire actuel de l'Elysée d'enterrir la déclaration qu'il avait faite à Alger. Ne dit-on pas que, en politique rien ne se fait au hasard !

Dès la remise du rapport tant attendu, les médias avaient titré à la une en gras « ni excuses ni repentance ». Un immense ouf de soulagement est poussé ! Le rapport de l'historien de service a répondu aux attentes. La campagne pour la présidentielle de 2022 peut enfin démarrer sous de



meilleurs auspices. Les médias ont du grain à moudre pour quelques mois surtout à l'approche du 19 MARS, fête de la victoire en Algérie, que les nostalgiques de l'Algérie française qui se recrutent à droite, à l'extrême droite et chez les socialistes stylé Mitterrand, refusent de célébrer. Pour ces derniers, cette date représente la NAKBA.

Il convient de relever que l'auteur n'a pas hésité de traiter dans son rapport tant attendu de part et d'autre de la mer Méditerranée, la guerre d'Algérie comme s'il s'agissait d'une querelle de voisinage qui portait sur le cocorico matinal d'un coq fougueux. Dans ce qui semble être destiné aux Algériens, il fait carrément dans la provocation en proposant à son commanditaire, une sorte de vente concomitante qui consiste à restituer au peuple algérien le burnous de l'Émir Abdelkader et de reconnaître l'assassinat du grand Ali Boumendjel en contrepartie de la libre circulation des harkis et pourquoi pas... de la réhabilitation du général Belounis et de Bachagha Boualem ? Faut-il rappeler à l'auteur que de cette préconisation qui a tout l'air d'un marchandage que la question des harkis ayant fait le choix (ils savent ce qu'ils avaient fait subir aux indigènes) de se replier en France, reste et restera un problème franco-français et que contrairement à ce qui est colporté par les esprits revanchards et autres nostalgiques de l'Algérie française, les harkis qui ont fait le choix contraire, la population, malgré tout ce qu'elle avait subi, a su faire preuve de discernement et n'avait pas appliqué la loi du Talion à leur rencontre. Faut-il aussi dire à l'auteur que le choix unilatéral porté sur la reconnaissance de l'assassinat du Grand Ali Boumendjel (60 ANS après) n'est pas dénué d'arrière-pensées et que cette méthode qui relève du fait du prince est inacceptable. Ignore-t-il que le peuple algérien considère tous les combattants (hommes et femmes) tombés au champ d'honneur depuis le premier coup de feu tiré en 1830 jusqu'au dernier coup de feu de l'OAS, sont élevés au rang de martyrs ? Chaque martyr compte ! Notre grand Ali Boumendjel n'a certainement pas besoin des honneurs de la France officielle qu'il a combattue ! En conclusion et pour rester constructif, en tant qu'algérien porteur du virus du patriottisme que d'aucuns pensaient voir disparaître de nos djebels (ils tablaient sur la culture de l'oubli, et le HIRAK leur a apporté de manière magistrale la preuve qu'il en est besoin, que le patriotisme et le rejet du néocolonialisme font partie de notre ADN) et ex colonisé qui a échappé miraculeusement à l'analphabétisme imposé aux indigènes par le code de l'indigénat grâce aux sacrifices consentis par notre peuple, vivant et aimant ce magnifique et doux pays, je voudrais soumettre à débat, les propositions qui me paraissent essentielles pouvant constituer une première étape pour avancer dans la construction d'un avenir pour tous.

Suite en page 9

Quel intérêt accorder au rapport Stora sur la mémoire ?

Suite de la page 8

La France officielle doit nécessairement reconnaître et condamner de manière la plus solennelle, les crimes impunisables que la France coloniale avait commis durant les 132 années de colonisation de notre Algérie. Ces deux crimes contre l'humanité et contre la nature impardonnable et impunisables ont causé :

- la mort par les armes, la torture, la famine, les maladies... de quelque cinq millions et demi d'Algériens, morts pour avoir refusé la soumission et la vie dans l'indignité. Quant aux survivants de ces massacres, ils ont été discriminés et empêchés d'aller à l'école pendant plus d'un siècle ce qui n'est pas sans conséquences sur le développement post-indépendance du pays.
- la destruction de millions d'hectares de forêts et de parcours incendiés, brûlés irrémédiablement par le largage de napalm et les labours.

Les conséquences directes de ce désastre écologique et de la destruction de la fertilité des sols, ont fait que l'Algérie réputée être le grenier de Rome et de l'empire Français, est réduite à importer son alimentation de base.

Les excuses ou la demande de pardon ? Pourquoi pas les deux, pour favoriser les relations apaisées ? Ce qui est sûr et certain c'est qu'elles ne ramèneront pas à la vie, ni ne consoleront les familles des morts et disparus, les hommes et les femmes indigènes morts pour avoir signifié clairement, souvent par les armes en leur possession, à ces envahisseurs qu'ils ne sont pas les bienvenus et qu'ils doivent repartir. De même qu'elles ne rétabliront pas les écosystèmes dramatiquement détruits par l'action des bûcherons, du napalm et de la monoculture.

Il convient de se rappeler que nos sages nous ont enseigné que des excuses dites après avoir reconnu les faits, avec une charge émotionnelle transpirant la sincérité présentées à la victime, grandit et honore son auteur (une faute avouée est à moitié pardonnée)...

En outre il faut admettre que des excuses arrachées et chargées lourdement d'hypocrisie feront plus de mal que de bien et n'aideront certainement pas le pays à réparer les dégâts causés par la colonisation barbare et prédatrice qu'a connue notre pays.

Commencer par aider le pays à reconstruire le patrimoine sylvicole et arboricole détruit sur plusieurs millions d'hectares, durant les 132 ans de colonisation. Cette action si elle venait à être mise en œuvre, outre le fait qu'elle serait une première mondiale et constituerait un modèle de coopération exemplaire, sera saluée par la communauté internationale d'autant plus qu'elle cadre parfaitement avec le plan de lutte contre le réchauffement climatique parrainé par l'ONU.

En outre, le nombre d'emplois directs et indirects que cette action généreraient constituera sans nul doute une réponse appropriée au problème de chômage endémique dans les zones visées et un moyen agronomique de réinstaller à long terme, les écosystèmes détruits par les actions irresponsables de l'administration coloniale et de freiner l'exode rural ainsi que la dégradation des sols.

Engager sans tarder un programme de décontamination des périphéries d'expérimentation des essais nucléaires, de prise en charge médicale des populations exposées aux radiations qui connaissent des malformations et autres maladies reconnues liées aux essais nucléaires, indemniser les victimes. Déjà

la loi française le prévoit pour d'autres sites d'essais nucléaires. Restituer au peuple algérien tous les trésors culturels dont il a été dépossédé arbitrairement, qui garnissent et enrichissent présentement les musées français.

Continuer de détenir ces trésors appartenant à un pays présenté comme peuplé de sauvages à civiliser constitue un non-sens. Continuer à soutenir que l'Algérie était « rien avant la colonisation française » et spolier son trésor culturel est tout simplement incohérent, insoutenable et inadmissible.

Concernant les amis de l'Algérie combattante (les porteurs de valises, les hébergeurs, les travailleurs, les médecins, les journalistes....) le peuple algérien reconnaissant ne manquera pas de leur dédier le moment venu un mémorial qui symbolisera de manière durable sa reconnaissance à ces justes qui avaient fait le choix de servir sa juste cause. C'est dans ce sens qu'une lettre ouverte initiée en septembre dernier par des intellectuels algériens a été adressée à Mr le Président de la République. Hélas ! Force est de relever à la lecture du catalogue de préconisations formulées par Mr Stora sur la question mémorielle dont il s'agit, que les ténors et les nostalgiques de l'Algérie française refusent toujours d'emprunter cette voie de la sagesse et de la raison, convaincus qu'ils sont déjà grands. Alors que par ailleurs la France officielle a reconnu, ce qui est une bonne chose, sa responsabilité dans un certain nombre de tragédies, avait présenté au nom du peuple français des excuses, elle continue de tergiverser dans le cas Algérien.

Ane pas douter, quand la volonté politique était là, elle avait amené la France officielle à, à titre d'exemple, reconnaître la responsabilité de la France dans la rafle du « Vel'd'Hiv ». Cette reconnaissance à géométrie variable fait que la France officielle continue de tergiverser quand il s'agit reconnaître les effroyables enfumades des grottes du Dahra (500 morts asphyxiés), les massacres du 08 mai 1945 (45.000 morts) et les fours à chaux de Guelma.

Encore une fois hélas ! Nous devons cesser de nous illusionner et de voir la réalité en face et de nous dire comment les décideurs de la France qui tergivergent à restituer les crânes de résistants indigènes envoyés en métropole pour y être étudiés par des « scientifiques » en vue de caractériser les indigènes et les classer suivant des critères prédefinis, comme s'il s'agissait de bestioles, trouveront-ils un jour (il ne faut pas désespérer) la sagesse et le courage politique pour enfin reconnaître les méfaits de la colonisation ?

Fort heureusement pour notre peuple, nos aïeules, par amour pour leur Algérie et grâce à leur bon sens paysan, avaient engagé à leur manière, la résistance biologique à l'indésirable envahisseur en consentant de faire des enfants, beaucoup d'enfants, sachant qu'une partie sera emportée par les maladies introduites par ces étrangers, une partie décèdera de misère à laquelle le peuple était réduit, l'autre partie qu'elles espéraient plus grande, grandira pour peupler le pays et continuer le combat pour chasser l'intrus. Sans ce combat qui s'inscrivait dans la durée, le peuple algérien condamné pourtant par le rouleau compresseur colonial, à disparaître, aurait connu le même sort réservé par les « civilisés » de la vieille Europe aux peuples dits indiens, et parqué dans les réserves. Sans le sacrifice incommensurable de ces douces mamans aimantes, les algériens d'aujourd'hui (et de demain) n'auraient pas connu l'indépendance et goûter aux délices de la liberté chèrement payée.

Mahmoud Chabane

LA CHRONIQUE DU BLENDAR

Paris : Akram Belkaïd



Ces temps incertains



Confinement ou pas confinement ? Depuis plusieurs semaines, les informations, les rumeurs, les affirmations savantes des uns, les déments dociles des autres, tout cela crée un désordre général. Une confusion. Personne ne sait en réalité où le bateau se dirige. En France, les sondages ne cessent de se contredire. La population en a assez du confinement et des mesures sanitaires contraignantes, affirme l'un. Les chroniqueurs s'en emparent, font le lien avec les manifestations à Tripoli, au Liban, ou les émeutes aux Pays-bas, et décrètent que la planète entière est prête à s'enflammer pour dire stop. Stop aux masques, aux frontières fermées, au couvre-feu, aux tests PCR obligatoires aux douanes, aux fermentures de restaurants et de musées.

Bref, c'est l'exigence du retour des jours anciens. Comme si on pouvait stopper l'épidémie ou rembobiner la pellicule.

Et puis, vient un autre sondage. Celui qui montre que beaucoup auraient accepté un troisième confinement et de nouvelles mesures restrictives. A une seule condition, savoir où vogue la galère, avoir des promesses claires, à défaut de perspectives. C'est l'un des enseignements de cette crise. Les gouvernements sont incapables de dire où vont les choses. Ils improvisent. Ils mentent, par omission, par obligation, par incomptérence. Dans une guerre, il suffit de parler de victoire, proche ou lointaine, et d'encourager le peuple à serrer les dents, à attendre, à accepter les sacrifices. Mais dans le cas présent, les repères sont inexistant et l'idée que les commandants sont incapables de tenir la barre et de naviguer par ces temps de tempête est très répandue. Macron, grand timonier ? On est prié de ne pas rire.

J'ai rarement ressenti autant de tension dans les rues de Paris. Même après les attentats de janvier et novembre 2015, la situation n'était pas la même. A l'époque, la vie poursuivait son chemin, les restaurants et les cafés

étaient pleins et même si les mines étaient graves, il y avait la possibilité d'oublier, même pour quelques minutes, l'angoisse du quotidien. Aujourd'hui, la nervosité et l'agressivité priment. Rouler dans la ville, c'est noter chaque jour les empoignades, les comportements peu civils, surtout quand approche l'heure du couvre-feu. Et que dire de ce métro bondé où les virus volent d'une narine à l'autre ?

Les gens craquent, me dit un ami médecin. Chacun ne supporte plus l'autre, celui que l'on croise avec le masque de traviole, le voisin qui fait du bruit parce qu'il commence à télétravailler dès huit heures du matin. Le télétravail, parlons-en.

En théorie, la mesure de l'imposer aux salariés est logique. Moins de gens dehors, moins de contaminations. La réalité est plus nuancée. Loin des collègues, coincé chez eux, les gens cafardent. L'isolement, le manque d'oxygénation, la sensation de ne plus avoir de barrière entre sa vie privée et les exigences professionnelles, tout cela dérange, déphase, accable.

De nombreux salariés paient cher le fait de télétravailler. Outre ce qui vient d'être évoqué, il y a le comportement de leurs chefs, incapables d'accepter de ne pas avoir leurs troupes sous la main, qui multiplient les courriels, les appels avec caméra branchée, histoire de vérifier que leurs « n moins un » ne dorment pas ou ne visionnent pas une série.

Les amateurs de haute montagne connaissent tous ce danger engendré par l'épuisement, le froid et le manque d'oxygène. Soudain, sans crier gare, certains se déshabillent, persuadé que la température est caniculaire. D'autres se jettent dans le vide, parce qu'une voix leur a suggéré qu'il vaut mieux en finir avec ce mauvais rêve.

Dans la presse, des médecins indiquent avoir recensé des comportements comparables. Docteur, j'en ai marre, dorénavant, je sortirai sans masque. Tant pis pour les amendes, tant pis pour les risques. Allons-y gaiement, entre-virussons-nous dans l'allé-

gresse. Ouvrons la cocotte-minute avant qu'elle n'explose.

Il est facile de leur jeter la pierre mais on ne peut qu'être indulgent avec ces restaurateurs qui décident de rouvrir leur établissement. Avec ces commerçants qui essaient de grappiller quelques dizaines de minutes d'ouverture après dix-huit heures, espérant qu'aucun policier ou gendarme ne passera dans le coin.

Ce n'est pas uniquement une histoire d'argent à faire entrer, de lutte acharnée contre le manque à gagner ou la faillite qui menace. C'est simplement une question de sens.

J'en reviens maintenant à la question des frontières. Je ne comprends toujours pas pourquoi l'Algérie empêche les siens de rentrer chez eux. C'est injuste et inqualifiable.

Pas un jour ne passe sans que je ne sois saisi, parce que journaliste, de messages de gens qui cherchent un moyen d'aller au pays. C'est la harraga à l'envers.

L'Algérie, si décriée, se fait désirer par la violence infligée à celles et ceux qui se demandent quand donc ils pourront y retourner. Au printemps ? L'été prochain ? A la vaccin-glin-glin ?

Les temps sont durs pour tout le monde. Les gens souffrent à cause de l'épidémie et des contraintes qu'elle impose. D'autres souffrent encore plus. Ils sont loin de chez eux. De leur famille. Ils sont privés de liberté.

Il est impossible de finir cette chronique sans évoquer le sort des prisonniers d'opinion car, pour eux, le fardeau est immense. Je pense à Khaled Drareni, mis en prison pour avoir fait son boulot. Je pense à Rachid Nekkaz dont on veut visiblement la mort puisqu'il vient d'être transféré à l'intérieur du pays alors qu'il est malade. Pourquoi ? Des criminels, des vrais, sont libres après avoir mené le pays à la banqueroute.

La jeunesse, elle, est fracassée. Mais ne soyons pas pressés. Celui qui pratique la hogra se croit invulnérable, éternel. L'histoire se charge presque toujours de démontrer le contraire.

Un Algérien au cœur d'Action Directe

Par Akram Tazi*

Pourquoi le terrorisme international ? Parce que l'éditeur est intimement convaincu que «nous faisons les frais d'une vraie campagne menée de l'extérieur. Que nous étions pris dans un étau, que la CIA, le Mossad s'en mêlaient et que les Français étaient derrière tout ça». Pour Hamid Bousselham, «ce n'était pas une histoire algéro-algérienne, loin s'en faut, ce qui nous arrivait à l'époque, il fallait s'intéresser à ce qui s'était passé ailleurs».

«Ailleurs», pour l'écrivain éditeur, c'est en France. Mohand Hamami, c'est l'histoire d'un Algérien pas comme les autres. Ce qui intéresse le narrateur, c'est son itinéraire, la façon dont «ce gargon s'est retrouvé impliqué dans le terrorisme et condamné par contumace à la prison pour plusieurs années.»

Il l'a connu intimement, cet homme introuvable aujourd'hui, aperçu pour la dernière fois au Liban. Il l'a connu à Paris, il l'a retrouvé en Algérie, lorsque amnistié par François Mitterrand il était rentré peu avant de disparaître. Raconter Action Directe vue par un membre du groupe, tenter de comprendre comment «les Français (les médias) de l'époque, l'Express, Le Nouvel Observateur - archives à l'appui - pouvaient manipuler un homme qui, à l'origine, était un désespéré, un paumé, en en faisant un véritable mythe - toute une campagne médiatique le donnait comme le neveu du numéro deux des services secrets algériens», seraient aussi les objectifs du livre.

Au départ, Mohand Hamami, orphelin, dont le père, proche du colonel Amirouche, a été tué par un officier français et dont la mère décède lorsqu'il a cinq ans, est élevé par son oncle paternel français d'adoption, et grandit dans un château. Il est ensuite employé comme garçon de ferme dans la région grenobloise.

Dans la mouvance particulière d'après mai 1968, c'était un petit casseur de voitures. Il s'intéressait un peu à l'imprimerie

rie, puis, avec des mouvements d'immigrés, il mena des petites représailles contre certains racistes, en général des commerçants. Monté à Paris, il décida de participer avec une petite équipe au tournage d'un film sur les Algériens en France. De rencontres en rencontres, on le présenta à l'équipe Gabriel Chahine (neveu du réalisateur égyptien Youcef Chahine) qui leur promit de la pellicule. La bande de jeunes ne le connaissait pas. Ce dernier leur dit qu'il pouvait leur présenter Carlos (terroriste international) et organisa un rendez-vous pour Jean-Marc Rouillan et Nathalie Ménigon. Ces derniers, membres fondateurs du groupe Action Directe, rencontrèrent la police au fameux rendez-vous, au lieu de Carlos. Très vite, Action Directe, qui fait le lien entre Gabriel Chahine et la DST, en concluant que c'était un indicateur et l'assassinat. La police retrouvera dans les carnets d'adresses du cadavres le nom de Mohand, «comme ça, qui figure dans un coin». Les arrestations s'opèrent de cette manière et c'est ainsi que Hamami se retrouva en prison. Les «gars» d'Action Directe le prirent en sympathie et lui conseillèrent de «revendiquer son appartenance au groupe», l'organisation se chargeant de trouver les avocats de la défense. A l'époque, ils avaient pour avocat l'actuel ministre de la Justice d'Emmanuel Macron, Eric Dupont-Moretti.

Mohand Hamami est ainsi pris dans l'engrenage, il revendique. Il devient leur ami. Et comme il n'y a rien à retenir contre lui, il est libéré». A sa sortie, il garde sa nouvelle famille d'Action Directe et c'est comme ça que tout démarre.

Parce qu'une étude sur Action Directe, du terrorisme français à l'europétroterrorisme est «pleine de contre-vérités quand il s'agit de Mohand», Hamid Bousselham éprouve aussi le besoin de dire qui était cet homme «aimable, affable, entêté, attachant et pas très cultivé avant la prison.

La prison où il découvrit la littérature, la musique et toute une formation politique».

DU DESPERADO AU RÉVOLUTIONNAIRE MYTHIFIÉ

L'écrivain tient à préciser qu'Action Directe, alors en pleine activité, ne perpétrait que des attentats matériels visant les intérêts de l'Afrique du Sud, d'Israël ou encore de l'OTAN. «C'était bien avant l'assassinat à Paris du directeur général de Renault, Georges Besse et du général Audran, haut fonctionnaire du ministère de la Défense nationale...»

Hamid Bousselham nous lit à haute voix une lettre de Hamami à ses amis en prison, datée du 3 octobre 1986 à Beyrouth, signée de deux empreintes digitales: «un jargon dingue»: «Chers camarades, en mon nom et au nom du groupe, nous ne pouvons pas savoir comment nous ressentons la vie cellulaire que vous menez et celle de ceux de l'intérieur traqués par tous les moyens répressifs de la bourgeoisie impérialistes de l'Occident. Chers camarades, vous avez beaucoup de courage et nous admirons la continuité et l'élévation de la politique militaire de l'organisation Action Directe. Aussi, nous sommes combattants dans la périphérie des métropoles impérialistes, nous vous témoignons de toutes nos certitudes et tâcherons de donner des coups sévères aux intérêts de l'impérialisme ouest européen, américain en Afrique, au Proche-Orient et Moyen-Orient. Par ailleurs, je tiens à préciser que je ne suis point le neveu du numéro deux des services de sécurité algériens, ni un agent des services secrets algériens, ni un agent des services secrets libyens. Je n'ai aucune parenté dans les services secrets algériens. Je suis fils de chahid, martyr de

la Révolution algérienne. Mon père a été fusillé par l'armée coloniale française». Mohand Hamami était d'abord un personnage. Un personnage surprenant. «Il voulait d'ailleurs, par le biais de Maître Vergès, attaquer la France pour crime contre l'humanité.» Hamid Bousselham précise : «il connaissait très bien Georges Ibrahim Abdallah, le dirigeant libanais des F.A.R.L, pro-palestinien. Pour ce livre, il m'avait même obtenu une préface de ce dernier en personne.» Sentimental l'éditeur ? Certainement aussi.

L'OUVRAGE DOIT PARAÎTRE PROCHAINEMENT.

Hamid Bousselham est un écrivain, historien, journaliste, éditeur, et aujourd'hui producteur et cinéaste. Il s'est fait connaître notamment par les publications de Torturés par Le Pen (2000) et de Quand la France torturait en Algérie (2001).

En 1991, il a créé à Alger, les éditions Rahma et en mars 1997, Mémoire, un magazine consacré à l'histoire. En 1999, il est également directeur de la rédaction de l'hebdomadaire satirique El Manchar.

En novembre 2020, il crée avec son fils Akram et ses filles Rym et Ghislaine Bousselham Taza Films, une société de production de films et de documentaires.

Il écrit actuellement un scénario original sur la base de son livre à paraître, intitulé Action Directe, une co-production franco-algérienne.

À paraître prochainement plusieurs ouvrages: une nouvelle édition revue et augmentée de son livre «Quand la France torturait en Algérie.», «Le professeur Abdellah Bousselham, un militant de la cause nationale» coécrit avec ses enfants, «La diplomatie algérienne 1954-1962.» et «La 8 ème Wilaya, la Fédération des Algériens du Maroc.» et son autobiographie «From Algeris to New York

* Cinéaste

Hommage à un humaniste

Le Père Thierry Becker (1934-2021)

Par Rahal Redouane*

L'annonce par Le Quotidien d'Oran du 27/01/2021 du décès du père Thierry le 27/01/2021 à Oran, peut paraître à première vue comme un fait divers banal par le commun des mortels. Mais pour ceux qui l'ont connu et côtoyé garderont de lui le souvenir d'un religieux atypique que les circonstances ou le destin de la vie lui ont fait connaître l'Algérie et ses habitants en pleine révolution de Novembre 1954.

Le Père Becker né le 08 août 1934 à Reims (France) a été appelé par son gouvernement à accomplir son service militaire dans la Marine française à Mers El Kébir - Oran. C'est de ce séjour, inattendu et inopiné, en Algérie qui va orienter et sa vocation et son avenir.

Dès sa démobilisation, il rejoint l'Institut catholique de Paris pour être un futur prêtre exerçant son sacerdoce en Algérie. Ses études terminées à Paris, il rejoint d'abord le Liban pour approfondir ses connaissances en langue et littérature arabes.

De retour en Algérie dès l'indépendance, il est affecté par la hiérarchie catholique en Algérie comme enseignant

au collège privé d'Eckmühl pour un temps. Il est nommé ensuite au lycée Pasteur d'Oran qui dépendait de la Mission de coopération française en Algérie pour y enseigner l'arabe.

Après la nationalisation des écoles privées diocésaines en Algérie, il partage son temps entre ses activités propres de prêtre et à des tâches administratives auprès de l'Evêque d'Oran pour être au service de ses ouailles.

Il était toujours disponible : s'occupant des migrants subsahariens, visitant les détenus chrétiens à la prison d'Oran en tant qu'aumônier reconnu. Son entretien, sa connaissance de l'arabe lui facilitent les démarches auprès des services publics.

Connaissant parfaitement les intérêts, les motivations des Algériens, de leur culture ancestrale, il est un fervent défenseur du dialogue islamo-chrétien. Pour lui seul, un dialogue sincère, sans arrière-pensées, en évitant les erreurs du passé, est à même de sauver la paix des hommes et leur épanouissement.

Pasteur dans le sens le plus noble, il était tolérant, ouvert aux autres, agissant pour le rapprochement des êtres humains quels qu'ils soient. Le père Thierry Becker est un humaniste vouant respect et amour aux autres. Pour lui, la dignité de la personne humaine est une forme d'amour de Dieu

l'unique. Etre au service des autres était sa philosophie sociale et économique, de nature à changer l'ordre des choses, de modifier l'attitude des sociétés envers elles et contre elles.

C'est pourquoi, il restera vivant à Oran ou ailleurs.

Après la disparition le 1^{er} décembre 2020 de Mgr Teissier, ex-Archevêque d'Alger, lui aussi grand arabisant, puis celle du père Becker, l'Algérie, leur patrie d'adoption, reconnaissante de leur engagement et de leur amour pour elle, gardera pieusement leur souvenir parce que ils ont jeté des passerelles entre les communautés plurielles de la société, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé.

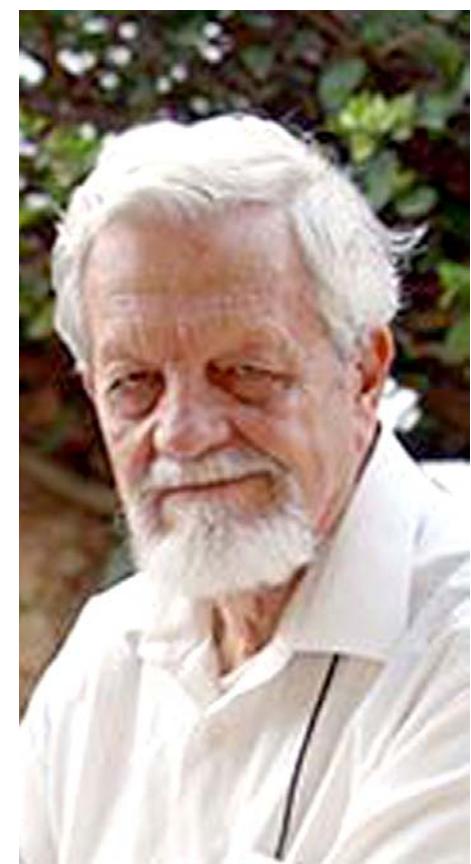
Cet hommage à l'homme Thierry Becker, religieux de son état, passeur d'idées de tolérance, de joie de vivre mais pasteur chaleureux auprès des siens et de son environnement.

Pour lui, grâce à la confiance qui naît, pour croître et fructifier dans toute société humaine, est de nature à consolider les liens de toute sa composante en supprimant la honte dans les rapports humains.

C'était son credo et sa grande leçon d'humanité envers les autres.

Adieu cher ami, tu resteras toujours vivant.

*Avocat - Oran



Mémoire, Oubli, Repentance

Par H. Benhaoua*

Côté français l'historien B. Stora est chargé d'élaborer un rapport qui sera intitulé «la question mémorielle de la colonisation française en Algérie^[1]». Côté algérien Mr Chikhi directeur des archives nationales est chargé de la récupération des archives. Un climat prometteur s'établit entre les pays, l'Algérie espérant enfin des excuses officielles de la France pour les atrocités de la colonisation. Un tel geste pourrait dépassionner les relations algéro-françaises et permettre la réconciliation des mémoires. Le 21 janvier 2021 B. Stora remet son rapport au président E. Macron qui le rend public et rejette aussitôt toute idée de repentance ! Stupéfaction des algériens !

Ce rapport a fait l'objet de nombreuses critiques aussi bien en Algérie qu'en France. Des 2 côtés de la Méditerranée ce rapport est fustigé, il est considéré comme insuffisant du côté français : «minimaliste» par les Harkis les pieds noirs qui demandent réparation à la France, passable pour une droite qui veut institutionnaliser une vision apologétique de la colonisation se référant à des prétextes «bienfaits de la colonisation». Pour les Algériens il est frustrant parce ce qu'ils espéraient une reconnaissance officielle, et tourner enfin cette page des mémoires ! Voilà encore une fois les deux mémoires renvoyées dos à dos !

Dans une tribune au quotidien d'Oran [2] intitulé «Un rapport, une méthode» B. Stora répond aux critiques et explique sa démarche qui selon lui priviliege «l'éducation, la culture, et la compréhension de l'autre» pour établir des ponts et faire reculer les préjugés et le racisme. Dans ce rapport, l'historien B. Stora revisite l'histoire de l'Algérie, et s'attarde plus sur les événements récents de l'histoire d'Algérie (guerre de libération, FLN, pieds noirs, harkis..) mémoire récente dont beaucoup d'acteurs sont encore présents. Dans la première partie 1 «Algérie, l'impossible oubli» paragraphe «deux imaginaires» B. Stora revient sur la conquête de l'Algérie, il relate brièvement la résistance de l'émir Abdelkader, le combat du Dey Hadj Ahmed de Constantine, les différentes insurrections successives, les nombreuses déportations en Guyane, en Nouvelle-Calédonie. Il est vrai qu'on ne peut pas résumer 132 ans d'histoire en 160 pages, mais ce rapport reste trop conciliant avec les brutalités animales de la soldatesque coloniale commandée par le Maréchal R. Bugeaud, adepte des razzias et des enfumades. Il utilise des termes neutres pour décrire la colonisation, il met sur le même stade colons et colonisés, les termes «crimes, atrocités, génocide» ne sont pas mentionnés.

POURQUOI LA FRANCE DOIT PRÉSENTER DES EXCUSES OFFICIELLES ?

La colonisation de l'Algérie a été le théâtre d'une barbarie sans précédent et d'une rare violence, ces faits ont été commis au nom de la France ! La France est donc coupable de crime contre l'humanité et de génocide à l'encontre du peuple algérien. C'est un fait indéniable ! Il est temps de faire son mea-culpa ! «Rien ne se construit sur des dissimulations, dans l'oubli ou le déni» F. Hollande

-CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

Les enfumades, techniques d'asphyxie entraînant la mort dans des souffrances horribles, utilisées par l'armée coloniale à l'encontre des populations civiles sont les prémisses des gaz de combat (1^{er} guerre mondiale) et des chambres à gaz (2^{me} guerre mondiale). Aujourd'hui le droit international a énormément évolué, l'ONU qualifie l'utilisation des gaz chimiques comme «Une violation du droit international et un crime contre l'humanité» C'est donc un crime contre l'humanité !

-LE GÉNOCIDE

Un rapport parlementaire de l'époque dénonçait déjà la brutalité coloniale ! « Nous avons commencé l'exercice de notre puissance par une exaction, nous avons profané les temples, les tombeaux, l'intérieur des maisons, asile sacré chez les musulmans ; nous avons égorgé sur un soupçon des populations entières qui se sont ensuite trouvées innocentes.

La question mémorielle est toujours au cœur des relations passionnées entre la France et l'Algérie, le président algérien et français désireux de porter un regard lucide sur la question décident de l'aborder conjointement.



Nous avons débordé en barbarie les barbares que nous venions civiliser [3] » A la veille de la colonisation l'état de la population algérienne mal connu, était évalué approximativement autour de 3 millions, mais il faut attendre les premiers recensements réalisés à partir de 1856 pour estimer convenablement la population musulmane. Hélas, on note une diminution (presque 1 million) flagrante de population [4] entre 1830 (3 millions) et 1872 (2.134.000). Cette surmortalité s'explique par la férocité du processus de colonisation (razzias, massacres, spoliations, famines, épidémies) sous le commandement du général Bugeaud. L'effondrement de la population algérienne est le résultat d'une extermination programmée méthodiquement et intentionnellement, aujourd'hui vu du droit international, cela s'appelle un génocide. Et pourtant la France reconnaît le génocide arménien depuis 2001 continue à nier le génocide algérien ! Comble ! Elle a même adopté une loi qui punit sévèrement la négation du génocide arménien[5] ! Pourquoi tant d'obstination ?

HISTOIRE DE REPENTANCE

La France devrait assumer son passé colonial pour clôturer définitivement son passif colonial, mais elle refuse toujours de le regarder avec objectivité, son histoire est jalonnée des taches noires.

La France de Bugeaud avait exterminé le peuple algérien, la France de Vichy alliée des nazis avait participé activement à la déportation des juifs, la France du Général De Gaulle a perpétré des massacres de population civile le jour de la victoire sur le nazisme (8 Mai 1945), le tort des algériens massacrés était d'avoir revendiqué leur part de liberté, la France de gauche (R. Cotté, F. Mitterrand) avait légitimé la torture comme moyen de lutte et permis la décapitation de prisonniers politiques comme A. Zabana (F. Mitterrand alors ministre de la justice refusa sa grâce).

En Juillet 1995 J. Chirac Président de la République Française reconnaît la responsabilité de l'état français dans la déportation des juifs. En Mai 2001 l'esclavage est reconnu comme crime contre l'Humanité (Loi Christine Taubira). Mais entre la France et l'Algérie, les relations sont beaucoup plus complexes et les différents présidents français n'ont pas fait explicitement le pas vers l'apaisement ! Aucun n'a parlé ouvertement du génocide algérien ! Depuis 1995, la France a connu 4 présidents, en dehors des déclarations de bonne intention aucune initiative officielle de repentance !

Et pourtant en 2017 le candidat E. Macron qualifie la colonisation de l'Algérie comme un «crime contre l'Humanité» en tant que président il reconnaît la responsabilité de la France dans la mort du Mathématicien M. Audin et présente les excuses de la France à Mme J. Audin, ce geste

ça il nous sert une série de recommandations qui vont dans le sens des objectifs de l'Elysée. Selon B. Stora et par conséquent E. Macron, oui il y a eu des fautes, des exactions mais point de crime contre l'humanité, point de génocide donc point de repentance ! B. Stora estime que l'éducation, la culture, et la compréhension de l'autre peuvent réconcilier les mémoires, ce qui est indéniablement vrai, mais comment comprendre l'autre quand on lui tourne le dos ? Avec ce rapport tronqué B. Stora sème le doute dans nos esprits serait-il partisan de la théorie de ceux qui font encore l'apologie de la colonisation [6] ?

Conclusion

En somme l'Algérie coloniale a été construite sur les ruines d'une Algérie musulmane, dépossédée lourdement de son foncier, déracinée culturellement, dépeuplée volontairement, soumise à un régime d'apartheid «le code de l'indigénat» qui prive tout un peuple des droits les plus élémentaires. De plus cette barbarie est l'œuvre d'un pays porteur d'idéaux de liberté et revendiquant un ensemble de textes fondamentaux de droits naturels individuels de

l'homme (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789). L'histoire de la colonisation a été échafaudée sur une idée fausse «l'Algérie n'appartenait à personne» et aujourd'hui encore certains milieux ultra scandent que la France n'a pas colonisé l'Algérie, elle l'a fondée ! L'Algérie, de par sa position géostratégique, a subi de nombreuses invasions, son histoire remonte à la nuit des temps, elle commence avec l'homme de Tighennif des plus anciens fossiles humains d'Afrique découvert à Mascara dans les années 50 et daté environ de 700.000 ans. Cette page de notre histoire commune et passionnée avec la France ne peut être oubliée, mais elle sera certainement plus apaisée lorsque la France réconciliée avec sa mémoire assumera ouvertement son passé colonial. Aimé Césaire a bien résumé les atrocités de la colonisation avec ces quelques phrases [7] «Entre colonisateur et colonisé, il n'y a de place que pour la corvée, l'intimidation, la pression, la police, le vol, le viol, les cultures obligatoires, le mépris, la méfiance, la morgue, la suffisance, la muflerie, des élites décérébrées, des masses avilis. J'entends la tempête. On me parle de progrès, de réalisations, de maladies guéries, de niveaux de vie élevés au-dessus d'eux-mêmes. Moi, je parle de sociétés vidées d'elles-mêmes, des cultures piétinées, d'institutions minées, de terres confisquées, de religions assassinées, de magnificences artistiques anéanties, d'extraordinaires possibilités supprimées ». Cela n'est-il pas suffisant pour reconnaître que la colonisation est un crime contre l'Humanité ! Même si la France continue dans son obstination, cela ne nous détournera pas de notre objectif de recherche de la vérité.

*Professeur .Université Oran1,
Ahmed Benbella

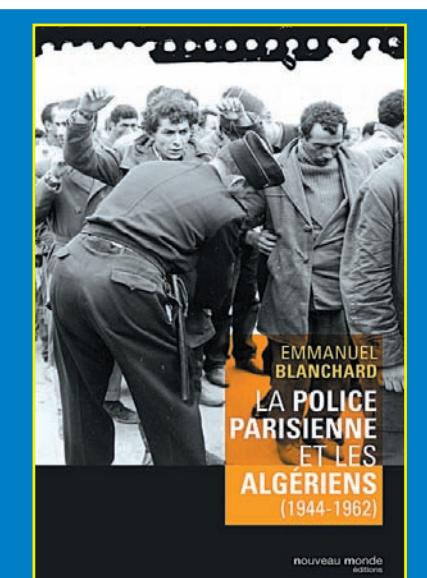
Bibliographie

- 1- Rapport remis au président E. Macron le 21 Janvier 2021
- 2- Tribune du 25 janvier 2021 dans le Quotidien d'Oran.
- 3- Rapport de la commission gouvernementale présenté aux chambres en Juin 1834
- 4- D. Maison. La population de l'Algérie. In Population, 28ème Année, N° 6, 1973, p 1079-1107
- 5- loi adoptée par l'assemblée nationale française en première lecture, avec cent six voix pour et dix-neuf contre
- 6-[10]-Loi du 3/02/2015, Art. 4 «Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit».
- 7- Aimé Césaire Discours sur le Colonialisme (1950), éd. Présence africaine, 1989, p. 21-22



Médiatic

Par Belkacem
Ahcene-Djaballah
Livres



**LA POLICE PARISIENNE
ET LES ALGÉRIENS (1944-1962).**
Recherche historique de Emmanuel
Blanchard. Casbah Editions,
Alger 2013. 448 pages, 870 dinars

Affaiblie par l'épuration mais forte du prestige de «l'insurrection» d'août 1944 (contre l'occupant nazi) et de ses 167 «martyrs» de la Libération de Paris, la préfecture de police de Paris est devenue puis restée (jusqu'à nos jours ?) une sorte d'«Etat dans l'Etat», auquel il était très difficile, sinon impossible d'imposer des réformes. Entre 1947 et 1963, sa cible favorite a été d'abord et surtout les «Nord-Africains», en particulier les «Français musulmans d'Algérie» (les Fna) arrivés, émigrés forcés ou volontairement, en «métropole». Les Algériens furent donc ciblés, continuellement, soit comme des étrangers, soit comme des «indigènes» que l'on pouvait discriminer en raison de la situation coloniale. Sous divers motifs étaient mis en place des dispositifs qui empruntaient au traitement habituel des «indésirables».

La marge de manœuvre fut élargie avec la nouvelle configuration politique née du déclenchement de la guerre de libération nationale et encore plus lorsque celle-ci démenagea une partie de son action en «métropole» (ouverture rendue nécessaire d'un «second front»). On passa donc de l'«indigène» au citoyen diminué puis à une nouvelle clientèle policière. Les structures changèrent ainsi que les méthodes. La mentalité, elle, n'avait pas changé, avec «l'absence du vécu colonial des gardiens de paix parisiens».

Les structures : Si au départ (années 20), on avait le Saina (visant tous les coloni-

PARIS : «L'ETAT DE POLICE»

sés), par la suite on a eu la Mona, la Bna, les Ctam (1952), la Bav (Brigade des agressions et violences, «une nouvelle police des Algériens» créée à partir de 1953), le Samas (1958) et enfin la Bac (Brigade anti-criminalité)... mais aussi les Civ, le Sat-Fma (sorte de Sas/Sau) s'appuyant sur les Brs (Bureaux de renseignements spécialisés)... puis le Gap (Groupe interministériel d'action psychologique) puis la Fpa (Force de police auxiliaire)... Une cascade d'organismes, d'approches et de sigles... Puis vint Papon (15 mars 1958)... Avec cet ancien Igame de Constantine (1956-1958), ancien collabo antisémite des nazis occupant alors la France, ayant fait ses «preuves» au Maroc sous protectorat, un autre grand tournant allait voir le jour, avec des méthodes de travail encore plus radicales, dont l'aide de «harkis» ramenés d'Algérie et organisés en «brigades nord-africaines» (Bna) chargés spécialement d'«éliminer» les «indésirables». La «Bataille de Paris» (sic !) allait commencer... et on alla jusqu'à créer en août 58 le Scaa (Service de coordination des affaires algériennes directement rattaché au cabinet du préfet... une déclinaison métropolitaine du Cra, Centre de renseignement et d'action opérant dans l'Est algérien faisant «travailler» ensemble unités policières et militaires) : Rafles gigantesques (dont certaines durèrent des semaines et des mois, avec des regroupements dans des «centres de triage» rappelant l'époque des nazis et ses policiers parisiens collabos y entassant le Juifs), raids, bouclages et blocus des quartiers, contrôles répétés, opérations de type militaro-policier d'envergure, contrôle au faciès, bannissement, «brutalités» routinières, sévices et torture, internements (dans les Cars ou «Camps d'assignation à résidence surveillée» en métropole même : Thol, Larzac...), limitations à la liberté de circulation, «reconduites» «vers le douar d'origine»... et même exécutions sommaires... l'élimination physique étant devenue une modalité d'action.

Point d'orgue, les massacres du 17 octobre 1961 en plein Paris : une manifestation pacifique de 20 000 personnes (Ali Haroun évoque le chiffre de 50 000... avec beaucoup de femmes et d'enfants) contre un couvre-feu ciblant les seuls Algériens qui entraîna... 12 000 arrestations en une seule journée mais aussi des centaines de morts par balles ou par étouffement (sous les corps) ou sous les coups de «bidule» portés par les agents, et de disparus (dont plusieurs jetés dans la Seine)... un véritable «massacre colonial» en pleine capitale... auquel participèrent, dit-on (certains témoins interviewés trente ou quarante ans après les faits) des pompiers, des

machinistes de la Ratp mais aussi de simples passants. La «ratonnade» généralisée... Un «pogrom» (Pierre Vidal-Naquet).

«Dix ans après que la citoyenneté française leur eut été octroyée, les Algériens n'étaient donc toujours pas reconnus comme des individus dont l'action politique pouvait s'expliquer par la défense de valeurs et d'intérêts, ou par une trajectoire historique partagée par nombre de régions colonisées. Pour la police parisienne, ils restaient enfermés dans le carcan d'une situation coloniale fondée sur la criminalisation de toute remise en cause de ce rapport de domination» (p 204). En plus d'être une terre colonisée, occupée, l'Algérie allait devenir aussi une «colonie punitive», une «terre de bannissement» (le plus célèbre des bagne fut celui de Lambèse qui servit à la répression des militants nationalistes jusqu'en 1962... en plus des autres camps de concentration, des camps de regroupement... et des «livraisons» aux bourreaux locaux qui avaient multiplié les centres de détention et de torture.

Bref, bien qu'elle ne fut jamais en position de monopoliser les pouvoirs à la façon de l'armée en Algérie, il n'en reste pas moins que les années 1958-1962 «ne furent pas celles de l'Etat de droit, mais celles de l'«Etat de police»... appuyé par le Général de Gaulle lui-même et son Premier ministre M. Debré...

Après 1962... Aujourd'hui... une parenthèse refermée ? Pas si sûr... tant que la situation «coloniale» perdure encore dans bien des esprits. A. Tebboune et E. Macron, B. Stora et S. Chikhi ont du «pain sur la planche» ! Face à des mémoires «inoubliables»... et une «histoire» qui «bégaye»

L'Auteur : Maître de conférences en sciences politiques (Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines, chercheur au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip). Recherches sur les polices en situation coloniale et sur la socio-histoire des politiques d'immigration.

Table des matières : Introduction/Partie I : La police parisienne aux prises avec le nouveau statut des Algériens (1944-1947)/ Partie II : Innovations et adaptations d'une police des citoyens colonisés (1947-1956)/ Partie III : Les contributions de la préfecture de police à la définition d'un «problème nord-africain» (1947-1958)/ Partie IV : «Eliminer les indésirables» : nouveaux dispositifs et radicalisation d'un répertoire d'action (1958-1962)/ Annexes (3)/Liste des sigles et abréviations/Sources utilisées / Références citées/Index / Remerciements.

Extraits : «L'émergence d'une «histoire

apaissée» de l'Algérie colonisée apparaît plus comme un horizon que comme une réalité» (p 12), «L'Algérie fut un des territoires français qui paya le prix humain le plus lourd aux combats de la Seconde Guerre mondiale et les immenses sacrifices consentis par l'ensemble des populations accentuèrent, plus qu'ils ne résorbèrent, la fracture née du spectacle du suzerain colonial défait» (p 21), «La figure de l'«indésirable» appliquée aux Algériens était donc tout à la fois sociale et politique et les constituait en «ennemis de l'intérieur» dont les caractéristiques étaient cependant loin de leur être propres» (p 198), «La solution la plus simple consisterait à interner tous les Fma compromis ou suspects...» (Préfecture de police. Extrait rapport du 29 juillet 1957, p 291), «A compter de l'automne 1958, les polices jouèrent en métropole le rôle des militaires en Algérie...» (p 331), «Le 17 octobre 1961 (à Paris), ce ne fut pas un service de maintien de l'ordre qui fut mis en œuvre, mais une véritable «chasse à l'homme» fondée sur des critères raciaux... Un événement qui, par son caractère unique dans l'histoire de la France métropolitaine du XXe siècle, est particulièrement difficile à catégoriser» (p 391).

Avis Un livre issu d'une thèse de docteur... certes «refondue» et dont certains chapitres n'ont pas été repris, heureusement pour le lecteur. Toutes les parties sont passionnantes nous faisant découvrir, faits à l'appui, le côté presque toujours obscur et souvent criminel de la police parisienne ! On en perçoit bien des séquelles aujourd'hui encore. Suite et... pas fin ! L'auteur devrait présenter une autre thèse... de 62 à 2020.

Citations : «Le 1er mai 1945 a été le premier acte d'une affirmation collective et publique de la revendication d'indépendance nationale» (p 23), «L'accentuation de la misère de populations infériorisées ou construites en ennemis est un ressort courant des acteurs administratifs, politiques ou médiatiques engagés dans les luttes de définition d'un certain nombre de problèmes publics» (p 187), «Dans le cas algérois, le terme «bataille» (d'Alger) était destiné à anoblir l'action de régiments de parachutistes qui avaient effectué de vastes «opérations de police» fondées notamment sur l'usage massif de la torture (...) Pierre Vidal Naquet affirmait d'ailleurs que si l'expression pouvait être utilisée à bon droit, c'était bien parce que la police parisienne pouvait être comparée aux parachutistes du général Massu» (pp 334-335). «L'histoire des «Français musulmans d'Algérie» émigrés en métropole entre 1944 et 1962 est placée sous le sceau d'une forte emprise des forces de l'ordre» (p 399)

Nourriture, vitamines... : ce que l'on sait sur l'impact de l'alimentation sur la prévention du Covid-19

Les médecins Boris Hansel (Inserm), Diana Kadouch (service de Diabétologie-Nutrition, hôpital Bichat), Jérémie Puyraimond-Zemmour et Luc Cynober (chef du Service de Biochimie inter-hospitalier Cochin-Hôtel-Dieu) reviennent sur les questions que pose la nutrition sur la prévention du Covid-19.

Le Journal du Dimanche

L'épidémie de Covid-19 a fait émerger bon nombre de questions autour de la nutrition. D'abord, naturellement, avec le confinement et ses répercussions sur notre hygiène de vie et nos habitudes alimentaires. Ensuite, par les questions légitimes sur les risques de contamination lors de l'achat de produits alimentaires étant passés entre de nombreuses mains. Enfin, chacun s'est interrogé sur les moyens nutritionnels permettant de prévenir ou combattre l'infection. Quel constat peut-on aujourd'hui en tirer? Et quelles questions restent sans réponses?

CONFINEMENT ET PRISE DE POIDS

Dans une enquête de l'Ifop publiée dans Darwin Nutrition et menée auprès de 3.045 Français, la majorité (57%) des participants disaient avoir pris du poids lors du premier confinement imposé à la population. Or au vu d'une autre enquête conduite sur un millier de Polonais, les personnes obèses en ont davantage souffert. Et de notre côté, le questionnaire du programme COVIDIAB auquel ont répondu 5.280 personnes diabétiques nous a appris qu'un quart d'entre elles avait pris du poids en mars dernier.

Les données de NutriNet-Santé, qui portent sur une cohorte de 37.000 personnes, vont peu ou prou dans le même sens : si 35% des participants ont pris du poids pendant le premier confinement, 23% en ont perdu. Le gain pondéral s'explique en partie par une modification des habitudes alimentaires, avec un apport énergétique plus important, une moindre consommation de produits frais (fruits et poisson), le grignotage d'aliments sucrés, gras et salés, et l'augmentation de la consommation d'alcool. Mais il a aussi pour cause une baisse de l'activité physique, notée chez 53% des participants, ce qui a pu aggraver les problèmes d'obésité.

Point positif : l'enquête Ifop révèle qu'à l'issue du confinement, plus de la moitié des personnes interrogées (56%) souhaitaient manger plus sain et équilibré, sans pour autant se soumettre à un régime strict. Et de fait, 20 à 30% des Français semblent avoir adopté une meilleure hygiène diététique.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET COVID-19

Bien sûr, l'une des premières préoccupations fut d'abord de limiter le risque de contracter le Covid-19 au travers des aliments et/ou de leurs emballages. Une inquiétude qui reste de mise à la veille du traditionnel repas de Noël et des fêtes de fin d'année. Que sait-on des possibilités de contamination? S'ils sont présents sur des aliments entreposés dans le réfrigérateur à 4°C, les coronavirus peuvent rester vivants pendant un laps de temps de 72 heures. Dans l'eau, ces virus sont capables de survivre jusqu'à 10 jours à 23°C, et plus d'un an à 4°C. Et sur des surfaces comme le verre, le métal ou le plastique, ils peuvent rester vivants pendant 9 jours. Enfin, on sait que le SARS-CoV-2 est inactivé aux températures de cuisson habituelles (70°C), et qu'il est également très sensible aux détergents et désinfectants : le sel, le poivre, le vinaigre et le jus de citron n'ont en revanche aucun effet.

Pour l'heure, aucune donnée scientifique ne suggère que le SARS-CoV-2 puisse nous infecter par voie digestive. Mais on ne peut pas totalement exclure la possibilité d'une contamination des voies respiratoires lors de la mastication d'un aliment infecté. Et par principe de précaution, les autorités de santé ont donc émis un certain nombre



de recommandations. Ainsi, l'OMS et l'Anses recommandent de se laver les mains régulièrement, notamment après avoir fait ses courses, avant de cuisiner et de se mettre à table. Il est également conseillé de rincer les fruits et les légumes à l'eau, de retirer les emballages inutiles, et de nettoyer plus fréquemment le réfrigérateur.

A l'inverse, il est contre-indiqué de désinfecter aliments et emballages avec de l'eau de javel ou un détergent : faute d'un rinçage suffisant, on s'expose alors au risque d'intoxication. Enfin, à ces conseils, devraient enfin s'ajouter ceux visant à limiter les risques de toxi-infection alimentaire : il s'agit de veiller aux dates de péremption et aux conditions de conservation des aliments, ou encore à leur température de cuisson. Quid des moyens de renforcer ses défenses contre le SARS-CoV-2 en s'appuyant sur l'alimentation?

Beaucoup se sont posé et se posent toujours la question du meilleur régime à adopter pour renforcer ses défenses immunitaires. Or si des études ont bel et bien établi l'existence de liens entre alimentation, nutriments, et immunité, il n'existe pas à ce jour de "régime boosteur de l'immunité". A ce sujet, notons que les vitamines jouent un rôle de premier plan dans l'inconscient collectif. On les considère souvent comme l'exemple même de micronutriments aptes à nous prémunir contre la fatigue et les infections. Et les vitamines D, C ou A sont d'ailleurs souvent proposées sous forme de compléments alimentaires. Doit-on pour autant les recommander pour lutter contre le Covid-19?

VITAMINE D : LA PLUS MÉDIATISÉE

La vitamine D est depuis le début de la pandémie la plus médiatisée de ces micronutriments, et la question de l'intérêt d'une complémentation systématique de la population reste posée. Cette vitamine a pour partie une origine alimentaire et se trouve principalement dans les poissons gras (hareng, saumon, sardine et maquereau) et les laitages enrichis. Mais elle est aussi synthétisée par l'organisme, sous l'influence de l'exposition au soleil.

On sait, par des études épidémiologiques, qu'il existe une relation entre de faibles concentrations plasmatiques en vitamine D et le risque d'infections voire d'hospitalisation pour Covid-19. Cette vitamine s'est aussi révélée avoir un rôle immunomodulateur lors de recherches menées sur des cultures cellulaires, en facilitant la réponse immunitaire innée. Et chez l'animal, une carence en vitamine D augmente le risque d'apparition de maladies auto-immunes, d'événements cardiovasculaires ou d'infections. Reste que chez l'homme, les études sont moins convaincantes.

En pratique, il n'est donc pas recommandé de complémenter en vitamine D des patients présentant une infection, une maladie auto-immune ou une maladie cardiovasculaire. Mais il n'est pas irrational pour un médecin de le proposer à ses patients, en particulier en période hivernale et de confinement, lorsque l'exposition au

soleil est réduite et notre synthèse naturelle de vitamine D diminuée.

VITAMINE C : DES DONNÉES À CONFIRMER

Les effets bénéfiques de la vitamine C sur les infections respiratoires ont longtemps été débattus. Quelques études suggèrent qu'elle pourrait réduire leur survenue, leur durée et leur sévérité en étant ingérée sous forme de compléments alimentaires. Mais ces données n'ont pas été confirmées, et il n'est donc pas recommandé de supplémenter la population générale pour prévenir ou traiter une infection.

Ceci étant, pour la majorité de la population, les apports en vitamine C sont inférieurs aux recommandations. Et cela justifie de promouvoir la consommation d'aliments qui en renferment d'importantes quantités : certains fruits (agrumes, fruits rouges) et légumes (choux, poivron, radis noir) constituent à cet égard des sources d'apports à privilégier.

VITAMINE A : RECOMMANDÉE DANS CERTAINS CAS

Des compléments de vitamine A peuvent s'avérer bénéfiques chez les enfants. D'abord, en potentialisant l'effet de certains vaccins contre le tétanos et la rougeole, comme semble le montrer une étude. Ensuite, en étant associés à un risque moindre de morbidités et de mortalité en cas de rougeole, de diarrhées sévères, d'infection par le VIH ou de paludisme.

L'OMS préconise donc d'en apporter aux enfants âgés de 6 mois à cinq ans, dans les pays où la carence en vitamine A constitue un problème de santé publique. Mais la France ne fait pas partie de ces pays à risque : il n'y a donc pas lieu de donner systématiquement de la vitamine A aux enfants. Et de manière générale il n'y a aucun argument pour la proposer en dehors de situations de carences objectivées, d'autant qu'elle peut se révéler délétère chez la femme enceinte.

Notons en revanche qu'une alimentation équilibrée comporte en principe des aliments riches en caroténoïdes tels que les carottes, épinards ou le potimarron, dont la consommation mérite d'être encouragée dès qu'il s'agit de légumes de saison.

QUID D'AUTRES MICRONUTRIMENTS ?

D'autres vitamines et oligo-éléments semblent avoir un lien avec l'immunité, en particulier les vitamines B, mais aussi le zinc, le fer, le magnésium et le sélénium. Mais il n'a jamais été démontré que l'apport de ces micronutriments par le biais de compléments réduit le risque infectieux.

Les acides aminés, que l'on trouve dans les viandes, poissons, œufs, produits céréaliers et légumineuses, semblent aussi moduler le système immunitaire via divers mécanismes lorsqu'ils sont apportés sous forme de compléments protéiques. Par exemple, une étude conduite en 2011 a montré qu'une complémentation en acides aminés est associée à un moindre risque d'infections chez les personnes âgées.

DES ALIMENTS POUR RENFORCER L'IMMUNITÉ ?

D'après des études menées *in vitro* (sur des cultures cellulaires) et *in vivo* (sur un organisme vivant) chez l'animal, le poisson, riche en acides gras de la famille oméga-3 et en sélénium, aurait des propriétés anti-inflammatoires et antioxydantes. A ce titre, il pourrait s'avérer bénéfique dans les infections et dans la réponse aux vaccins. Mais pour l'heure, on ne dispose d'aucune preuve quant à l'impact d'une consommation importante de poisson sur le système immunitaire d'un être humain.

Le lait de vache présente également des propriétés anti-inflammatoires *in vitro*. Et il semble que les anticorps bovins qu'il renferme, restant actifs après qu'on les ait digérés, puissent aider à lutter contre certaines infections - notamment les otites et les rhinopharyngites chez l'enfant.

Enfin, il est possible que les fruits et légumes riches en vitamines et en oligo-éléments puissent avoir un effet protecteur contre les infections respiratoires : il fut par exemple décrit une association entre une moindre fréquence d'infections et une consommation importante en fruits et légumes chez les femmes enceintes.

GARE AUX SURDOSAGES

Au bilan, si certains aliments sont potentiellement bénéfiques pour les défenses immunitaires, on ne sait rien de l'intérêt des uns par rapport aux autres en termes quantitatifs. Et de fait, les recommandations nutritionnelles édictées par l'Anses pour l'ensemble de la population semblent parfaitement adaptées pour profiter au mieux des effets anti-infectieux des aliments. A l'exception peut-être de la vitamine D, notamment en période hivernale, le recours aux compléments alimentaires ne paraît donc pas justifié. De plus, il convient de rappeler que n'étant pas considérés comme des médicaments, ces compléments délivrés sans ordonnance ne sont pas soumis aux mêmes réglementations et exposent ceux qui en usent à des risques d'intoxication et de complications.

Ainsi, la prise quotidienne de 100.000 UI de vitamine D pendant 1 mois (1 µg équivaut à 40 UI) expose à un risque d'hypercalcémie et d'insuffisance rénale. De même, une surconsommation de vitamine A (avec plus de 10.000 UI/jour) peut exposer à un risque d'ostéoporose et de fractures, mais aussi de malformations foetales en cas de grossesse. Pareillement, de hautes doses de vitamine C (1.000 mg/jour et plus) semblent être toxiques chez les sportifs, entraînant une réduction de leurs performances physiques, et des calculs rénaux chez les personnes prédisposées. Enfin, la toxicité de deux acides aminés pris en excès a été rapportée par la littérature : une prise chronique d'arginine accentue la mortalité chez les patients ayant subi un infarctus du myocarde ; une complémentation en méthionine peut exacerber les symptômes des patients schizophrènes, augmenter le risque d'accident cardiovasculaire et entraîner un retard de croissance chez les enfants.

Canaries, la nouvelle porte d'entrée des migrants



PARIS
MATCH

Seuls les caprices de la météo ralentissent parfois leur ballet. Sur le port d'Arguineguin, tout au sud de l'île de Grande Canarie, les allers-retours des quatre navires des secours maritimes espagnols sont incessants. Ils récupèrent au large les passagers des embarcations de fortune qui, depuis trois mois, affluent vers l'archipel à un rythme effréné. Le week-end des 7 et 8 novembre, l'inquiétant record de 2 000 arrivées en deux jours était enregistré. Après une longue et périlleuse traversée de parfois dix jours et un millier de kilomètres, les rescapés peinent à se lever. Sitôt débarqués, Marocains, Maliens et autres candidats à l'exil sont pris en charge par la Croix-Rouge espagnole, qui conduit certains directement à l'hôpital. Devant l'urgence, l'organisation internationale a fait monter quatorze tentes-chapiteaux. Au plus fort de la crise, plus de 2 500 personnes ont été entassées sur ce quai d'à peine quelques centaines de mètres, plus d'un millier dormant dehors, à même le sol. Des conditions d'accueil que la directrice Europe de Human Rights Watch, Judith Sunderland, juge «inadéquates tant pour la dignité des personnes qu'au niveau sanitaire». Elle affirme avoir rencontré deux femmes testées positives au Covid qui séjournent sur le port depuis déjà deux semaines...

La maire de la commune, Onalia Bueno, exige le démantèlement de ce «camp de la honte», comme on le surnomme ici, dont l'accès est interdit aux journalistes par le ministère de l'Intérieur. Parmi le peu d'images qui filtrent, la vidéo, virale, d'un rat slalomant tranquillement au milieu des silhouettes endormies. «C'est scandaleux», martèle l'élue face à ces séquençages qui ont permis à beaucoup d'ouvrir les yeux sur une catastrophe humanitaire.

Depuis le début de l'année, environ 19 000 migrants ont ainsi atteint les Canaries. Cette hausse subite s'explique par le Covid et la crise économique, mais surtout par le renforcement des contrôles en Méditerranée, que ce soit par Frontex, l'agence européenne de contrôle des frontières, ou par les pays de départ eux-mêmes, subventionnés par l'Europe. Alors, les rêveurs du voisin africain se rabattent sur la route atlantique. Quels qu'en soient les dangers.

**SANS LES MIGRANTS,
RECONNAÎT UN HÔTELIER,
ON AURAIT DÛ FERMER
EN NOVEMBRE. GRÂCE À EUX,
ON A PU CONSERVER LES
EMPLOIS ET PAYER NOS DETTES**

«J'ai prié. J'ai cru que j'allais mourir», raconte Bakary, 23 ans, originaire de Mopti, au centre du Mali. Il n'avait jamais vu la mer. Il ne sait pas nager. Sa traversée a duré huit jours, dont trois sans manger ni

Face au sud du Maroc, l'archipel espagnol est devenu la première escale en Europe pour ceux qui fuient le Sahel.

boire. «Il y avait beaucoup de courant, les gens vomissaient du sang et nous étions 55 à bord. Nous ne pouvions pas bouger», explique-t-il avant d'ajouter, fataliste : «En même temps, entre être un mort-vivant là-bas ou risquer sa vie en mer...» A son arrivée voici deux mois, Bakary est resté deux semaines en quarantaine. D'abord quatre jours sur ce quai insalubre, et le reste... dans un 4-étoiles ! Les capacités bien modestes des centres d'accueil étant saturées, 6 000 migrants ont, en effet, été répartis dans 17 hôtels de l'archipel. A une quinzaine de kilomètres du port, près des dunes qui font la réputation de l'immense et ultra-bétonnée station balnéaire de Maspalomas, les bungalows du Vistaflor hébergent 600 d'entre eux.

Début septembre, le directeur, Domingo Espino, a conclu un contrat de quatre mois avec le ministère de l'Immigration qui lui verse 45 euros par personne, en pension complète. Les Canaries font face cette année à une baisse de la fréquentation touristique de 66 % : «Sans les migrants, reconnaît-il, on aurait dû fermer en novembre. Grâce à eux, on a pu conserver les emplois et payer nos dettes.» Il est le premier hôtelier à avoir répondu favorablement à la demande des autorités, et, avec sa bonhomie communicative, il a convaincu des confrères. «Au début, personne n'en voulait. C'était une clientèle plutôt étrange !» s'amuse-t-il. Mais de cette «clientèle inhabituelle», il vante le savoir-vivre et la discipline. Les menus ont été simplifiés pour eux, leurs repas sont servis à heures fixes et l'accès à la piscine leur est interdit.

Là encore, la presse n'est pas acceptée à l'intérieur. Officiellement, pour respecter l'intimité des pensionnaires... Officieusement, à cause du «chaos total», comme le décrit, sous couvert d'anonymat, un employé de la Croix-Rouge affecté à un autre complexe touristique, où ils sont une dizaine comme lui à avoir été envoyés en renfort pour assister 800 migrants. «On se sent dépassés, abandonnés. Il n'y a pas de coordination, nous sommes constamment dans l'urgence. Ils sont jusqu'à six dans des logements conçus pour deux ou quatre. Dès qu'un lit se libère, quelqu'un d'autre arrive.» Face à l'ampleur du flux, les moyens semblent dérisoires. Les confinements, impossibles à surveiller ; les listes des arrivées et des sorties, impossibles à établir. La police dépose des piles d'avis d'expulsion non traduits, déléguant illégalement leur distribution aux employés de la Croix-Rouge. Naïfs, les destinataires croient que ce papier leur permet de voyager. Mais sans passeport, les frontières de l'archipel leur sont fermées. Auteurs d'une infraction administrative et non d'un délit, les immigrés illégaux sont libres d'aller et venir aux Canaries. En sortir relève du bon vouloir des autorités espagnoles. Des avocats commencent seulement à dispenser leur aide.

DANS CETTE RÉGION, LA PLUS PAUVRE D'ESPAGNE AVEC SON TAUX DE CHÔMAGE DE 30%, LES PARTIS D'EXTRÊME DROITE SONT AUX AVANT-POSTES

L'accueil des migrants crispe et divise la population. Ricardo Ortega Santana, président de la confrérie des pêcheurs du port d'Arguineguin, est en colère. «Les hôteliers qui aident les migrants sont complices. Quand des migrants se noient en mer, ils sont coupables. Ceux qu'ils logent envoient des photos à leurs amis et ça les encourage à venir ici», s'emporte-t-il. A la tête d'un cortège d'environ 700 riverains excédés, il hurle dans un mégaphone : «Depuis trois mois, le quai est séquestré. Ça suffit !» Le pêcheur, qui rejette les accusations de racisme, se dit juste «réaliste». «Ça me fait bien rire», ironise Emma Colao qui, avec deux autres militants, arbore une pancarte pro-migrants. «Nous, Canariens, ne devons pas avoir la mémoire courte. Nous sommes aussi des migrants. Une personne ne peut être illégale, il s'agit d'être humains.» Une manifestante lui rétorque : «C'est injuste. Les migrants sont traités comme des rois. Et puis nous ne savons rien de ceux qui arrivent. Ce sont peut-être des délinquants, des voleurs ou même des assassins.» Elle s'emporte en agitant son drapeau espagnol. Un agent de police détaché au tribunal de grande instance de Las Palmas déclare n'avoir entendu parler d'aucun acte de délinquance notable qui soit imputable aux réfugiés.

L'EUROPE EST LA GRANDE ACCUSÉE

Dans cette région, la plus pauvre d'Espagne avec son taux de chômage de 30 %, les partis d'extrême droite sont aux avant-postes. Alberto Rodriguez Almeida, député Vox des Canaries, fustige l'attitude de la coalition de centre gauche au pouvoir à Madrid : «C'est la faute et la responsabilité du gouvernement, qui a l'obligation de surveiller nos frontières. La seule chose qu'il fait, c'est favoriser le commerce de l'immigration illégale. Les Canaries sont le maillon faible, la porte d'entrée en Europe.» Colère partagée par Antonio Morales Mendez, président du gouvernement de la Grande Canarie : «La même chose s'est passée à Lesbos, Lampedusa, Ceuta, Melilla. L'Europe nous tourne le dos. Pire, elle veut nous transformer en îles-prisons.»

L'Europe est la grande accusée. D'ailleurs, quand il aborde le sujet de l'immigration, le ministre de l'Intérieur, Fernando Grande-Marlaska, quitte rarement celle qui le suit comme son ombre, la commissaire européenne aux Affaires intérieures, Ylva Johansson. Ensemble, lors d'une visite express, le 6 novembre, ils ont annoncé la fermeture prochaine du campe-

ment d'Arguineguin. Installations militaires et publiques devraient prendre le relais. Ils ont aussi réitéré leur volonté de relancer les expulsions au plus vite et de renforcer la collaboration avec les pays d'origine. Ce qui n'est pas sans poser un problème juridique.

La convention de Genève et le règlement de Dublin, dont est signataire l'Espagne, interdisent en effet l'expulsion de migrants provenant d'un pays en guerre ou en proie aux violences terroristes, comme le Mali. Ce que l'Espagne a pourtant fait à quatre reprises en début d'année, renvoyant 130 Maliens vers la Mauritanie dans des avions affrétés par Frontex. Plusieurs d'entre eux affirment avoir demandé à bénéficier du droit d'asile suspensif de la procédure. Pourquoi la Mauritanie ? A cause d'un accord, signé en 2003, permettant à l'Espagne d'y renvoyer des citoyens originaires de pays tiers mais y ayant potentiellement transité. «Une tricherie, un contournement du droit en vigueur», plaide l'avocate Vanessa Hernandez Delgado. Selon elle, il s'agit bien d'une expulsion déguisée vers un pays en guerre, puisque la Mauritanie renverra ces indésirables au Mali.

SUR LE TRISTE PODIUM DES FLUX MIGRATOIRES, LES CANARIES ET LEURS 2 MILLIONS D'HABITANTS SONT PASSÉS EN OCTOBRE DEVANT LA GRÈCE ET L'ITALIE

Le 10 novembre, les expulsions vers la République islamique ont repris. Quant aux migrants économiques, la sentence est sans appel : «Ils doivent être expulsés.» Deux semaines plus tard, le ministre espagnol de l'Intérieur plaide en personne, à Rabat, pour convaincre le royaume chérifien de rapatrier ses citoyens arrivés de façon illégale aux Canaries. Son homologue de l'Immigration prône, lui, une stratégie opposée : accepter l'aide des régions espagnoles qui se sont spontanément proposées pour désengorger l'île. Cette confusion décrédibilise un gouvernement déjà passablement affaibli par sa gestion de la crise sanitaire.

Sur le triste podium des flux migratoires, les Canaries et leurs 2 millions d'habitants sont passés en octobre devant la Grèce et l'Italie. Interrogé sur les mécanismes permettant de vérifier qu'aucun terroriste ne se glisse parmi cette population, le ministre de l'Intérieur a botté en touche d'un «l'Espagne est plus que jamais sur ses gardes et maintient le niveau 4 d'alerte [sur 5]».

Bakary compte parmi les chanceux déjà discrètement transférés vers la péninsule. Il a partagé avec nous, par WhatsApp, sa joie d'être enfin dans «la grande Espagne» et espère rejoindre des proches en France, par la route. Pour d'autres, ce sera la Belgique ou l'Allemagne. Les eldorados de leurs fantasmes.

Ils observent un sit-in quotidien depuis plusieurs jours Des étudiants de l'Ecole supérieure d'économie protestent

S. M.

Les étudiants de troisième année de l'Ecole supérieure d'économie d'Oran (ex-EPSECG) observent un mouvement de contestation depuis le 31 janvier dernier pour exiger la « réhabilitation du diplôme de cette école supérieure » et le « versement des indemnités de stages des années universitaires 2018/2019 et 2019/2020 ». Les concernés qui tiennent un piquet de grève depuis une semaine devant la rentrée principale de cette école située à Oran Est exigent une intervention du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Les contestataires, qui se disent victimes d'une injustice, dénoncent le mutisme de l'administration qui n'aurait, selon eux, rien fait pour prendre en considération leurs revendications. Selon les concernés, ils n'auraient pas perçu à ce jour les indemnités des stages de formation des années universitaires 2018/2019 et 2019/2020, ce qui serait, selon eux, une violation de la réglementation en vigueur et en particulier le décret exécutif n°45 du 18 septembre 2013 portant organisation de stages pratiques et en milieu professionnel à l'intention des étudiants.

L'article 10 de ce décret stipule

que « les stagiaires bénéficient d'une indemnité journalière destinée à couvrir leurs frais de stage et dont le montant est fixé forfaitairement à cinq cents dinars (500 DA) par repas et à mille deux cents (1200 DA) dinars par nuitée, soit un total journalier de deux mille deux cents dinars (2200 DA). L'indemnité journalière prévue ci-dessus est servie selon les conditions ci-après : si le lieu de déroulement du stage se situe dans un rayon inférieur ou égal à cinquante (50) kilomètres de la résidence universitaire de l'étudiant, ce dernier perçoit une indemnité correspondante à (1) repas, soit cinq cents dinars (500 DA) par jour. Si le lieu de déroulement du stage se situe dans un rayon supérieur à cinquante (50) kilomètres de la résidence universitaire de l'étudiant et que son hébergement peut être assuré par l'établissement ou l'organisme d'accueil, il est servi l'indemnité correspondante à deux (2) repas, soit mille dinars (1000 DA) par jour ». Cependant l'article 15 de ce décret précise que « sont exclus du champ d'application du présent

décret, les stages des formations assurées par les écoles normales supérieures ».

Il est à noter que l'Ecole supérieure de l'économie d'Oran (ESEO) a été créée dans le cadre de réformes engagées par le MESRS et complétées par la création de grandes écoles et de classes préparatoires. L'accès à cette école est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent. Les candidats sont sélectionnés sur la base d'un seuil déterminé par une moyenne minimale et d'un quota alloué à l'école. L'Ecole assure la mission de formation en sciences économiques, commerciales et de gestion, pour préparer ses étudiants aux concours d'accès aux grandes écoles : l'ENSEA (Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée Koléa), ENSFC (Ecole nationale supérieure de la finance et de la comptabilité ENSFC Constantine) et l'ENSC (Ecole des hautes études commerciales Alger).

Conformément à la réglementation en vigueur, l'étudiant n'ayant pu suivre la formation préparatoire ou n'ayant pas été admis aux concours d'accès au second cycle est réorienté vers un autre établissement de l'enseignement supérieur.

El Kerma

Les exclus du relogement protestent devant le siège de la commune

D. B.

Des dizaines de familles exclues de l'opération de relogement d'El Kerma ont protesté hier devant le siège de la commune pour dénoncer leur mise à l'écart. Cette action de protestation intervient après l'affichage des listes des bénéficiaires des 156 logements sociaux. Les contestataires ont appelé le wali d'Oran à intervenir et à diligenter une commission pour un constat de visu. Selon les protestataires, certaines familles ont déposé des demandes depuis plusieurs années avec l'espoir de figurer parmi les bénéficiaires, mais finalement ils se sont vus exclus. « Nous exigeons la révision des listes des bénéficiaires », indiquent les protestataires. Pour la commune d'El Kerma, l'affichage des listes est devenu un véritable calvaire à cause de l'inadéquation entre l'offre et la demande. Des sources proches de l'APC affirment que plus de 4.500 demandes ont été déposées pour un quota « insignifiant » de 156 logements.

A ce titre, nos interlocuteurs signalent que le nombre de demandes déposées dans certaines communes dépasse de très loin le nombre d'unités proposées à la distribution. A Ain El Bia, la commune a bénéficié de 300 logements pour plus de 7.000 demandeurs, Mers El Hadjadj de 300 logements pour près de 2.000 demandes, Es-Sénia plus de 12.000 demandes pour 700 logements sociaux, Gdyel 500 unités pour près de 8.000 demandes, tout comme d'autres communes à l'instar de Misserghine, Bethioua où les programmes réalisés sont loin de répondre à la forte demande. Il y a quelques jours, sur instruction du nouveau wali d'Oran, les neufs commissions de daïra chargées de l'étude des dossiers des demandeurs de logements ont été réactivées. Ces commissions qui avaient suspendu leurs activités à cause de la pandémie du Covid 19, ont entamé l'étude des dossiers. Selon nos sources, l'étude des dossiers en suspens devrait permettre aux autorités locales de procéder à la distribution de plus de 10.000 logements sociaux au courant des six mois à venir.

Bir El Djir

Attribution de 79 logements promotionnels aidés LPA

Pas moins de 79 logements promotionnels aidés ont été remis, mardi, à leurs bénéficiaires au niveau du nouveau pôle urbain de la commune de Bir El Djir à l'Est d'Oran, a constaté l'APS sur place. Le directeur du logement de la wilaya et le directeur général de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) ont présidé la cérémonie symbolique de remise des clefs de ce quota de logements, issu d'un programme ancien. Le directeur du logement de la wilaya,

Khoukhi Yacine, a déclaré, à l'APS en marge de cette opération de distribution, qu'il sera procédé durant l'année en cours à l'attribution de 930 logements de type promotionnel aidé (ancien programme), qui a connu un retard pour plusieurs raisons, et ce en 4 étapes à travers les communes de la wilaya, à l'instar de Bir El Djir, Bethioua, El Ançor, Misserghine et El Kerma.

Il est prévu, à la faveur de la première étape en fin mars prochain, la distribution de 259 logements et

la seconde étape, durant le deuxième trimestre, pour un total de 315 logements, alors que les troisième et quatrième étapes sont programmées durant le troisième et le quatrième trimestres avec respectivement 160 et 200 logements.

En ce qui concerne le logement public aidé, a ajouté la même source, il sera procédé à la distribution de 17.000 unités à travers la wilaya dont 8.700 logements au niveau du nouveau pôle urbain de Oued Tlélat.

Aïn El Turck

Les dunes du littoral classées site naturel protégé

Les autorités de wilaya d'Oran ont élaboré récemment un arrêté portant classement «site naturel protégé» des dunes des communes côtières d'Aïn El Turck, Bousfer et El Ançor qui s'étendent sur une superficie de 648 hectares, selon un communiqué de la Direction de l'environnement. L'arrêté de wilaya paru le 25 novembre dernier classe cette bande sableuse du littoral en tant que site naturel exceptionnel, ce qui interdit son exploitation et toute autre atteinte conduisant à sa dégradation, comme spécifié dans le communiqué. Le classement de ce site d'intérêt est une initiative du ministère de tutelle ayant fait l'objet d'une proposition de la commission nationale des domaines protégés conformément à la loi relative aux domaines protégés dans le cadre du développement durable, a-t-on souligné, indiquant que le domaine protégé est scindé en trois zones, à savoir une bande centrale, une bande de séparation et une bande de passage. L'arrêté du wali interdit toute activité, à l'exception des activités de recherche scientifique dans la zone centrale qui contient des richesses faunistiques et floristiques uniques.

Pour ce qui est de la bande de séparation qui ceinture la zone centrale, il sera permis d'effectuer des travaux écologiques des ressources vivantes, à savoir l'éducation écologique et de détente, l'écotourisme, la recherche appli-

Office des arts et de la culture de l'APC d'Oran

Commémoration du 1^{er} anniversaire de la mort du moudjahid Benguesmia Chadli Mohammed

Le premier anniversaire de la mort du moudjahid Benguesmia Chadli Mohamed a été commémoré mardi soir à Oran, lors d'une rencontre qui a mis en exergue les contributions du défunt à l'enrichissement du mouvement culturel dans la capitale de l'Ouest algérien après l'indépendance. Cette rencontre, organisée par l'office des arts et de la culture de l'APC d'Oran au conservatoire de musique «Ahmed Wahby», a permis à plusieurs intervenants ayant connu le défunt ou travaillé à ses côtés de présenter des témoignages sur son rôle, son activité sur la scène culturelle à Oran, notamment en apportant assistance aux jeunes artistes lors des festivals culturels en tant que président de l'association culturelle de la commune d'Oran dans les années 80.

L'historien et chercheur en sociologie Sadek Benkada qui a activé avec le regretté, a souligné que le moudjahid Benguesmia fut un des importants organisateurs de la manifestation culturelle «Mawssim Sidi El Houari» en 1988, en plus de plusieurs autres activités culturelles. Le défunt a contribué en tant qu'élu de l'APC dans des actions de jumelage de la capitale de l'Ouest algérien avec des villes du

ILS NOUS ONT QUITTES... HIER

SAHRAOUI BRAHIM Aicha, 86 ans, rue Mostaganem
HACHMAOUI Ahmed, 87 ans, St Pierre
BENDJELOUL Adda, 77 ans, Toro
DJELILOU Cherifa, 88 ans, Petit Lac

Horaires des prières pour Oran et ses environs

21 jounada ethania 1442

El Fedjr 06h35	Dohr 13h17	Assar 16h13	Maghreb 18h38	Icha 19h57
-------------------	---------------	----------------	------------------	---------------



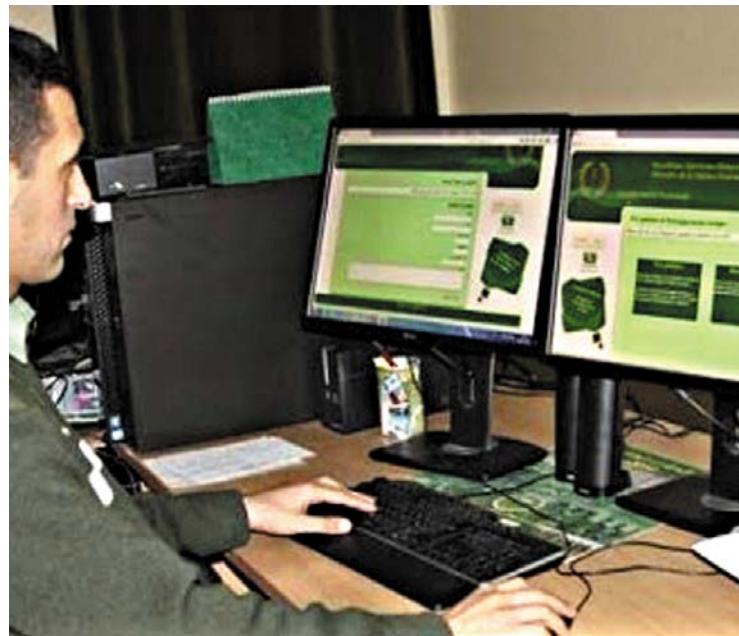
TLEMCEN

La biométrie faciale à la rescouvre

Khaled Boumediene

La cellule d'identification biométrique (système Afis) du groupement territorial de la gendarmerie nationale de la wilaya de Tlemcen a traité, en 2020, près de 132 affaires liées à la commercialisation des stupéfiants, vols, association de malfaiteurs, saisie de boissons alcoolisées de contrebande ainsi qu'aux affaires d'atteintes contre les biens, a indiqué le commandant du groupement, Rafik Brahami, lors d'un point de presse sur le bilan d'activités de cette institution, organisé lundi dernier.

« Sur la base de l'exploitation des différentes descriptions présentées par les victimes et les témoins, et grâce au système Mugshot de comparaison automatisée de photographies et l'analyse automatique des photographies notamment via les points biométriques du visage des personnes impliquées, que les membres de la cellule d'identification biométrique ont réussi à identifier et à arrêter les contrevenants et les auteurs de ces actes réprimés par la loi. Les systèmes AFIS et Mugshot ont été adoptés dans le cadre de la modernisation des moyens de notre police judiciaire et devant permettre de faire face à la criminalité de manière plus intelligente. La biométrie est donc de reconnaître et d'identifier automatiquement les identités des individus en utilisant leurs caractéristiques physiologiques ou comportementales. Les caractéristiques physiologiques peuvent inclure le visage, l'iris, les empreintes, la géométrie de la main. Les caractéristiques comportementales incluent la voix, la signature, la démarche etc. Notre fichier est également doté d'un système utilisant l'empreinte digitale comme moyen d'identification. C'est l'ensemble des minuties de l'empreinte digitale qui est mise en



œuvre pour la comparaison. Le scanner optique permet la constitution d'une base de données des empreintes arrêtées et la résolution des crimes par l'identification des empreintes prélevées sur les scènes du crime », a souligné la même source. Ainsi, les gendarmes ont réalisé au cours de l'année écoulée près de 1 064 interventions sur les lieux de scène de crime ou d'infraction dans lesquelles il a été constitué près de 977 dossiers techniques ayant fait l'objet d'une expertise scientifique au niveau de l'institut national de criminalistique et de criminologie de Bouchaoui (Alger), en vue de rechercher les preuves et permettant d'identifier les auteurs de crimes et délits.

Sur le plan de la criminalistique numérique qui est devenue un axe important dans la conduite des investigations judiciaires, nécessitant la mise en place d'un réseau structuré d'enquêteurs et de techniciens dans la cybercriminalité et dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

MASCARA

Trois lycées et quatre CEM en chantier

Belkacir Mohamed

La rentrée scolaire 2021-2022 se prépare dès maintenant si l'on se réfère au programme d'ouverture d'infrastructures du secteur de l'éducation nationale. De nombreux chantiers viennent de démarrer pour une série de réalisations. Le coup d'envoie a été donné, dans la matinée de mardi par la wali qui était accompagné du P/APW. Il a présidé à la pose de la 1ère pierre afin de renforcer les structures scolaires d'accueil dans les quartiers où le déficit est le plus ressenti. Ainsi il a été procédé au lancement des travaux de

constructions d'établissements scolaires. Ces projets concernent deux lycées en remplacement d'anciens lycées réalisés en préfabriqué à Mammadia et à Sig, alors que le troisième lycée se trouve à la cité de 1.000 logements sociaux à haï « Me-deber » de la ville de Mascara, qui a enregistré dernièrement la réalisation de plus de 1.000 logements publics locatifs et 1.000 autres de location/vente. A Oued El Abtal, il a été procédé à la pose de la première pierre de construction d'un CEM d'une capacité d'accueil de 600 élèves, alors que la commune de Tighennif sera dotée d'un CEM de substitution

à l'ancien établissement en préfabriqué d'une capacité de 800 élèves. Les communes de Maoussa et de Mascara bénéficieront également de la réalisation d'un CEM chacune. Des enveloppes financières variant entre 200 et 300 millions DA ont été dégagées pour la construction de ces infrastructures. En marge de ces travaux, le chef de l'exécutif a indiqué que le secteur de l'enseignement sera renforcé l'année prochaine par une dizaine de groupes scolaires dans les zones d'ombre qui accusent un déficit en places pédagogiques. De même, on annonce la mise en service de 14 cantines scolaires.

TIARET

«Le Seigneur des fous» ou l'autopsie d'une société décadente

El-houari Dilmi

Hheureuse opportunité que celle de revisiter les murs, malheureusement décrépis, de la salle de cinéma «Sersou» (ex-Casino), pour assister à une magnifique pièce de théâtre, après une longue, très longue traversée du désert culturel qui frappe la ville de Ali Maâchi.

En effet, une pièce de théâtre montée par l'association culturelle «Derb El Mawaheb», a été donnée devant un public peu nombreux, mais ravi par la qualité du spectacle. Intitulé «Zaïm El Mhabil» ou «le Seigneur des

fous», le monodrame réalisé par le talentueux Bouazza Brahim, et camgé par le jeune comédien Djelouat, dresse un constat sans appel sur les travers et autres tares de la société algérienne actuelle. Des «zones d'ombre» qui attendent que le soleil se lève, des méfaits de la bureaucratie et ses tentacules, de la crise du logement, des travers de l'Algérien lambda, en passant par la «normalisation» des relations de certains Etats arabes avec l'entité sioniste, le jeune comédien, qui manie l'art du geste avec brio, a ravi l'assistance présente qui a longuement applaudi

le beau spectacle. Le réalisateur de la pièce «Zaïm El Mhabil», Bouazza Brahim, travaille actuellement avec son équipe, sur un autre spectacle, consacré, cette fois-ci, au monde des médias et le rôle du journaliste dans la société actuelle. En décembre dernier, et à la louable initiative de la direction de la culture, une commission de wilaya, composée de jeunes comédiens férus de l'art des planches, a été installée pour travailler à tracer un programme visant à ressusciter le théâtre et l'activité culturelle d'une manière générale, mise sous le boisseau depuis bien longtemps déjà !

SIDI BEL-ABBÈS

Des promesses pour l'investissement

Une plateforme numérique d'accompagnement des investisseurs a été installée mardi dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès pour la prise en charge de leurs préoccupations, a annoncé le wali, Mustapha Limani.

En marge d'une rencontre sur le thème : «Pour la création d'un espace d'accompagnement et de suivi des préoccupations des investisseurs et porteurs d'idées et de projets», qui a réuni des investisseurs et porteurs de projets, M. Limani a souligné que la plateforme numérique, qui s'inscrit dans le cadre des efforts de rapprochement entre l'administration et le citoyen, permettra la création d'un espace adapté à l'investissement et aux investisseurs leur assurant accompagnement et suivi de leurs projets périodiquement.

Cet espace numérique sera libre de toutes entraves bureaucratiques et permettra d'avoir un aperçu sur la situation des investissements dans la wilaya, a-t-il affirmé.

mé, insistant sur la poursuite des efforts pour améliorer le climat d'investissement et attirer les investisseurs dans la wilaya.

Le directeur de l'Industrie et des Mines par intérim, Nadjib Benattou a affirmé pour sa part que la stratégie d'investissement s'appuie sur les compétences scientifiques et la diversification de l'activité économique créatrice de richesses et d'emploi, ce qui nécessite d'accompagner les investisseurs et les entreprises émergentes ainsi que de soutenir les projets d'entrepreneuriat pour réaliser le développement dans la wilaya.

La rencontre, organisée à l'initiative de la direction locale de l'Industrie et des Mines, s'inscrit dans le cadre d'une série de rencontres consultatives périodiques avec différents opérateurs économiques, investisseurs et porteurs de projets et d'idées, afin de créer un cadre approprié pour le suivi des projets d'investissement.

NAAMA

Des éleveurs protestent



Quelque 40 éleveurs du bétail ont organisé mardi un sit-in devant le siège de la wilaya de Naama revendiquant un approvisionnement régulier en aliment du bétail et l'ouverture de nouveaux points de vente relevant de l'office national des céréales.

Les représentants des manifestants ont souligné que ce sit-in intervient pour rappeler les préoccupations des éleveurs des zones pastorales de la wilaya ayant trait notamment à l'approvisionnement en orge et son, au manque de points de vente et aux obstacles auxquels ils sont confrontés dans le domaine de l'alimentation du bétail.

Ils ont appelé à l'accompagnement et au soutien des éleveurs d'ovins, de bovins et de camélidés, eu égard aux prix élevés des matières fourragères sur les marchés de la wilaya.

Les autres préoccupations soulevées par les contestataires auprès des autorités locales sont relatives à l'amélioration de la couverture sanitaire du bétail et l'organisation de sessions de formation au profit des éleveurs dans le domaine de l'utilisation des nouvelles tech-

niques en élevage. La direction des services agricoles a fait savoir, à l'issue d'une rencontre qui a regroupé des responsables de la DSA avec des protestataires dont des représentants et professionnels de la filière d'élevage de la wilaya et des membres du bureau de wilaya de la Fédération nationale des éleveurs, que 118.000 quintaux d'orge sont distribués actuellement aux éleveurs de la wilaya à des prix étudiés.

La rencontre a été mise à profit pour mettre en exergue les mesures prises par le ministère de tutelle (circulaire ministérielle 959 en date du 30 novembre 2020) en matière de commercialisation du fourrage et dérivés du blé subventionné et de distribution de l'orge subventionné et du fourrage destiné à l'engraissement, qui contribuent à lutter contre la spéculation. Les intervenants

ont mis insisté aussi sur la nécessité d'organisation des éleveurs en associations et coopératives professionnelles en vue d'orienter des efforts des autorités publiques vers leur accompagnement et le développement de cette activité, signale-t-on.

BEJAIA

Pas de délocalisation du Festival international du théâtre

Le Festival international du théâtre de Béjaïa (FITB) sera maintenu à son lieu de déroulement habituel, en l'occurrence à Béjaïa, selon son commissaire Slimane Benissa, qui a rejeté d'un revers de main, toute idée de son déplacement vers d'autres latitudes, notamment Alger, son lieu de naissance, il y a 12 ans. Dans un entretien téléphonique, accordé à l'APS, l'auteur de «Babor Ghreq» ignore les colporteurs de cette «rumeur» mais souligne, interrogatif, que «ceux qui veulent le déplacer, ont peut-être des raisons politiques».

Selon lui, il n'y a aucune raison de le faire, «Béjaïa, méritant amplement ce festival», déclinant, s'il en est besoin, tous les motifs qui plaident en la faveur de ce choix. Béjaïa, dira-t-il, «a tous les atouts requis pour abriter ce festival de façon pérenne», évoquant notamment son passé civilisationnel, culturel et historique. Il a cité entre autres atouts, beaucoup d'échange avec les peuples

méditerranéens, l'existence dans son antre d'une grande université de près de 45.000 étudiants et d'un tissu industriel, truffé de cadres et d'ouvriers passionnés de théâtre, et d'une infrastructure culturelle satisfaisante. «Elle dispose également d'un beau théâtre, d'une maison de culture adaptée et d'une cinémathèque qui l'est tout autant ainsi que d'une foule de salles de conférences. En somme un équipement professionnel plus que satisfaisant», a-t-il relevé.

Le commissaire du FITB a ajouté qu'«en soi, la ville de Béjaïa et sa région, offre une belle image de carte postale pour les troupes théâtrales, lesquelles, à chaque fois repartent, au bout de leur voyage, gonflées d'admiration et d'enthousiasme».

Dans cette déclinaison, M. Benissa, n'omet pas de faire l'éloge de la nature accueillante de ses habitants et le cachet éminemment culturel et artistique de cette ville, qui a enfanté, dira-t-il, des artistes de réputation mon-

diale et qui de surcroit «possède un vrai public pour le théâtre».

Il s'agit d'autant de considérations qui font que Béjaïa mérite ce festival, en voulant par ailleurs,

pour preuve «le succès» des 10 éditions passées, dont la dernière en février 2020, qui a «tenu ses promesses» malgré le contexte,

marqué par un budget restreint et l'apparition des premiers signes

de la crise sanitaire, inhérente à la pandémie de la covid-19.

Abordant la prochaine édition, le commissaire du festival, reste tout mesuré. «Tout dépendra de l'évolution de la pandémie», a-t-il affirmé.

Selon lui, «certes, il y a la vaccination qui a commencé et qui augure un retour normal des choses dans le pays, mais nous dépendons aussi de la situation des pays des troupes que nous inviterons», a-t-il soutenu se montrant néanmoins, un tantinet «optimiste».

Retenu malgré lui en France à cause de la covid-19 et l'absence de mobilité aérienne, Benissa ne désespère pas de regagner le pays au plus vite.

GHARDAIA

Quatre nouvelles sûretés urbaines créées prochainement

Le Directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), Khelifa Ounissi, a mis en exergue mardi à Ghardaïa la noble mission de la DGSN au service de la Nation et du citoyen, conformément aux lois de la République.

S'exprimant devant les éléments de la sûreté de Ghardaïa, le DGSN a appelé à redoubler d'efforts, notamment en cette période qui requiert davantage de sacrifices, pour assurer la quiétude, la sécurité et l'éradication de la criminalité. Il a également exhorté les éléments de la Sûreté nationale «à veiller à l'application stricte de la loi et à contribuer efficacement à l'effort de lutte contre la criminalité et la préservation de la sécurité des citoyens, en s'appuyant aussi sur une approche de communication et de sensibilisation efficiente.

M. Ounissi a souligné, à cet égard, que la question de la sécurité et de la quiétude du citoyen ne peut

se concrétiser qu'avec la participation du citoyen et des différents partenaires, notamment les média, la justice et la société civile. En inspectant le chantier de réalisation de l'Unité républicaine de sécurité d'Oued-Nechou (10 km au nord/est de Ghardaïa), M. Ounissi a insisté sur le respect des délais et la cadence des travaux pour mettre en fonction cette structure sécuritaire et renforcer la sécurité des biens et des personnes dans ce site urbain créé en 2009 suite aux inondations qu'a connues Ghardaïa en 2008.

Selon les explications fournies par les responsables de communication de la sûreté de Ghardaïa, la wilaya compte huit sûretés de daïras et 6 sûretés urbaines (3 à Ghardaïa et 3 à Berriane), soit une couverture d'un policier pour 246 habitants.

Quatre sûretés urbaines seront créées prochainement pour permettre de renforcer la sécurité des biens et des personnes dans la wilaya.

ALGER

Près de 5000 comprimés psychotropes saisis

Les services de Sûreté de la wilaya d'Alger ont saisi près de 5000 comprimés psychotropes et arrêté plusieurs individus impliqués dans le trafic de ces substances, a indiqué mardi un communiqué de ce corps de sécurité.

Dans ce cadre, les services de Sûreté de la wilaya d'Alger ont élucidé une affaire de transport et de trafic de psychotropes au niveau de la circonscription administrative d'El Harrach, laquelle s'est soldée par l'arrestation de «deux individus et la saisie de 3600 comprimés psychotropes et 116 millions de centimes», a précisé la même source.

Les services de sûreté de Tessaïla El Merdja (circonscription administrative de Bir Tawta) ont arrêté un individu impliqué dans le trafic de psychotropes et saisi

1050 comprimés psychotropes et 43.000 Da. Les éléments de la Brigade de police judiciaire relevant de la Sûreté de la circonscription administrative de Chéraga ont arrêté un dealeur.

L'opération a permis d'arrêter un suspect en possession de 51 comprimés psychotropes et 6.000 Da. Après l'émission d'un mandat de perquisition du domicile du suspect, 196 comprimés psychotropes et 9 injections médicales non utilisées ont été saisis, en sus de 10.000 Da issus du trafic de ces substances. Dans le cadre de la lutte

contre les diverses formes de criminalité, les services de Sûreté de la wilaya d'Alger ont élucidé «une affaire de constitution de bandes de quartier qui semaient la terreur parmi la population de Ain Naâdja, lesquelles sont poursuivies pour trouble de l'ordre public et de la quiétude publique et détention d'armes blanches de différentes calibres et types.

Les mêmes services relevant

de la circonscription administrative de Dararia ont «arrêté deux individus impliqués dans une affaire de vol en réunion».

Horaires des prières pour Alger et ses environs

21 jounada ethania 1442

El Fedjr 06h20	Dohr 13h02	Assar 15h55	Maghreb 18h20	Icha 19h40
-------------------	---------------	----------------	------------------	---------------



BOUIRA

14 blessés dans 4 accidents de la route

Selon la protection civile, ce sont 14 personnes qui ont été blessées dans 4 accidents de la circulation qui se sont produits en 24 heures, sur le réseau routier de la wilaya de Bouira. Les victimes sont âgées de 12 à 73 ans. Le premier accident a eu lieu sur l'autoroute Est-Ouest, sur le territoire de la commune de Lakhdaria, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Bouira. Une voiture a dérapé, causant des blessures à 4 personnes. Le deuxième accident a consisté en une collision entre 2 voitures sur la RN 8, au lieu-dit El F'ham, dans la commune de Birghbalou, à une quarantaine de kilomètres, à l'ouest du chef-lieu de wilaya. L'accident s'est soldé par des blessures à 2 personnes. Le troisième accident, a eu lieu à proximité du village Ouled Saâdi, dans la commune d'El Hachimia, à une vingtaine de kilomètres au sud de Bouira. Une voiture a dérapé, causant ainsi des blessures à 4 personnes. Le quatrième accident s'est produit lorsqu'une voiture a dérapé sur l'autoroute, au lieu-dit El Maâssra, dans la commune de Djabahia, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Bouira. Le dérapage du véhicule et son renversement ont provoqué des blessures à 4 passagers.

2 motocyclistes percutent 2 citoyens

Deux accidents de moto se sont produits avant-hier en fin de journée et se sont soldés par des blessures à 2 citoyens. Le premier accident a eu lieu sur la RN 2, dans la commune de Lakhdaria. La victime, un citoyen âgé de 63 ans, a été percutée par un motocycliste. Les éléments de la protection civile de la localité de Bouderbala sont intervenus pour évacuer le blessé aux urgences de la plus proche structure hospitalière. Le deuxième accident s'est passé au centre de la ville de Kadidria lorsqu'un citoyen âgé de 43 ans a été percuté par une moto devant le siège de la municipalité. Les éléments de la protection civile de l'unité secondaire de la commune de Kadidria sont intervenus afin d'évacuer le blessé à la polyclinique de la ville.

Un don de 4.600 livres aux établissements scolaires

La direction de la culture a organisé avant-hier une journée dédiée au livre. A cet effet, les établissements scolaires de la wilaya de Bouira du cycle moyen et secondaire ont reçu un don du secteur de la culture consistant en 4.600 livres de culture générale, d'histoire, littérature, économie, et bien d'autres thèmes sur le patrimoine national. La directrice de la culture, Mme Salima Gaoua, nous donnera un aperçu sur cette première initiative qui est appelée à se renouveler, selon sa déclaration. «Aujourd'hui, nous avons distribué aux 56 établissements scolaires du moyen et du secondaire, et en présence des directeurs des CEM et lycées de la wilaya de Bouira, un premier quota de 4.600 livres de culture générale», dira-t-elle. Nous saurons par la responsable du secteur de la culture que cette louable initiative sera renouvelée dans peu de temps par une deuxième tranche d'un don de livres au profit des associations. Et une troisième distribution se fera au bénéfice des bibliothèques communales et autres cafés littéraires qui recevront également des quantités de livres. Notre interlocutrice ajoutera : «L'objectif de ces actions initiées par le ministère de la Culture est d'encourager la lecture publique, et élever nos enfants à avoir le livre comme compagnon. Car le ministère de la Culture fait de sa priorité l'importance donnée au livre». Nous connaîtrons également que pour l'année 2021, il y aura un programme ambitieux, chargé de beaucoup d'actions qui seront effectuées en faveur de la lecture et du livre, avec la relance des bibliobus qui sillonnent les villages et lointaines contrées de la wilaya. **Farid Haddouche**

ANNABA

Levée des contraintes pour 100 projets d'investissement

La Commission d'écoute chargée des investisseurs de la wilaya d'Annaba a pu lever, au cours des quatre derniers mois, les contraintes administratives soulevées dans 100 projets sur 150 projets d'investissement en cours de concrétisation à travers la wilaya, a-t-on appris mardi, auprès des services de la wilaya.

La Commission d'écoute installée durant le dernier trimestre de l'année 2020 a levé des contraintes ayant trait au retard dans la délivrance des permis de construire, la remise des actes de concession, l'aménagement dans les zones d'activité et les zones industrielles et le raccordement en énergie électrique, a souligné la même source, estimant que la résolution de ces contraintes permettra aux investisseurs de relancer leurs projets pour la création d'activités de transformation et de production.

A la zone d'activité El Allalique dans la commune d'El Bouni comptant 41 projets d'investissement dont 36 projets portant création d'unités de transformation et autres de production, la Commission d'écoute présidée par le wali Djamel Eddine Berimi a intensifié le travail de coordination intersec-

toriel pour aplani les contraintes soulevées dont l'aménagement extérieur, et le raccordement en énergie électrique pour permettre aux investisseurs de concrétiser leurs activités économiques, a fait savoir la même source.

Une association représentant les investisseurs de cette zone d'activité a été créée pour oeuvrer de concert avec les services administratifs et les secteurs concernés, l'énergie, les travaux publics et les ressources en eau à lever les contraintes et prendre en charge les préoccupations exprimées, a-t-on indiqué.

Pour sa part, la Chambre de commerce et d'industrie, CCI-Seybous d'Annaba s'attèle à assurer l'accompagnement technique nécessaire aux investisseurs notamment les jeunes à travers la réservation d'un espace de communication encadré par des investisseurs expérimentés dans le domaine de création d'activités.

La wilaya d'Annaba compte cinq (5) zones d'activités situées dans les communes El Hadjar, Ain Berda, Berrahal, Ain Sayd en plus de quatre (4) zones d'expansion touristiques (ZET) dans les communes d'Annaba, Seraidi et Chetaibi.

COMMUNICATION

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية ولاية عن تموشنت مديرية التنظيم والشؤون العامة

قرار رقم ٦٥ المؤرخ في ٢٩ سبتمبر ١٩٧٥ العدل والمتضمن فتح التحقيق المسبق للتصريح بالمنفعة العمومية لإنجاز مشروع ربط التطهير بلدية شعبية اللحم باتجاه محطة تصفية المياه القفرة لمدينة عن تموشنت (Lot C/Lot D).

إن والي ولاية عن تموشنت ،

- بمقتضى الأمر رقم ٥٨/٧٥ المؤرخ في ٢٩ سبتمبر ١٩٧٥ العدل والمتضمن القانون المدني.
- بمقتضى القانون رقم ٠٩/٨٤ المؤرخ في ٠٣/٠٤/١٩٨٤ المتضمن التنظيم الإقليمي للبلاد.
- بمقتضى القانون رقم ٢٥/٩٠ المؤرخ في ١٨/١١/١٩٩٠ المتضمن التوجيه العقاري المعجل والمتم.
- بمقتضى القانون رقم ٢٩/٩٠ المؤرخ في ٠١/١١/١٩٩٠ المتتعلق بالهيئة العمومانية وتعبير المعجل والمتم.
- بمقتضى القانون رقم ٣٠/٩٠ المؤرخ في ٠١/١٢/١٩٩٠ المتضمن قانون الأملك الوطنية المعجل والمتم.
- بمقتضى القانون رقم ١١/٩١ المؤرخ في ٢٧/٠٤/١٩٩١ الذي يحدد القواعد المتعلقة بنزع الملكية من أجل المنفعة العمومية.
- بمقتضى القانون رقم ١٠/١١ المؤرخ في ٢٢/٠٦/٢٠١١ المتتعلق بالولاية لا سيما المادتين ١١٠ و ١١١ منه .
- بمقتضى القانون رقم ٠٧/١٢ المؤرخ في ٢١/٠٢/٢٠١٢ المتتعلق بالولاية لا سيما المادتين ١١٠ و ١١١ منه .
- بمقتضى المرسوم الرئاسي المؤرخ في ٣١/٠٨/٢٠٢٠ المتضمن تعين السيد موسمن محمد والي لولاية عن تموشنت .
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم ١٨٦/٩٣ المؤرخ في ٢٧/٠٧/١٩٩٣ الذي يحدد كيفيات تطبيق القانون رقم ١١/٩١ المؤرخ في ٢٧/٠٤/١٩٩١ المحدد للقواعد المتعلقة بنزع الملكية من أجل المنفعة العمومية .
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم ٢١٥/٩٤ المؤرخ في ٢٣/٠٧/١٩٩٤ المحدد لأجهزة администра العامة في الولاية و هيكلها .
- بمقتضى المنشور الوزاري المشترك رقم ٠٠٧ المؤرخ في ١١/٠٥/١٩٩١ المتتعلق بنزع الملكية من أجل المنفعة العمومية .
- بمقتضى المنشور الوزاري المشترك رقم ٥٧ المؤرخ في ٢٦/٠٣/١٩٩٣ المتتعلق بنزع الملكية من أجل المنفعة العمومية .
- نظر المقرر رقم ٠٧٢/٢٠٢٠ المؤرخ في ٠٨/٠٧/٢٠٢٠ المتضمن تغير هكلة كلية العلية للتكتل بمشروع ربط التطهير بلدية شعبية اللحم باتجاه محطة تصفية المياه القفرة لمدينة عن تموشنت (Lot C/Lot D) .
- بمقتضى التعليمية رقم ٠٢ المؤرخة في ٢٢/٠١/٢٠٢٠ الصادرة عن السيد وزير الداخلية و الجماعات المحلية و الهيئة العقارية المتعلقة بقرارات نزع الملكية من أجل المنفعة العمومية .
- نظراً لمقتضى الإعفاء للأشخاص المؤهلين القيام بالتحقيق المسبق للتصريح بالمنفعة العمومية لعمليات نزع الملكية لسنة ٢٠٢٠ .
- بناءً على الطلب رقم ١٢٣١ المؤرخ في ٢٩/١٢/٢٠٢٠ المقدم من طرف مديرية الموارد المائية لولاية عن تموشنت المتضمن إعداد قرار فتح التحقيق المسبق للتصريح بالمنفعة العمومية لإنجاز المشروع المنكور أعلاه .
- بناءً على المخططات المحددة لطبيعة الأشغال المزمع إنجازها و موقعها .

يافتراح من السيد مدير التنظيم والشؤون العامة

- يقرر ما يلى -

المادة الأولى: يفتح التحقيق المسبق للتصريح بالمنفعة العمومية لعملية نزع الملكية لإنجاز مشروع ربط التطهير بلدية شعبية اللحم باتجاه محطة تصفية المياه القفرة لمدينة عن تموشنت (Lot C/Lot D)

المادة 02 : يشرع في التحقيق المسبق للتصريح بالمنفعة العمومية لعملية نزع الملكية الخاصة بإنجاز مشروع ربط التطهير بلدية شعبية اللحم باتجاه محطة تصفية المياه القفرة لمدينة عن تموشنت (Lot C/Lot D) ابتداء من ٠١/٠١/٢٠٢١ و ينتهي بتاريخ ٢٠٢٢ تجري أشغال التحقيق ضمن إقليم بلديتي عن تموشنت و شعبية اللحم .

المادة 03 : تتشكل لجنة التحقيق المسبق للتصريح بالمنفعة العمومية من السادة الآتية أسماؤهم :
- بن منصور مراد مهندس دولة مديرية الأشغال العمومية رئيسا
- برباق محمد مهندس دولة مديرية الصناعة والمناجم عضوا
- مماد محمد مهندس دولة مديرية الصناعة والمناجم عضوا

المادة 04 : تضع لجنة التحقيق المسبق للتصريح بالمنفعة العمومية وثائق التحقيق وكذا سجل التحقيق و مخطط الوضعية للمشروع بالبلديات المعنية لمدة ١٥ يوماً متتالية ابتداء من ٢٠٢١ إلى ٢٠٢٢ حتى يتمكن المواطنين من الإطلاع عليها من الساعة ٠٩ إلى الساعة ١١ صباحاً و من الساعة ١٣ إلى ١٦ مساءً (ما عدا أيام العطل القانونية) و بدون ملاحظتهم و جوباً بسجل و يمكن لأعضاء لجنة التحقيق سماع أي شخص يمكن أن يساهم في اعطاء معلومات مفيدة عند استشارته .

المادة 05 : لا يحق لأعضاء لجنة التحقيق المسبق أن يبוחوا بأي سر يتعلق بالوثائق و المعلومات التي يتطلعون إليها أثناء أداء مهامهم .

المادة 06 : يتمثل الهدف من العملية في إنجاز مشروع ربط التطهير بلدية شعبية اللحم باتجاه محطة تصفية المياه القفرة لمدينة عن تموشنت (Lot C/Lot D)

المادة 07 : تتمثل الأشغال المزمع إنجازها و موقتها وفقاً لمخطط الوضعية مما يلى :
- وضع ٩٢٠٠ متر خطى من قناة الإسمنت الخرساني ذات الأقطار ٨٠٠ ملم، ١٢٠٠ ملم و ١٥٠٠ ملم .
- وضع ٨٠٠ متر خطى من قناة صرف المياه القفرة ذات القطر ٣١٥ ملم و ٤٠٠ ملم من كلوارات الفنتيل المتعدد .
- إنجاز ١٨٨ وحدة من بالوعات المياه القفرة .
- إنجاز حوض تغذية و ترسيب مياه الأمطار (٦.٥ x ٥.٥ م) .

المادة 08 : عند إنتهاء مدة التحقيق المذكورة في المادة الثانية من هذا القرار يغلق السجل و يفحص أعضاء لجنة التحقيق المسبق الملاحظات المدونة الملحة للسجل و يحررون تقريراً يستعرضون فيه إستنتاجاتهم بشأن طابع المنفعة العمومية للمشروع بتصريح العقارية و يرسلونه إلى السيد الوالي خلال مدة ١٥ يوماً ابتداء من إنتهاء المدة المحددة في المادة الثانية (٠٢) من هذا القرار .

المادة 09 : تقدم نسخة من تقرير أعضاء لجنة التحقيق وجوباً إلى الأشخاص المعينين بناءً على طلبهم .

المادة 10 : يجب أن يكون هذا القرار قبل خمسة عشرة (١٥) يوماً من تاريخ فتح التحقيق :
- مشهرها بمركز بلديتي عن تموشنت و شعبية اللحم .
- منشوراً في يوميتي وطنبيتين لمدة ثلاثة (٣) أيام متتالية على حساب المستفيد من العملية .

المادة 11 : تحدد مكافآت أعضاء لجنة التحقيق حسب الكيفيات و نسب مصاريف المهام الممنوحة للموظفين وفقاً للتنظيم المعهول به و تكون المكافآت على عاتق السلطة نازعة الملكية .

المادة 12 : يكلف السادة الأمين العام للولاية مدير التنظيم والشؤون العامة، مدير الموارد المائية مدير أملاك الدولة، مدير الأشغال العمومية، مدير التعمير البناء و الهندسة المعمارية، مدير حفظ العقاري، رئيس دائرة مصلحة الفلاحية، مدير البيئة، أمين الخزينة للولاية مدير الحفظ العقاري، رئيس دواز عن تموشنت و شعبية اللحم، رئيس مجلس الشعبي البلدي بلديتي عن تموشنت و شعبية اللحم ، كل فيما يختص به بتنفيذ هذا القرار الذي سيدرج ضمن مجموعة العقود الإدارية للولاية .

حرر بعين تموشنت :

الوالـي

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TLEMCEN
DAIRA DE NEDROMA
COMMUNE DE NEDROMA

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

Conformément les articles 39, 40, 42 et 44 du décret présidentiel N°15. 247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public La commune de NEDROMA lance un deuxième avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation du projet qui suit :

"AMENAGEMENT ET REVETEMENT EN GAZON SYNTHETIQUE ET EQUIPEMENT DU STADE COMMUNAL CHAHID HESSAINE HABIB (1^{ère} TRANCHE)"

Les entreprises intéressées par le présent avis sont invitées à retirer le cahier des charges auprès du bureau des marchés publics de la commune contre le paiement de 4 000,00 DA.

Les offres doivent être accompagnées des pièces exigées par la réglementation en vigueur :

* LE DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une déclaration de candidature
- Certificat de probité
- Statut de l'entreprise et registre de commerce
- Carte d'immatriculation fiscale(NIF).
- Certificat de qualification et classification professionnel (Travaux Bâtiment catégorie QUATRE IV et plus)
- Les bilans financiers et les références bancaires(2017/2018/2019).
- Etat des moyens humains .
- Etat des moyens matériels .
- Les références professionnelles

* L'OFFRE TECHNIQUE :

- Déclaration à souscrire
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté »
- Planning des travaux + mémoire technique justificatif

* L'OFFRE FINANCIERE :

- La lettre de soumission
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE)

Les dossiers des candidatures, Les offres techniques et financières doivent être mises dans trois enveloppes séparées

Les trois enveloppes doivent être mises dans une enveloppe, celle de l'extérieur ne devra comporter que la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES A NE PAS OUVRIR « INTITULE DU PROJET CONCERNÉ »

La date limite de dépôt des offres est fixée à Quinze (15) jours fermes à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou au BOMOP à 14 H.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu le même jour à 14:30 H.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de : trois (03) mois.

Les Plis doivent être déposés au niveau du bureau des marchés publics 1^{ère} étage, siège de la commune de NEDROMA Tél. : 043 45 51 76.

Le Président de L'A.P.C

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE ALGÉRIENNE

Wilaya de Tiaret

Daira de Medroussa

Commune de Mellakou

N° FISCAL COMMUNAL: 098414125117530

Avis D'Attribution Provisoire

Conformément au décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

On informe tous les soumissionnaires qui ont participé à l'avis de D'appel d'offres ouvert N° : 01/2021 du 06/01/2021 pour :

Approvisionnement DES DENREES ALIMENTAIRES POUR LES CANTINES SCOLAIRES
2ème et 3ème trimestre de l'année scolaire 2020/2021, et 1er Trimestre de l'année scolaire 2021/2022
(LOT 01 : Alimentation Générale ;LOT 02 : Légumes et Fruits ;LOT 03 : viandes et Œufs ;LOT 04: Pain).
(Année Financière2021).

Projet	Laboratoire	Montant(DA) minimum	Montant CORRIGE (DA) minimum	Montant(DA) maximum	Montant CORRIGE (DA) maximum	Note De L'offre Technique	Remarque
BENAMAR TADJ EL DINNE N° fiscale :194300101323129							
LOT 01 : Alimentation Générale	1 908 500.00	3 084 750.00	2 994 600.00	4 620 400.00	80.00	Offre acceptable	
LOT 02 : Légumes et Fruits	1 352 750.00	1 500 750.00	1 895 500.00	2 105 000.00	80.00	Offre acceptable	
LOT 03 : Légumes et Œufs	1 060 000.00	770 000.00	1 646 000.00	1 212 000.00	80.00	Offre acceptable	
LOT 04: Pain	637 500.00	/	773 500.00	/	80.00	Offre acceptable	

Les soumissionnaires peuvent poser leurs recours dans un délai de (10) DIX jours à compter de la date de publication de l'attribution provisoire , Conformément au décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le President de l'Assemblée Populaire Communale

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية مسكي
دائرة المحاسبة
بلدية المحاجنة
مصلحة التحقيق والاستئناف
رقم الترخيص: 098.429.315.049.671

**AVID D'APPEL D'OFFRE
OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMAL
N°. A.S.E.I/2021**

Le Président de l'A.P.C de Mohammadia lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimal en application les articles N°42 ALINEA 02 ET 44 du décret présidentiel N° 15-247 du 16-09-2015 portant réglementation des marchés publics et délégation des services publics et délégation des services publics.

PROJET : REVETEMENT EN B.B DES VOIRIES DES RUES PRINCIPALES DE LA VILLE DE MOHAMMADIA

Il s'agit des entreprises disposant de la

Qualification et de classification professionnelle la catégorie 04 et plus (activité principal travaux publics)

- La Moyenne des capacités financière égale ou supérieur 40 millions (2017-2018-2019)
- Encadrement technique justifier par la liste cnas +diplôme comme suit ingénieur d'état travaux public ou génie civil spécialité voiries et ouvrage d'arts
- Moyens matériels justifier par carte grise et assurances valide comme suit :
- 04 camion de 15 t charge utile et un finisseur et compacteur cylindre .
- référence professionnelles ..un projet similaire B.B : 2000T et plus

peuvent retirer le cahier des charges auprès du SERVICE D'EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENT de la commune de MOHAMMADIA, contre paiement d'un montant de 5000.00 DA

Les offres doivent être accompagnées des pièces réglementaires suivantes:

1- un dossier de candidateur :

- La déclaration de candidature dûment renseigné par le soumissionnaire selon le modèle ci-joint.
- La déclaration de probité de candidature dûment renseigné par le soumissionnaire selon modèle ci-joint
- l'attestation de dépôt des comptes sociaux pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale de droit algérien.
- le numéro d'identification fiscale (NIF), pour les soumissionnaires
- l'extrait du casier judiciaire du soumissionnaire.
- Une copie légalisée du certificat de qualification et classification professionnelles dans le domaine travaux public **activité principale** (catégorie 04 et plus).
- registre de commerce.
- Les bilans financiers des trois (03) dernières années.(2017-2018-2019)
- Liste des moyens humains à mettre dans le cadre du présent projet (avec justifications de diplômes et déclaration nominative CNAS).
- Liste des moyens matériels à mettre dans le cadre du présent projet (avec copies de cartes grises, assurances et factures d'achat) au nom du soumissionnaire
- Attestations de bonne exécution des travaux visés par le maître d'ouvrage.(travaux réalisation bâtiment) attestations fiscales et d'organisme de sécurité (CNAS, CASNOS, CACOBATH,
- extrait de rôle et carte d'immatriculation fiscale.

L'offre technique

La déclaration à souscrire (selon le modèle ci joint)

Le présent de cahier dument renseigné paraphé date et vise par le soumissionnaire et pourtant à la dernière page la mention manuscrite lu et accepté

Fiche de renseignement concernant le soumissionnaire

Le délai et planning de réalisation des travaux détaillé par poste sur délai proposé

2-L'offre financière qui contient :

- La soumission selon modèle ci joint.
- Le bordereau des prix unitaires dûment signé par le soumissionnaire.
- Le devis quantitatif - estimatif de l'offre dûment signé par le soumissionnaire.

- Le plis contiendra trois (03) enveloppes intérieures, séparés, un dossier de candidature et un offre technique et autre financière .

- Les offres doivent être adressées à Monsieur le : Président de l'A.P.C de Mohammadia, sous Enveloppe extérieure devra être anonyme et comporter la mention :

*** AVID D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE MINIMAL ***

• SOUMISSIONS :

PROJET :

REVETEMENT EN B.B DES VOIRIES DES RUES PRINCIPALES DE LA VILLE DE MOHAMMADIA
(A NE PAS OUVrir)

Le délai de préparation des offres est fixée de 08 jours à compter de la date d'apparition du présent avis dans les quotidiens nationaux et dans le bomp

* L'heure limitée du dépôt des offres est fixée au plus tard à 14 H, du dernier jour correspondant à la date du dépôt des offres.

L'ouverture des offres effectuera le même jour correspondant à la date de dépôt des offres à

14 H au siège de l'APC de Mohammadia en séance publique avec les soumissionnaires.

* Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant, du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 , portant réglementation des marchés publics

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de cents (90+08=98) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des offres techniques et financières conformément à du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 , portant réglementation des marchés publics.

2021

MOHAMMADIA LE

LE PRESIDENT DE L'APC

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

دلاي مسكي
دائرة المحاسبة
بلدية المحاجنة
مصلحة التحقيق والاستئناف
رقم الترخيص الحالي : 098.429.315.049.671

**AVID D'APPEL D'OFFRE
OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMAL
N°. A.S.E.I/2021**

Le Président de l'A.P.C de Mohammadia lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimal en application les articles N°42 ALINEA 03 ET 44 du décret présidentiel N° 15-247 du 16-09-2015 portant réglementation des marchés publics et délégation des services publics et délégation des services publics.

PROJET : REALISATION D'UNE NOUVELLE CONDUITE D'ADDUCTION A PARTIR DE LA STATION DE TRAITEMENT VERS CHATEAU D'EAU AU DOUAR FERGOUNG

Il s'agit des entreprises disposant de la

Qualification et de classification professionnelle la catégorie 03 et plus (activité principal hydraulique)

- La Moyenne des capacités financière égale ou supérieur 20 millions (2017-2019-2019)
- Encadrement technique justifier par la liste cnas +diplôme comme suit ingenieur ou master en hydraulique
- Moyens matériels justifier par carte grise et assurances valide comme suit :01 camion de 15t et plus et un pelle mecanique .
- référence professionnelles un projet similaire .

peuvent retirer le cahier des charges auprès du SERVICE D'EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENT de la commune de MOHAMMADIA, contre paiement d'un montant de 5000.00 DA

Les offres doivent être accompagnées des pièces réglementaires suivantes:

1- un dossier de candidateur :

- La déclaration de candidature dûment renseigné par le soumissionnaire selon le modèle ci-joint.
- La déclaration de probité de candidature dûment renseigné par le soumissionnaire selon modèle ci-joint
- l'attestation de dépôt des comptes sociaux pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale de droit algérien.
- le numéro d'identification fiscale (NIF), pour les soumissionnaires
- l'extrait du casier judiciaire du soumissionnaire.
- Une copie légalisée du certificat de qualification et classification professionnelles dans le domaine hydraulique **activité principale** (catégorie 03 et plus) et les capacite technique et reference registre de commerce.
- Les bilans financiers des trois (03) dernières années.
- Liste des moyens humains à mettre dans le cadre du présent projet (avec justifications de diplômes et déclaration nominative CNAS) .
- Liste des moyens matériels à mettre dans le cadre du présent projet (avec copies de cartes grises, assurances et factures d'achat) au nom du soumissionnaire
- Attestations de bonne exécution des travaux visés par le maître d'ouvrage.(travaux réalisation bâtiment) attestations fiscales et d'organisme de sécurité (CNAS, CASNOS, CACOBATH,
- extrait de rôle et carte d'immatriculation fiscale.

L'offre technique

La déclaration à souscrire (selon le modèle ci joint)

Le présent de cahier dument renseigné paraphé date et vise par le soumissionnaire et pourtant à la dernière page la mention manuscrite lu et accepté

Fiche de renseignement concernant le soumissionnaire

Le délai et planning de réalisation des travaux détaillé par poste sur délai proposé

2-L'offre financière qui contient :

- La soumission selon modèle ci joint.
- Le bordereau des prix unitaires dûment signé par le soumissionnaire.
- Le devis quantitatif - estimatif de l'offre dûment signé par le soumissionnaire.

- Le plis contiendra trois (03) enveloppes intérieures, séparés, un dossier de candidature et un offre technique et autre financière .

- Les offres doivent être adressées à Monsieur le : Président de l'A.P.C de Mohammadia, sous Enveloppe extérieure devra être anonyme et comporter la mention :

*** AVID D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE MINIMAL ***

• SOUMISSIONS :

PROJET : REALISATION D'UNE NOUVELLE CONDUITE D'ADDUCTION A PARTIR DE LA STATION DE TRAITEMENT VERS CHATEAU D'EAU AU DOUAR FERGOUNG

(A NE PAS OUVrir)

Le délai de préparation des offres est fixée de 08 jours à compter de la date d'apparition du présent avis dans les quotidiens nationaux et dans le bomp

* L'heure limitée du dépôt des offres est fixée au plus tard à 14 H, du dernier jour correspondant à la date du dépôt des offres.

L'ouverture des offres effectuera le même jour correspondant à la date de dépôt des offres à

14 H au siège de l'APC de Mohammadia en séance publique avec les soumissionnaires.

* Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant, du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 , portant réglementation des marchés publics

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de cents (90+08=98) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des offres techniques et financières conformément à du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 , portant réglementation des marchés publics.

2021

MOHAMMADIA LE

LE PRESIDENT DE L'APC

Ligue 1 - Mise à jour La JSS se reprend, le CRB tient bon à Médéa

M. Benboua

La JS Saoura, vainqueur mercredi à domicile face au MC Alger (1-0), s'est hissée à la troisième place du classement qu'elle partage désormais avec le CR Belouizdad, auteur d'un match nul chez l'O. Médéa (0-0), à l'occasion de la mise à jour du calendrier du championnat de Ligue 1.

Les Bécharis se sont ainsi ressaisis après leur récente

déroute à Oran en dominant une équipe du MCA, qui confirme sa baisse de forme. Il faut dire que les derniers événements regrettables qui ont secoué le club du Doyen ont laissé des traces au sein de l'équipe.

En revanche, la JSS et grâce à Messaoudi (3'), réalise une belle opération puisqu'elle rejoint le CRB sur la dernière marche du podium. Ce dernier a glané un précieux point à Médéa chez son

Résultats	
OM 0	CRB 0
JSS 1	MCA 0

FAF - Amendement des statuts La Fédération hausse le ton !

M. B.

Exaspérée par les critiques les plus acerbes et la virulence des attaques dont elle fait l'objet depuis un certain moment, notamment par des pseudo-consultants sur des plateaux de télévisions privées, la Fédération algérienne de football a tenu, hier, à réagir à travers un communiqué afin d'éclairer l'opinion publique. « Poursuivant une guerre inlassable contre la Fédération algérienne de football, certains cercles continuent à user de désinformation et de gros mensonges dans le seul but de manipuler l'opinion sportive et de dénigrer l'instance fédérale. Leur dernière trouvaille est d'accuser la FAF de vouloir apporter des modifications à ses propres

statuts à la veille de la tenue de l'assemblée générale élective pour, soi-disant, barrer la route à de potentiels candidats », peut-on lire sur ce communiqué publié que le site officiel de la FAF.

En réponse à cette «grosse manipulation qui ne peut tromper les plus avisés», la Fédération a tenu à rappeler trois points essentiels. « Le document portant amendement des statuts de la Fédération algérienne de football, dans sa mouture finale, a été transmis au ministère de la Jeunesse et des Sports en date du 11 juin 2020 par courrier porteur et par courriel, comme l'a bien souligné le président Kheireddine Zetchi, lundi 1^{er} février 2021 lors d'un point de presse au Centre technique régional de Sidi Bel-Ab-

bès. Dire aujourd'hui que la FAF va encore retoucher ce document n'a qu'un seul but, celui de semer le doute dans certains esprits et bloquer le processus d'amendement des statuts tel que demandé par la FIFA et engagé depuis le mois de novembre 2019.

Si la FAF a choisi la voie d'amender ses propres statuts et de les mettre en conformité avec ceux de la FIFA et de la loi algérienne, c'est pour, justement, mettre fin à certaines pratiques usitées par le passé, ayant comme objectifs de privilégier des intérêts étroits et avantageux au détriment de l'intérêt général du football national et des règles de transparence, d'équité, d'intégrité et de bonne gouvernance », a conclu la FAF. Voilà qui a le mérite d'être clair...

Coupe d'Italie Option pour la Juve contre l'Inter



La Juventus Turin, un peu plus de deux semaines après son faux-pas contre l'Inter Milan en championnat, a pris sa revanche mardi à San Siro en demi-finale aller de la Coupe d'Italie (2-1), grâce à un doublé de Cristiano Ronaldo. Le match retour aura lieu le 9 février à Turin. Ronaldo, qui porte son total de buts à 762 en matches officiels, a été bien aidé par de grosses erreurs indi-

viduelles milanaises pour mettre les Turinois en position idéale. Ashley Young a d'abord concédé un penalty évitable en refoulant Juan Cuadrado alors que le ballon était hors de portée, permettant à CR7 d'égaliser (26e) après l'ouverture du score de Lautaro Martinez (9e). Le gardien nerazzurro Samir Handanovic et son défenseur Alessandro Bastoni se sont ensuite emmêlé les

pinceaux en dehors de la surface, permettant à Ronaldo, à l'affût, de leur chiper le ballon pour l'envoyer dans la cage déserte (35e). Le gardien turinois Gianluigi Buffon, pas totalement impérial sur le but de l'Inter, a réalisé un arrêt de grande classe en seconde période qui a préservé l'avantage bianconero, à l'occasion du 1100e match de sa carrière (clubs et sélections confondues).

Handball - Division Excellence Reprise les 2 et 3 avril



Le championnat d'Algérie Excellence de handball, à l'arrêt depuis mars 2020 en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19), reprendra ses droits le week-end du 2 et 3 avril prochain, a annoncé mardi soir la Fédération algérienne (FAHB) dans un communiqué.

« Suite à la décision ministérielle concernant la réouverture des salles omnisports, la Fédération annonce la reprise du championnat de handball les 2 et 3 avril prochains », a indiqué l'instance fédérale sur sa page officielle Facebook. Le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) a autorisé la réouverture progressive des

salles omnisports et des salles de sport à partir du mercredi 3 février, en concertation avec le Comité scientifique de suivi de l'évaluation de la pandémie de Covid-19.

« Dans le cadre de la reprise progressive des activités sportives, et après adoption du protocole sanitaire par le Comité scientifique de suivi de l'évaluation de la pandémie de coronavirus, en coordination avec le Centre national de la médecine du sport (CNMS), il a été décidé de l'ouverture des salles omnisports et des salles de sport, à partir du mercredi 3 février 2021 », a affirmé le département ministériel mardi dans un communiqué. La FAHB a souligné qu'elle dévoilera « ultérieurement le système du déroulement de la compétition et les mesures relatives au protocole sanitaire ». Dans sa déclaration de novembre dernier, le président de la FAHB Habib Labane avait affiché sa volonté de poursuivre la saison 2019-2020, tout en annulant l'exercice 2020-2021. « Si les clubs seront autorisés à reprendre les entraînements au plus tard en février, on aura la possibilité de poursuivre la saison 2019-2020, tout en annulant celle de 2020-2021. On en aura pour deux mois de compétition », avait-il dit.

Volleyball - Championnat national

La date de la reprise bientôt fixée

La fédération algérienne de volleyball (FAVB) tiendra « probablement la semaine prochaine », une réunion avec les présidents de clubs, pour fixer la date de reprise de la compétition, à l'arrêt depuis mars 2020 en raison de la pandémie du Covid-19, au lendemain de la décision du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) d'autoriser la réouverture progressive des salles omnisports et des salles de sport à partir de ce mercredi, a-t-on appris auprès de l'instance fédérale.

« Nous avons accueilli avec

grand soulagement la décision du MJS, il était temps de rouvrir les salles omnisports. Maintenant, reste à désigner la date de reprise de la compétition. Dans ce sens, nous allons nous réunir avec les présidents de clubs pour se concerter et surtout trancher la question concernant la poursuite du précédent exercice ou bien entamer une nouvelle saison », a indiqué le président Mustapha Lemouchi. « Les clubs auront deux mois au minimum pour se préparer après une si longue période d'inactivité. Seulement,

ce sera difficile de reprendre en avril, car la période va coïncider avec le mois de ramadhan. La Fédération ne peut pas prendre une décision d'une manière unilatérale. Si cela ne tient qu'à moi, je poursuivrais la saison 2019-2020, mais le dernier mot reviendra bien évidemment aux clubs », a-t-il ajouté.

Pour rappel, il reste encore à disputer 12 journées non jouées de la Super-Division (hommes) et 6 journées du championnat féminin, alors que la Coupe d'Algérie a atteint le stade des 1/8 de finale.

Athlétisme - FAA La candidature de Kamel Benmissi rejetée

La candidature au poste de président de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA) de Kamel Benmissi a été rejetée par la commission de candidatures, a-t-on appris auprès de l'instance fédérale.

Ce rejet de candidature de l'ancien président de la

FAA a été pris conformément à la note méthodologique du ministère de la Jeunesse et des Sports, indique la commission de candidatures, sans préciser le cas de son inéligibilité. Les dossiers des trois autres candidats au poste de président de la FAA, à savoir, Yacine Louail (an-

cien athlète), Mourad Benslimani (Ligue de Médéa) et Farid Boukaïs (Ligue de Tizi-Ouzou), ont été retenus pour l'AG élective prévue le 8 février à Alger. Par ailleurs, les dossiers de 27 candidats ont été retenus pour un poste au sein du nouveau Bureau fédéral de la FAA.

Ligue des champions d'Afrique L'arbitre de la rencontre TP Mazembe-CRB connu

La Confédération africaine de football (CAF), a désigné l'arbitre international gabonais Eric Arnaud Otogo-Castane (45 ans) sera assisté de ses compatriotes Boris Marlaise Ditsoga et Urbain Ondo Ndong, précise la même source. La délégation du Chabab s'envolera pour Lubumbashi le mercredi 10 février à bord d'un avion spécial affréter par la compagnie nationale. L'autre match du groupe B

que, a annoncé le club algérois de Ligue 1. Eric Arnaud Otogo-Castane (45 ans) sera assisté de ses compatriotes Boris Marlaise Ditsoga et Urbain Ondo Ndong, précise la même source. La délégation du Chabab s'envolera pour Lubumbashi le mercredi 10 février à bord d'un avion spécial affréter par la compagnie nationale. L'autre match du groupe B

opposera vendredi 12 février au stade Loftus Versfeld à Pretoria (17h00, algériennes) les Sud-africains de Mamelodi Sundowns aux Soudanais d'Al-Hilal Omdurman. Pour rappel, le CRB, champion d'Algérie sortant a validé son billet pour la phase de poules aux dépens du club kényan de Gor Mahia (aller: 6-0, retour : 2-1).

ANNONCES CLASSÉES

Le Quotidien d'Oran
Jeudi 04 février 2021 21

APPARTEMENTS

■ A louer pour couple : appartement grand standing, 1^{er} étage, dans une maison de maître, porte fermée, 2 grands salons, 1 pièce, SDB, cuisine, cour. Oran, Boulevard Chakib Arslane – Tél : 0661.21.12.31

■ Vente un appartement F5, 2^{me} étage, LSP, Bouïseville Aïn Turck / Oran – 0550.04.18.40

■ Urgent cherche F3 à louer dans une résidence à Choupot, prix raisonnable. Numéro de téléphone 0541.61.14.79

■ Vends F3 1^{er} étage convient cabinet médical ou profession libérale, cité clôturée à 100m de l'hôtel Vendôme, Bd des Lions, cité 168 Logts Bt D.S 2 N°5 Haï El Yasmine - Oran – N° Tél : 0668.39.50.83

■ Location un appartement F4 situé à Haï Chouhada - Haï Sabah – Tél : 0542.11.71.67

■ Appartement F4 à louer de 110 m² situé vers Hayet Regency entre Cité Djamel et rond-point USTO Hôpital, avec 3 chambres, un salon climatisé, SDB, WC séparé, cuisine équipée, disponible de suite – Tél : 0667.34.87.48

■ Loue appart F3 meublé et équipé, 2^{me} étage, à Seddikia : Tél fixe + internet + climatiseur + chauffage – Loue appart F2 semi-meublé, 3^{me} étage à Zitoune – Tél : 0699.40.19.58

■ Avis aux locataires mensuels Hôtel Marhaba, place Karguentah, chambre 01 lit 15 000 DA et chambre 02 lits 18 000 DA – Tél : 0771.12.22.66

■ Aïn Témouchent (El Amria) : Vends très bel appart F3 - Surface 72 m² - 1^{er} étage - Bon voisinage – Tél : 0772.84.34.34

■ A vendre appartement F4 au 2^{me} étage acté dans une résidence à Maraval/Oran; curreux s'abstenir; prix après visite – 0558.09.14.21

■ Promotion immobilière «EMI TURKISH» vous propose des appartements haut standing de type F2/F3/F4/F5 en vente sur plan au niveau de la forêt « El Menzah » (ex-Canastel) ORAN. Contactez-nous sur 0770.96.45.63/64 ou sur Fixe : 041.83.84.26

■ A louer grand logement individuel F5, cuisine, SDB, terrasse, cour au 1^{er} et dernier étage. Convient groupe médical ou groupe d'avocats, labo d'analyses, etc. Situé à avenue principale Med Khemisti Gdyel – Tél : 0555.19.61.35 - 0656.53.84.47

■ A vendre à ORAN à Lotfi / Centre-ville : F4 meublé de 130 m² au 7^{me} étage avec Ascenseur - 3 Façades - 3 Chambres avec balcons individuels - Grand Salon - Salon à manger - Cuisine - SDB - Toilettes et Placard. Prix : 1 Milliard 950 Millions - Tél : 0560.19.75.28

■ A.V. 3 Apparts F5 - 174 m² - Avec 4 Balcons + Garage individuel de 26 m² - 3 Façades + F3 - 123 m² + Terrasse 50 m² dans Immeuble de 4 étages 1^{er}, 2^{me}, 3^{me} F5 et 4^{me} F3 Cuisine équipée - Hachimia - Belgaïd (ORAN) – Tél : 0550.96.08.41

■ A vendre des Appartements Promotions F5 de 160 m² - 2 Façades - Pas de vis-à-vis - Situés à Bir El-Djir - ORAN – Tél : 0550.83.13.12

VILLAS

■ Canastel : Loue beau studio rez-de-chaussée ensoleillé dans une villa + Loue bel niv villa F3 + hall T.B. aménagé + Vends villa R+2 + gar D.F 300 m² convient promotion immobilière - N° Tél : 0555.81.74.54

■ Vends à Saïda belle villa extint avec 2 locaux commerciaux - RDC : 3 pièces, cour, hall, WC, SDB - 1^{er} étage : 4 pièces, hall, cuisine, SDB, WC - Niveau 2 : terrasse et grand salon – Téléphone : 0662.22.78.42

■ A vendre très belle villa à Misserghine Zabana (ORAN) Cave + R+2 - Sup 600 m² - 2 Façades - Actée + Livret foncier - Meublée - 2 Cuisines équipées - Chaudière - Chauff. central - Cave : Puits - RDC : Verrière - Garage 5 voit - Jardin et Jet d'eau - Hammam turc 6 jabisas - 1^{er} et 2^{me} des habitations - Tél : 0555.89.08.39

■ BOUHANIFIA HAMMAMAT - A vendre Maison de Maître R+1 de 110 m² - Acté + LF + Certificat de conformité. 13 m façade - Sans vis-à-vis - Côté daïra - oued - RDC : 02 Garages - Etaie : F3 + courette - SDB - WC - 03 Balcons - Terrasse accessible - Tél : 0662.45.81.26 - 0558.57.98.50

Importante entreprise publique en assurances

RECRUTE

Pour les besoins de ses structures à Mostaganem - Relizane - Chef :

Cadres d'assurances

Conditions :

- Diplôme de l'enseignement supérieur
- Expérience professionnelle minimale de 05 ans dans le domaine de l'assurance
- Techniques commerciales, techniques de vente et de négociation
- Pratique confirmée du management des hommes et des équipes
- Maitrise de l'arabe et du français - anglais souhaité
- Maitrise indispensable de l'outil informatique
- Dégagés de toutes obligations
- Bonne présentation

Avantages du poste :

- Salaire motivant
- Possibilité de logement de fonction
- Cadre de travail agréable.

Envoyer curriculum vitae et lettre de motivation par email : entrpub@gmail.com

EMPLOIS

■ URGENT – Société privée de promotion sise à ORAN recrute des architectes métiers vérificateurs de suivi qualifiés – Expérience minimum 5 ans - Veuillez envoyer votre CV avec photo à l'adresse e-mail suivante : benmelissa.promo@yahoo.com

■ Importante société de production distribution des carburants et lubrifiants recrute assistant administratif et juridique : Titulaire d'un diplôme universitaire, licence en droit + CAP-PA - Capacité de déplacement sur le territoire national - Habite à BATNA et BLIDA - Maîtrise de l'outil informatique - Expérience souhaitée. Envoyez votre CV sur : cdhr2020@gmail.com

■ Pizzéria, cafétaria à Oran cherche machiniste qualifié et sérieux disponible de suite – Tél : 0561.39.95.62 - Appelez SVP de 10h à 17h.

■ Recrutons à plein temps 02 femmes de ménage pour bureaux à Oran centre. Contacter 0797.23.96.24

■ Atelier de couture sis à SENIA/ORAN cherche des employées femmes pour la finition. Salaire 20.000 DA/mois - 0560.20.28.88 - 0797.72.45.90

■ Cabinet de groupe médical, bien situé et bien agencé sur Oran (Belle Vue, Akid Lotfi), cherche un dermatologue « femme » en collaboration. Contactez-nous au numéro N° 0559.35.31.70 (de 10h00 à 17h00).

TERRAINS

■ Vends 2 terrains à Oran - Le premier pour habitation, superficie de 600 m², proche Bel Air et le 2^{me} dans la Zone industrielle de Hassi Ameur, superficie de 5000 m² - Tél : 0555.89.08.39

■ Vends terrain à ORAN dans la Zone industrielle de Hassi Ameur, superficie 15.000 m² - Tél : 0550.54.08.04

■ A vendre terrain agricole de 11 hectares, façade 800 m, sur route goudronnée à Aïn El Arbaa, Aïn Témouchent, acte + livret foncier - 0782.47.10.32

LOCAUX

■ Local à vendre acté 24 m², refait à neuf, avec sanitaire, situé à ORAN : Millénium, pas loin de la Daïra de Bir El Djir, derrière le grand boulevard du LG – Tél : 0658.19.21.60

■ Particulier vend 2 hangars de 1000 m² chacun, situés à l'Hippodrome et Ave St-Eugène. Veuillez contacter au 0557.63.31.95

■ A louer local 76 m² bien aménagé avec sanitaires, rideau électrique, situé au bd Mekki Khelifa (Trig B) Maraval/Oran – 0770.69.38.15 prix après visite.

■ A louer local vitré 24 m² RDC villa Maraval, sanitaires, climatisation, possibilité Internet, près mosquée Benicha - ORAN – tél : 0553.27.10.60

■ DÉCÈS
Les familles BENDAHMANE et GHHRIB, parents et alliés ont l'immense douleur de vous faire part du décès de leur chère et regrettée sœur, mère et grand-mère GHHRIB Aïcha veuve Bendahmane Nourreddine Survenu le vendredi 29.01.21 à l'âge de 98 ans. L'enterrement a eu lieu à Tlemcen au cimetière de Sidi Tahar le 30.01.2021. Ses enfants Fethi, Latifa, Rachida, Farid, Hafida, Nasreddine, Hanifa et Salima et ses petits-enfants demandent à tous ceux qui l'ont connue d'avoir une pieuse pensée à sa mémoire. Repose en paix maman إله وانا

■ A vendre à Bel Air - ORAN à 50 m du bd Froment Coste : Local commercial de 160 m² (20 m² au RDC et 140 m² au 1^{er}) – Acté - Entrée indépendante et place de parking - au RDC - Bureau PDG - Grand Open Space - 2 SDB - Convient Fonction libérale avec plusieurs lignes de téléphone et Wifi – Prix : 1 Milliard 950 Millions – Tél : 0560.19.75.28

■ VEHICULES
■ Vends tracteur routier Man TGA 19-440 année 2009, avec remorque citerne carburant SNVI année 2010, en très bon état 1^{re} main – Téléphone 0668.45.24.31

■ Achat véhicules accidentés ou en panne légers et lourds Tél : 023 24 33 83 / 0550 59 03 60 0771 39 49 82

■ DÉCÈS
C'est avec une immense douleur que nous annonçons la mort soudaine de notre bien-aimé sœur NIHAUD BOUDJIR, survenue en ce 02 février 2021. Arrachée à la vie prématûrement, elle laisse à ses frères et sœurs un vide incomensurable. Bienveillante et généreuse, elle avait aussi une affection inconditionnelle envers les animaux qu'elle protégeait. Les fins sont tristes, mais pour elle, c'est le début d'une autre vie auprès de nos parents et notre sœur bien-aimée qui l'ont précédée dans la mort. Ils sont ensemble, heureux et veillent sur nous tous. Repose en paix

■ DIVERS
■ Retraitée donne cours de français au domicile de l'enfant – Tél : 0541.45.78.54

■ Location contrat de licence du numéro de taxi à la Wilaya d'Oran pour une période d'une année (12 mois). Contacter au numéro: 0558.59.87.22 – 0777.14.39.63

■ Numéro de taxi de moudjahidine à louer W. d'Oran. Appeler 0560.25.68.25 ou 0555.30.49.63

■ Réparation à domicile machine à laver linge et vaisselle, frigo, cuisinière, climatiseur, pièces de rechange disponibles – Travail garanti – Tél : 0662.87.45.68

■ Loue licence de café dans la commune de Sidi Bel Abbès – 0783.26.07.32

■ DÉCÈS
En cette période, les familles Redouane et Belloburi déplorent la perte d'un frère, d'un oncle, d'un époux, d'un père, aussi aimant que passionné. KHALED Si, pour le reste du monde, la mort rime avec tristesse, la haine est synonyme de repos, de quiétude, de paix. Tu es toujours distingué des autres, toi qu'on avait surnommé "le Bel Homme. Est-ce par ta classe ? Tes costumes ? Ton charme ? Ta démarche ? Méme pas. Ce que te distinguait réellement était bien plus profond. Je parle de ta simplicité, ton sens de l'humour, tes principes, ta modestie, ton caractère, ta générosité, ton adoration des autres. Tu n'as aucun regret à avoir. Tu manquais à beaucoup de monde, toi, le généreux, le serviable, le plaisantin, le bon vivant. Tu manqueras sans doute à tes collègues, à tes voisins, à tes amis. Mais tu manqueras, bien plus, à ta famille, à tes sœurs : Farida, Rachida, Samira, Hafida. A tes frères : Hicham, Ghani, Nabil, Samia, Abdel-Malek ... Abdel-Hamid ton grand frère préféré. Et tu manqueras bien plus que tout à ton épouse bien aimée : Aïcha, et à tes deux fils : Reda Elias et Hicham, qui continueront à jamais d'honorer la mémoire. Toi qui as tant voyagé, tu as embarqué pour les Cieux, je te souhaite bon vol !

■ PENSÉE
A notre très cher et regretté époux, père et grand-père ZAKI Lakhdari 04/02/2011 04/02/2021 Dix ans déjà depuis que ton départ vers notre Créateur a laissé dans nos coeurs une plaine profonde, un grand vide et une présence irremplaçable. A tous ceux qui l'ont connu, aimé et apprécié, nous les prions d'avoir une pieuse pensée pour lui dans leurs prières. Son épouse, son fils, sa fille et son adoré petit-fils Med-Zaki.

مكتب الاستاذ حبيب بن يخلف
محافظ البيع بالمخايدة والتفقييم لدى محكمة مصر
شارع متور جبار - مصعر - الهاتف/fax: 045.72.47.05 / 0770.18.22.07 تأجير لاعلان عن تأجير وبيع بالمخايدة

تعلم كافة المزايدين أنه تم تأجير الإعلان عن تأجير وبيع بالمخايدة للمညفع البلدي بالمسكنية والمحسنة الواحدة للصناديق من اللوحة العامل (Palox) (Caisse en bois Palox) التابع لـ MAGORAN-EPE-SPA الذي كان بتاريخ 02/02/2021 إلى 02/02/2021 مساقط البيع

مسكر في: 2021/02/02 2021 بنفس التوقيت.

Office public des ventes aux enchères & évaluation
Maitre TAHRAOUI BAHOUS - Commissaire-priseur près le Tribunal d'Arzew
Rue Mohamed Fertas N°175 Arzew Wilaya d'Oran - Tél : 0554.10.14.48
Email : maitre.tahraoui-b@live.fr

Avis de vente aux enchères publiques
Uniquement par soumissions cachetées le 08/02/2021 à 10h30
Respect des consignes sanitaires (Distanciation/ port du masque obligatoire)

Au profit de la Société de Maintenance Industrielle « SOMIZ »

N° Désignation & Marque & Immatriculation
01 Lot de pièces de recharge à l'état neuf (Cielo, Nubira, Peugeot 206, Toyota Corolla, Camion Toyota, Demag, Pierre de Melle, Grue Grove, Jet Cleaner, Engin Retour TM, Molette à Moletage, jeux Taraud, jeux de pêche, Micromètre Mécanique) + Diverses pièces de recharge usagées + Accessoire et pièces de recharge de la turbine marque : ALSTOM (Voir listing)

تنبيه: يجب على الراغبين في المشاركة في المزاد التقرب من ديواننا العمومي لتسجيل أنفسهم مصحوبين ببطاقة التعريف الوطنية على الأقل 48 ساعة قبل موعد زيارة العداد نظراً لخصوصية المنطقة الصناعية.
Le Commissaire-Priseur
M. TAHRAOUI

Le Quotidien d'Oran
RECRUTE
des correcteurs maîtrisant la langue française et l'outil informatique.
Les demandes sont à adresser par mail à :
admin@lequotidien-oran.com

Concession de distribution Tlemcen	Concession de distribution Tlemcen	N° _____
Direction de distribution Tlemcen	Direction de distribution Tlemcen	Chargée de communication
Coupoles d'électricité		
La direction de distribution Tlemcen va entreprendre des travaux programmés. Par conséquent, la fourniture de l'énergie électrique sera perturbée conformément au programme ci-dessous.		
04 Février 2021 de 08h00 à 16h00		
DISTRICT TLEMCEN : Terrain Djaffi à Ouzidane - Ferme Hamadouche et Ain Bendia à Saf Sal - entrée Ain El Houtz station d'épuration (travaux de raccordement nouveau client et d'entretenir)		
DISTRICT GHAZAOUET : Hal Ramla à Ghazaouet (travaux de raccordement nouveau client)		
DISTRICT BAB EL ASSA : Village Brancia commune Bab El Assa (travaux d'entretenir)		
DISTRICT MAGHNIA : Centre-ville Maghnia côté agence Sonelgaz village Bouliou côté Mosquée (travaux programme propre et d'entretenir)		
DISTRICT SEBDOU : Village Sanef commune El Aricha (travaux de raccordement nouveau client et d'entretenir)		
DISTRICT OIMMOUNE : Village Oual		

TF1

21.05 Section de recherches



Série policière - France - 2019
Saison 14 - Episode 3/8

- Comportement à risque
Avec Xavier Deluc, Franck Sémonin, Honorine Magnier, Fabienne Carat
Une étudiante est retrouvée morte, sur une plage de la Côte d'Azur. Les enquêteurs s'intéressent au campus que fréquentait la victime. Si en apparence la jeune femme semblait être sans histoire, ils ne tardent pas à découvrir qu'elle menait en réalité une vie secrète.

2

21.05 Cash investigation



Présenté par Élise Lucet

Lorsqu'un client est vraiment dans le rouge, il doit non seulement s'acquitter des agios mais aussi des frais d'incidents bancaires qui peuvent le plonger dans la spirale de l'endettement. Mathieu Robert est allé à la rencontre de ces Français étranglés par leur dette. En scrutant des relevés, Elise Lucet et l'équipe de "Cash Investigation" sont tombés sur une mine d'or : les frais d'incidents que les banques facturent leur rapporteraient plus de 6 milliards d'euros.

TF1

23.30 Vendredi, tout est permis avec Arthur



Présenté par Arthur

L'animateur a convié Chris Marques et les célébrités ayant accepté de se dévêtir dans «Stars à nu» à participer aux épreuves loufoques de son émission. Cartman, Gil Alma, Laurent Maistret, Vincent Desagnat, Christophe Beaugrand, Camille Lacourt et Jeanfi Janssens prennent part, entre autres, aux séquences cultes de «Vendredi, tout est permis» comme le fameux «Décor penché».

2

21.05 Les petits meurtres d'Agatha Christie



Série policière - France - 2021
Saison 3 - Episode 2

- La chambre noire
Avec Emilie Gavois-Kahn, Arthur Dupont, Chloé Chaudoye
Deux jeunes mannequins sont assassinées à quelques jours d'intervalle. Les premières pistes emmènent Gréco vers le magazine de mode Femmes et son photographe sulfureux, John Devers, qui aime les très jeunes filles.

3

JEUDI

6

21.05 Jack Reacher



Thriller - Etats-Unis - 2012

Avec Tom Cruise, Rosamund Pike, Robert Duvall, Richard Jenkins
Un tireur solitaire abat cinq personnes. Des empreintes sont retrouvées sur les lieux, et le coupable arrêté. L'homme ne se défend pas, mais demande que l'on contacte Jack Reacher... Mystérieux ancien militaire, ce dernier se présente au commissariat. Malgré ses méthodes expéditives et personnelles, Helen Rodin, l'avocate du tueur, lui demande de l'assister pour l'enquête.

CINE + PREMIER

20.50 Les marches du pouvoir



Drame - Etats-Unis - 2011

Avec George Clooney, Ryan Gosling, Paul Giamatti, Evan Rachel Wood
Les primaires démocrates font rage aux Etats-Unis. Pshotogénique et charmant, Mike Morris, le gouverneur de Pennsylvanie, a un avantage certain sur son rival, Ted Pullman, sénateur de l'Arkansas. Tout se joue dans l'Etat de l'Ohio où une victoire de Morris ferait définitivement pencher la balance en sa faveur.

3

VENDREDI

6

21.05 Les duos mythiques de la télévision



Ce documentaire propose de revenir sur les duos cultes de la télévision française avec leurs meilleurs moments, leurs plus beaux imprévus et leurs fous rires inoubliables. Un voyage des années 60 à aujourd'hui pour découvrir les secrets de cette alchimie si particulière qui offre à deux talents de se compléter merveilleusement pour le bonheur des téléspectateurs.

CANAL+ family

20.52 Jack le chasseur de géants



Film d'aventures - Etats-Unis - 2013

Avec Nicholas Hoult, Stanley Tucci, Ewan McGregor, Warwick Davis
Jack, jeune fermier, se retrouve en possession de haricots magiques volés au démoniaque Roderick par un moine. Peu de temps après, il aide la princesse Isabelle importunée par des manants. Quand celle-ci, en quête d'évasion, vient voir Jack, les haricots, exposés à la pluie, poussent jusqu'au ciel, emmenant la princesse au royaume des géants.

21.05 Die Hard : belle journée pour mourir



Film d'action - Etats-Unis - 2013

Avec Bruce Willis, Jai Courtney, Sebastian Koch, Mary Elizabeth
Un prisonnier russe menace de révéler des informations sur un politicien corrompu. Mêlé à l'affaire, Jack, fils de John McClane, est arrêté et emprisonné. Même s'ils ne s'entendent pas, John se rend alors à Moscou pour lui venir en aide. Lors du procès, des terroristes font exploser le tribunal et Jack s'évade.

CINE + FRISSTON

20.50 Sunshine



Film de science-fiction

- Grande-Bretagne - Etats-Unis - 2007

Avec Rose Byrne, Cillian Murphy, Cliff Curtis, Chris Evans
En l'an 2057, le Soleil est en voie d'extinction et c'est toute l'humanité qui se retrouve menacée. Sept ans après une première tentative infructueuse, un vaisseau spatial, ICARUS II, commandé par le capitaine Kaneda, est envoyé dans l'espace pour une expédition de la dernière chance.

CANAL+

21.06 Your Honor



Série dramatique - Etats-Unis - 2020

Saison 1 - Episode 3/10
Avec Bryan Cranston, Hope Davis, Hunter Doohan, Carmen Ejogo

Pour sauver sa famille, Kofi Jones est contraint de s'accuser du meurtre du jeune Baxter. Pendant ce temps, Michael poursuit son travail pour effacer tous les indices qui peuvent conduire à son fils. Il se rend ainsi à la station service où ce dernier a fait le plein le jour de l'accident.

RTL9

20.50 Le terminal



Comédie dramatique
- Etats-Unis - 2004

Avec Catherine Zeta-Jones, Tom Hanks, Stanley Tucci

Viktor Navorski débarque à New York lorsqu'il apprend qu'un coup d'Etat a eu lieu dans sa Krakozie natale, une petite république des Balkans. La Maison-Blanche refuse de reconnaître le nouveau régime, Viktor perd son visa. Il se retrouve bloqué dans la zone de transit internationale de l'aéroport JFK.

TF1

23.30 Vendredi, tout est permis avec Arthur



Présenté par Arthur

L'animateur a convié Chris Marques et les célébrités ayant accepté de se dévêtir dans «Stars à nu» à participer aux épreuves loufoques de son émission. Cartman, Gil Alma, Laurent Maistret, Vincent Desagnat, Christophe Beaugrand, Camille Lacourt et Jeanfi Janssens prennent part, entre autres, aux séquences cultes de «Vendredi, tout est permis» comme le fameux «Décor penché».

2

21.05 Les petits meurtres d'Agatha Christie



Série policière - France - 2021
Saison 3 - Episode 2

- La chambre noire
Avec Emilie Gavois-Kahn, Arthur Dupont, Chloé Chaudoye
Deux jeunes mannequins sont assassinées à quelques jours d'intervalle. Les premières pistes emmènent Gréco vers le magazine de mode Femmes et son photographe sulfureux, John Devers, qui aime les très jeunes filles.

3

VENDREDI

6

21.05 NCIS : enquêtes spéciales



Série policière - Etats-Unis - 2020

Saison 17 - Episode 15/24

- Bourreau des coeurs
Avec Mark Harmon, Sean Murray, Wilmer Valderrama, Maria Bello

C'est la Saint-Valentin. Alan Wales, un capitaine de marine, est découvert mort, une flèche en plein cœur. La dernière personne à l'avoir vu est Stacy Gordon, une avocate du JAG et une amie de Gibbs. Bientôt, un second cadavre est trouvé. Le corps a, lui aussi été transpercé par une flèche.

CINE + FRISSTON

20.50 Homefront



Thriller - Etats-Unis - 2013

Avec Jason Statham, James Franco, Izabela Vidovic, Kate Bosworth

Phil Broker, spécialiste de la lutte contre les trafiquants de drogue, décide de se rançonner des affaires quand une opération à laquelle il participe tourne mal. Depuis, il élève seul sa fille Maddy dans une petite ville près de La Nouvelle-Orléans.

CANAL+

21.03 #jesuislà



Comédie dramatique
- France - Belgique - 2019

Avec Alain Chabat, Bae Doona, Blanche Gardin, Vincent Nemeth

Restaurateur au Pays basque, Stéphane a bien du mal à communiquer avec son ex-femme et ses deux grands garçons. Via les réseaux sociaux, il converse avec Soo, une coréenne. Sous le charme, il lui commande un tableau qu'il va accrocher dans son restaurant. Il refait toute la décoration, se met au sport et sur un coup de tête, décide d'aller voir les cerisiers en fleurs en Corée.

RTL9

20.50 Limitless



Thriller - Etats-Unis - 2011

Avec Bradley Cooper, Robert de Niro, Abbie Cornish, Andrew Howard

Ecrivain raté, Eddie apprend que sa petite amie le quitte. Elle ne supporte plus de le voir se laisser aller. Un jour, on lui fait découvrir le NZT. Il s'agit d'une nouvelle drogue qui décuple les facultés du cerveau. En en prenant, il devient un autre homme, supérieurement intelligent.

Bélier 21-03 au 20-04

Vos amis vous sollicitent souvent, mais aujourd'hui vos pensées sont principalement dirigées vers l'argent. Attention à l'obsession !

Taureau 21-04 au 21-05

Actuellement, vous visez haut et vous avez probablement raison. Mais vous gagnez à tenir compte de vos collaborateurs et... de votre partenaire.

Gémeaux 22-05 au 21-06

Depuis quelque temps, vous avez envie d'entreprendre, d'élargir votre horizon. Mais les vicissitudes du quotidien freinent vos élans. Une chose après l'autre.

Cancer 22-06 au 22-07

Depuis un certain temps, vous ne pensez qu'à l'argent, mais cela développe votre pouvoir de création et vous rend très romantique.

Lion 23-07 au 23-08

Vous vivez une période où votre partenaire ou vos collaborateurs deviennent prioritaires. Pourtant, il ne faut pas oublier votre propre famille !

Vierge 24-08 au 23-09

Le travail devient votre souci majeur depuis quelque temps et vous multipliez avec raison les démarches et les contacts professionnels.

Balance 24-09 au 23-10

Votre expression personnelle et votre pouvoir de création sont à l'ordre du jour. D'autant que cela vous permet de gagner un peu plus ou de pouvoir économiser.

Scorpion 24-10 au 22-11

Votre autorité s'exerce en ce moment beaucoup plus dans la famille, le foyer; que dans votre sphère professionnelle. Ce qui vous met dans une humeur en dents de scie...

Sagittaire 23-11 au 21-12

En ce moment, vous privilégiez la lecture ou les moyens de communication. Mais vous avez tendance à vous isoler ou à bouder. Dès demain, sortez de votre tour d'ivoire !

Capricorne 22-12 au 20-01

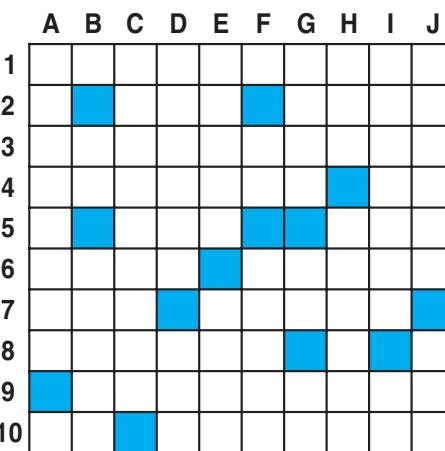
N'ayez crainte de mettre en avant vos qualités et de penser à vos acquis personnels. Vos projets ont le vent en poupe et vos amis peuvent vous aider à les concrétiser.

Verseau 21-01 au 18-02

Votre tempérament se manifeste, en ce moment, par un élan qui vous pousse à vous démarquer. D'autant qu'aujourd'hui la réalisation personnelle et les ambitions professionnelles sont prioritaires.

Poissons 19-02 au 20-03

Depuis quelques jours, vous vous isolez afin de faire le point ou préparer au mieux les lendemains qui viennent. Pensez à vous aérer de temps en temps !



Horizontalement:

- Un peu libres.
- L'un deux.
- Tient bien son sujet !
- Ceux du 1 horizontal sont les bienvenus à la générale.
- Griffon, le fauve. Police.
- A satiété.
- Berceau de la marine.
- Pas belle à l'heure, mais ça ira pour le solitaire ! Renvoyés.
- Mauvais règlement. Sièges.
- Joue mal.
- Coups fatals.
- Fort dit.
- Entre dans le vif du sujet.

Verticalement:

- Petit calcul, pas spécialement d'épicier.
- Article. Entre le bas-ventre et les cuisses... il ne faut pas se tromper !
- Il ne faut pas s'en faire si c'est fichu d'avance.
- Membre du palais. H comme hellène !
- Boîte d'allumettes. Brume.
- Un grain le fait grossir. Voilà.
- Crier. Où séchent les fillettes. Coupe d'Algérie.
- Effets de commerce. Tendu.
- Comprimées. Conjonction.
- On peut dire qu'on a chaud avec les froides ! Au bout du rouleau.

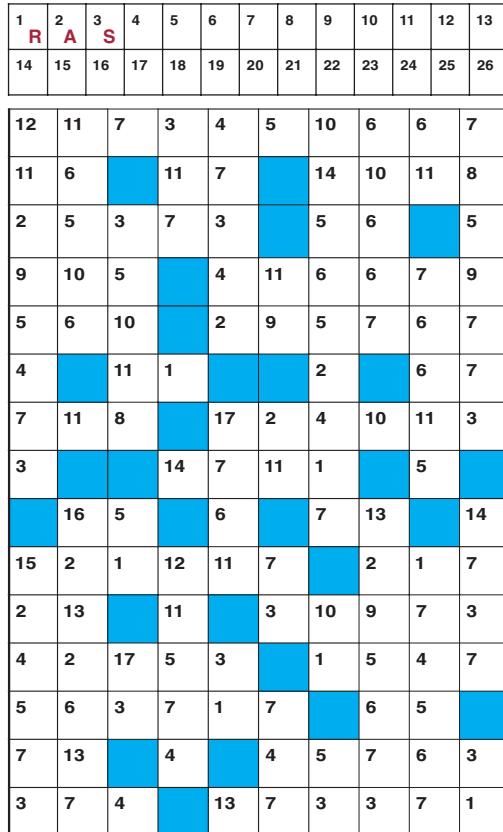


ADAGE – ARMURIER – AVION – AUPARAVANT – BIJOUTERIE – BOUTONNIERE – BOUTURE – BRADERIE – CAPITONNER – CHOUCHOUTER – DEPIT – ETABLIR – ETAT – FAIM – FIGARO – FILER – FROID – GALANTERIE – GILET – INSPIRER – LIMON – MAMAN – MARS – MOLE – MONT – NERF – ONDE – OUBLIER – PLAGE – PRESTATION – REALISER – RECRIMINER – REMORD – SAGESSE – SANTE – SOLEIL – TERRASSE – TROIS – VELO.

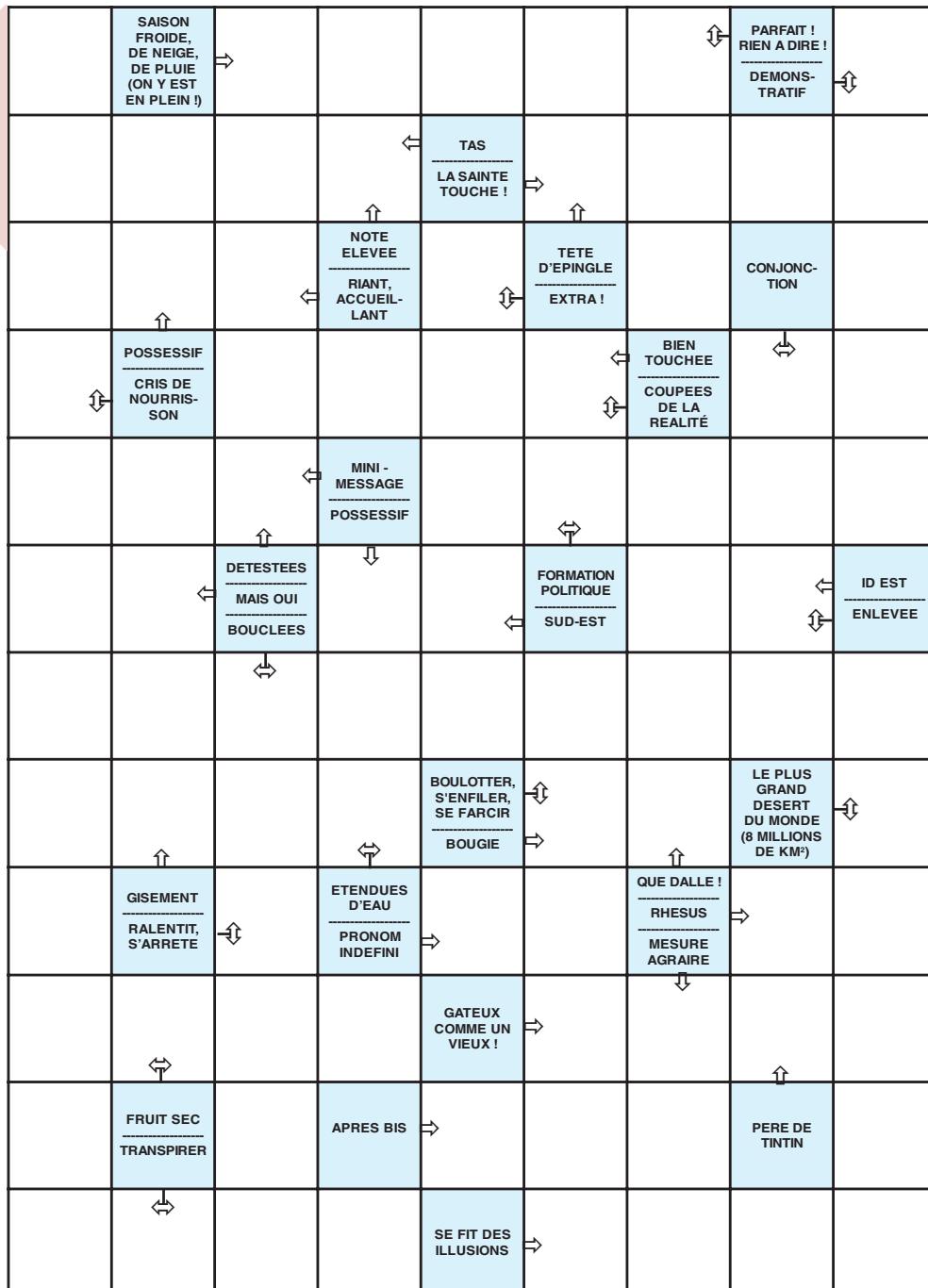
Les 6 lettres restantes composent le tout de la charade suivante :

- Mon 1er est une note de musique.
- Mon 2e est une maladie de chien.

Mon tout est une illusion d'optique.



Jeux proposés par Chérifa Benghani



10 ERREURS

LES SOLUTIONS

CROISÉS N° 7969												
S	U	R	L	E	C	H	A	M	P	D	S	
O	N	E	N	O	U	N	O	U	D	S	O	
M	I	D	I	M	M	I	C	I	E	T	O	
M	O	I	T	I	E	D	E	E	T	P	O	
E	N	T	E	N	D	E	U	R	E	M	C	
T	E	R	G	O	T	E	U	R	E	E	D	
S	A		N	U	L	A						
V	E	T	U	I	L	O						
E	P	I	E	R	E	T						
S	N	I	F	F	E	U	S	E	S	T	R	

FLECHES N° 7969												
V	A	N	T	A	R	D	S	D	S	S	O	O
S	T	U	S	O	U	S	O	U	U	U	U	U
E	M	E	D	E	C	I	N	D	D	D	D	D
I	L	E	E	R	E	C	E	E	E	E	E	E
H	R	E	T	A	R	D	O	O	O	O	O	O
E	L	A	N	N	I	N	O	O	O	O	O	O
U	P	A	R	T	O	T	U	U	U	U	U	U
R	U	E	C	N	E	N	E	E	E	E	E	E
E	R	E	O	S	E	R	E	E	E	E	E	E
D	S	O	N	V	E	S	T	T	T	T	T	T
R	E	S	T	I	U	E	R	R	R	R	R	R

SUDOKU N° 969												
6	3	5	2	9	1	7	8	4				
9	2	1	8	4	7	5	6	3				
4	8	7	6	3	5	1	2	9				
7	9	6	3	1	4	8	5	2				
1	5	3	7	2	8	9	4	6				
8	4	2	9	5	6	3	1	7				
3	7	8	5	6	2	4	9	1				
2	1	9	4	8	3	6	7	5				
5	6	3	7	1	7	6	5					
7	13	4	4	5	7	6	3					
3	7	4	1	7	9	2	3	8				

FOUILLES N° 7969

PUMA (Pue - Ma)

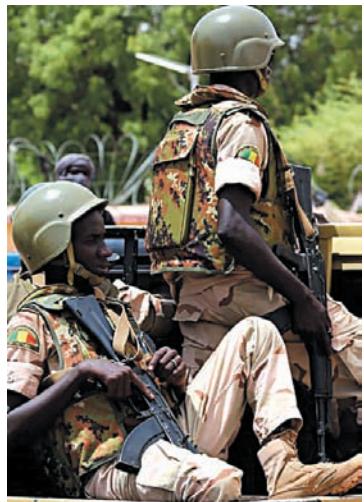
CODÉS N° 7969

1	C	2	R	3	O	P	E	6	I
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
S	A	L	H	D	M				
U	B	T	N	V	G				
19	20	21	22	23	24				

SUDOKU N° 970

	2		5						
4		6	3		7	9			
3		7		4			1		
		5	7					3	
1		3	4						
6		9	2		1	7			
		5	7					2	
1		3	4		7	1	3	4	
2			7	1					1
7		8	9	2	3	4			

Neuf soldats maliens tués dans une nouvelle attaque

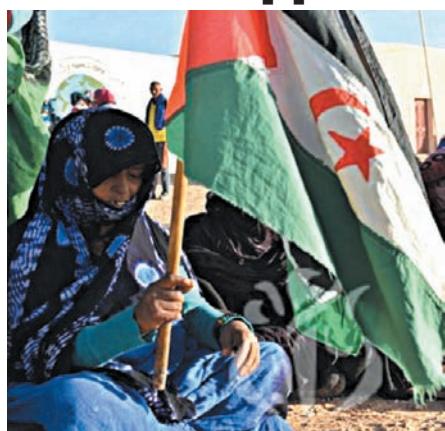


Neuf soldats maliens ont été tués mercredi dans une attaque, imputée à des terroristes, contre leur poste dans le centre du pays, un des foyers de la violence qui ensanglante le Sahel, ont indiqué des responsables sécuritaires.

Le poste de Boni, entre Douentza et Hombori dans la région de Mopti, a été attaqué vers 06H00 (locales et GMT) "par des individus lourdement armés à bord de véhicules blindés", a dit un de ces responsables.

Il a fait état sous le couvert de l'anonymat d'un bilan provisoire de neuf morts et des blessés dans les rangs de l'armée. S'il est avéré, le recours à du matériel blindé par les terroristes dans ce genre d'attaque est extrêmement rare. Le camp a subi des dégâts importants et les assaillants ont emporté beaucoup de matériel, a-t-il dit. L'armée malienne a dit sur les réseaux sociaux avoir reçu l'appui aérien de Barkhane, la force française au Sahel. Un responsable militaire malien a indiqué que les terroristes avaient subi "des pertes importantes", sans plus de précision.

Sahara occidental : des députés européens appellent à annuler la décision de Trump



Près de 380 députés européens ont adressé une lettre au nouveau président américain, Joe Biden, dans laquelle ils demandent l'annulation de la décision de son prédécesseur concernant la reconnaissance de la prétendue souveraineté marocaine sur le Sahara occidental, informe des médias sahraouis.

Les parlementaires ont demandé au nouveau locataire de la Maison-Blanche de respecter le Droit international et

la Charte des Nations unies que le président Donald Trump a "violé" en faisant sa proclamation à travers un tweet. L'ancien président américain avait rendu publique sa position par rapport au Sahara occidental, le 10 décembre dernier, tout en annonçant la volonté du Maroc et de l'entité sioniste de normaliser leurs relations.

Le groupe parlementaire suisse qui a coordonné l'action des députés européens a indiqué, dans un communiqué de pres-

se, que près de 380 signataires de la lettre adressée à Biden ont exprimé leur "mécontentement" quant à la décision de Donald Trump et le fait qu'elle ait été faite en échange de la normalisation des relations entre le Maroc et l'entité sioniste.

D'autre part, les députés européens mettent l'accent sur la nécessité de parvenir à une solution au conflit "en garantissant au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination en vertu des résolutions des Nations unies".

EDITORIAL

Par Abdou BENABBOU

RÉQUISITION PERMANENTE

épées et nourrir les canonnades politiques. Même ceux qui régissent le monde avec leurs puissances et leurs échanges de chamaillies ont trouvé dans le désarroi de la population terrienne matière opportune à aiguiser pour s'auréoler d'une suprématie. Le décompte morbide des décès s'oriente vers les trois millions et le virus continue de se mouvoir pour presque adresser un bras d'honneur aux sauvages raids armés chirurgicaux. Il a l'air de faire tourner en bourrique les plus savants comme s'il tenait à donner au sort décidé par les puissants un sens contraire et de nouvelles couleurs pour affirmer que la science ne décide pas de tout.

Parce que chacun et partout est l'objet d'une réquisition permanente depuis une année, s'impose l'obligation d'admettre qu'une troisième guerre mondiale a été bel et bien entamée. Les soldats amateurs que nous sommes l'affrontent en ordre dispersé et chacun ne dispose que de son âme pour un engagement contraint par la valse des confinements et des déconfinements incertains de savoir danser. Drôle de guerre en effet qui impose les face-à-face à s'écartier et qui oblige au contraire à se tapir et à se cacher dans des espaces de temps irréguliers.

Dans un doute effarant, chaque Etat fait semblant d'avoir trouvé une stratégie mais n'arrive pas à se départir des calculs politiciens comme si cet affrontement innombrable était de bon augure pour affûter les

Le monde est embarqué dans une galère où la pauvreté s'étend sans efficace retenue et le mauvais roman actuel des vaccins dont la lecture reste encore difficilement lisible ne présage pas des certitudes quant à la fin de la damnation. Curieusement à l'heure actuelle, ce sont les populations les moins nanties et les plus déconsidérées qui semblent tirer leur épingle d'une guerre à laquelle il faudra bien se soumettre probablement toute une vie. Sans doute est-ce parce qu'ils se sont familiarisés depuis longtemps avec les coups de boutoir de la misère qui les ont endurcis.

Il devient tentant de croire que la nature et sa force implacable ont décidé que ne sortiraient indemnes de cette énième guerre mondiale que ceux qui portent le masque de la misère depuis longtemps.

Syrie : 19 combattants prorégime tués



Au moins 19 combattants du régime syrien ont été tués mercredi dans une attaque imputée au groupe Etat islamique (EI/Daech) menée dans le vaste désert central du pays, a rapporté l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH). Malgré sa mise en déroute en mars 2019 avec la chute de son "califat", l'EI continue de lancer des attaques meurtrières notamment dans le désert de la Badiya qui s'étend des provinces centrales de Homs et Hama, jusqu'à celle de Deir Ezzor, dans l'extrême Est. Une attaque imputée aux jihadistes dans la province de Hama a tué "19 combattants des forces du régime et des groupes alliés", a indiqué l'Observatoire. Parmi les victimes figurent 11 combattants d'une milice locale, a précisé l'OSDH.

Après avoir autoproclamé en 2014 un "califat" à cheval sur la Syrie et l'Irak, l'EI a enchaîné les défaites dans les deux pays avant de s'écrouler en mars 2019 en Syrie. Ces derniers mois, la Badiya a été le théâtre de combats réguliers entre les terroristes qui ont renoué avec la clandestinité et les forces du régime, appuyées par des frappes aériennes de l'allié russe.

Washington juge prématurée une médiation avec l'Iran



Les Etats-Unis jugent qu'il est trop tôt pour accepter la proposition de l'Iran que l'Union européenne intervienne pour remettre sur les rails l'accord sur le nucléaire iranien, a affirmé mardi le porte-parole du département d'Etat américain Ned Price. L'administration de Joe Biden "consultera nos alliés, nos partenaires, le Congrès, avant de parvenir au moment où nous discuterons directement avec les Iraniens, et où nous serons enclins à une forme de proposition", a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse. Le nouveau président américain veut revenir dans l'accord de 2015 censé empêcher Téhéran de se doter de l'arme atomique, dont son prédécesseur Donald Trump a retiré les Etats-Unis en 2018. Mais il veut que l'Iran revienne d'abord dans les clous de ses engagements.

Les Iraniens ont eux réclamé que Washington fasse le premier pas en levant ces sanctions. Le ministre iranien des Affaires étrangères Mohammad Javad Zarif a suggéré lundi une forme de "synchronisation" entre les gestes des deux pays, qui pourraient selon lui être coordonnés par l'Union européenne. Ned Price n'a pas complètement exclu une telle solution mais il a jugé qu'elle était pour l'instant prématurée.